Découverte de la Coopération internationale

dossier n°7

Paix & Désarmement

eduki FONDATION
Centre pour l'Education et la Sensibilisation à la Coopération Internationale

Introduction

La paix et le désarmement sont des thèmes importants traités au coeur de la Genève internationale. De part son histoire, la ville de Genève a très tôt représenté les valeurs de paix. Ensuite, avec la création de la Société des Nations puis de l'Organisation des Nations Unies, les Etats ont mis en place des mesures visant à limiter et/ou à contrôler certains types d'armements. Ainsi, Genève accueille de nombreux organismes actifs dans le domaine de la paix et du désarmement : Conférence du désarmement, UNIDIR, GIPRI, CIDH, DCAF, GCSP, IPB, Pugwash, etc.

Nous allons au fil de ce dossier connaître l'histoire de l'émergence de ces mouvements pour la paix et le désarmement. Nous découvrirons aussi les organisations qui se cachent derrière ces différents acronymes.

Nous vous souhaitons bonne lecture, à la découverte de la Genève internationale !

Utilisation du dossier

Le dossier est structuré de façon à être traité soit globalement soit par partie.

Au fil du texte, vous découvrirez :

- ➔ des développements de termes rencontrés au cours de la lecture ;
- ➔ divers éclairages sur des personnages historiques importants en relation avec le thème abordé ;
- ➔ des illustrations concrètes d'une notion développée .

Table des matières

Les notions de paix et de guerre 4
- Evolution de la perception de la guerre et de la paix 5
  - L'antiquité 5
  - Le Moyen–Age 5
  - La Renaissance 6
  - Les Lumières 6
  - Les « guerres industrielles » 7
  - La Première Guerre mondiale 8
  - La Deuxième Guerre mondiale 8
  - Les découvertes sur la radioactivité et le Projet Manhattan 9
  - Le manifeste Russel - Einstein et naissance du mouvement pugwash 10
- Le pacifisme et le développement du mouvement contra bellum 11
  - Les plans de « paix perpétuelle et universelle » 11
  - L'arbitrage moderne 11
  - 1867, le Congrès de la paix et de la liberté 12
  - 1891, le Bureau International de la Paix 12
  - Les premières conventions multilatérales 12
  - Création d'un système de sécurité collective : la SDN 13
  - La charte de San Francisco 15
- La Sécurité collective 16
  - Le concept des Opérations de Maintien de la Paix 16
  - Le changement de nature des conflits 19
  - Agenda pour la paix 19
  - Supplément à l'Agenda pour la paix 20
  - Rapport Brahimi 21
  - Diplomatie préventive, consolidation de la paix et imposition de la paix 22
    - Diplomatie préventive 22
    - Consolidation de la paix 23
    - Imposition de la paix 25
- La Sécurité humaine 26
- Commission de la consolidation de la paix 27

Quelques acteurs présents à Genève et en Suisse 28
(Centre pour le dialogue humanitaire, Fondation GIPRI, Centre de politique et de sécurité, Centre international de déminage humanitaire, Centre pour le contrôle des forces armées, Interpeace, Fondation hirondelle, Swisspeace, Brigades internationales pour la paix)

Autres acteurs importants 30
- OTAN et partenariat pour la paix (les trois centres genevois) 30
- Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) 33

Désarmement et contrôle des armements 34
- La conférence sur le Désarmement 35
- Le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA) 36
- L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le Désarmement (UNIDIR) 37
- Armes de destructions massives 38
  - Les armes nucléaires 38
  - Les armes chimiques 42
  - Les armes biologiques 44
- Les mines antipersonnel (ICBL, CIDH) 45
- Les enfants-soldats et les armes légères 48
- Le terrorisme 50

Culture de la paix 52

Quelques recherches sur la paix 53

Trois symboles de la paix 54

Sélection d'organisations 55

Références sur Internet et remerciements 65

Les notions de paix et de guerre

Il existe de nombreuses définitions de la paix. On conçoit souvent la paix comme l'absence de guerre ou de conflit. En fait, le mot paix comporte dans les différentes langues des connotations diverses : Pax dénote un système de droit, un pacte, du verbe paciscor, mais aussi un ordre militaire. L'*eirene* en grec, le *salaam* arabe, le *shalom* juif et le *shanti* indien (« la paix de l'esprit ») connotent plutôt un sens de paix conviviale, obtenue par l'harmonie et l'amitié.

Plus récemment, le politologue norvégien Johan Galtung a proposé la distinction entre la « paix négative » et la « paix positive ». Dans le premier cas, la paix se définit par l'absence de violence entre groupes humains ou nations. Alors que la « paix positive » met non seulement l'accent sur l'absence de guerre ou de conflit violent, mais aussi sur le développement de facteurs de coopération et d'intégration entre ces groupes ou nations afin de favoriser une paix durable.

La paix positive se caractérise par un degré élevé de justice sociale et un niveau de violence minimal.

De son côté, la guerre peut se définir comme étant une action volontaire et réciproque, active et organisée ; sa finalité étant pour chacun des protagonistes d'imposer à l'adversaire sa volonté. La notion de guerre doit être nettement distinguée des différentes formes de lutte et d'opposition. Le trait le plus frappant de la guerre est son caractère de phénomène collectif. C'est en cela qu'elle doit être différenciée des actes de violence individuels.

Certains comme Clausewitz (cf. page7) considèrent la guerre comme un « acte de violence dont le but est de forcer l'adversaire à exécuter notre volonté ».
Friedrich Martens quant à lui, estime que la guerre est « une lutte entre hommes ».

La clause de Martens

La clause de Martens fait partie du droit des conflits armés depuis sa première apparition dans le préambule de la Convention II de La Haye de 1899 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. Elle stipule que tout ce qui n'est pas expressément interdit par un traité n'est pas pour autant autorisé. La conduite dans les conflits armés ne doit pas être jugée uniquement selon les traités et la coutume, mais aussi selon les principes du droit international.
D'autres, enfin, exigent que cette guerre ait lieu entre Etats indépendants, c'est-à-dire qu'elle ait un caractère international (Bluntschli, Pradier, Dupuy). Mais parmi les définitions les plus complexes, citons celle de von Bogulslawski : « le combat mené par un groupement déterminé d'hommes, tribus, nations, peuples ou Etats contre un groupement pareil ou similaire », celle de Lagorgette : « La guerre est l'état de lutte violente issue entre deux ou plusieurs groupements d'êtres appartenant à la même espèce, de leur désir ou de leur volonté », ou encore celle de Quincy Wright selon lequel la guerre peut être considérée comme « un conflit simultané de forces armées, de sentiments populaires, de dogmes juridiques, de cultures nationales ».

Friedrich Martens, diplomate et juriste russe.

"La paix ce n'est pas seulement l'absence de guerre, lorsqu'il n'y a pas de combats et de batailles. La paix, c'est avoir de quoi manger, vivre dans une maison décente, avoir du respect les uns pour les autres."
Rigoberta Menchù, Prix Nobel de la paix, 1992

"Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix..."
Acte constitutif de l'UNESCO, 1945

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre…"
Charte des Nations Unies, 1945

Evolution de la perception de la guerre et de la paix

L'histoire tout entière, et avant elle la préhistoire, signalent l'existence de la guerre dès l'aube de l'humanité. C'est surtout en fonction de l'histoire des techniques que la guerre a considérablement évolué.

L'Antiquité

Dans la philosophie grecque, la guerre est considérée comme un fait positif indiscutable : la Cité est avant tout un organisme défensif, une forteresse collective. La guerre est l'instrument d'un ordre providentiel dans lequel elle est mère de toutes choses ; elle fait des uns des dieux, des autres des esclaves ou des hommes libres. Les forces armées sont des milices lourdement équipées, organisées en phalanges ou en escadrons, destinées aux actions de choc et ayant recours aux arcs, flèches, lances et épées. Le monde est alors soumis à « polemos » (la guerre en grec).

La garde prétorienne

Dans l'antiquité romaine, un droit de la guerre est établi et strictement appliqué : toute guerre doit être précédée d'une déclaration suivant des rites minutieux et ce, afin d'être juste, peu importe le pourquoi et l'objet. Le massacre des vaincus ou la vente des survivants comme esclaves constituent la règle. Quant aux armées romaines, elles surpassent toutes celles qui les ont précédée en matière d'exploits militaires et d'adresse tactique. Armées de boucliers, glaives et javelots, celles-ci sont bien entraînées et soumises à une sévère discipline. La puissance de leur organisation permit d'ailleurs à l'Empire romain d'étendre son pouvoir à travers l'Europe et l'ensemble du bassin méditerranéen.

La tradition de la **Trêve Olympique** a vu le jour dans la Grèce antique avec le roi Ifitos. Ce dernier cherchait un moyen de mettre fin aux guerres du Péloponnèse. Il s'adressa à un oracle de Delphes qui lui recommanda de « restaurer les concours sportifs » à Olympie comme une célébration de la paix. Le roi instaure dès lors les Jeux Olympiques et signe avec Sparte la Trêve Olympique, l' « Ekecheiria », constituant ainsi l'accord de paix le plus durable de l'histoire. Durant cette trêve, les populations pouvaient voyager en toute sécurité et assister aux Jeux. Cette Trêve Olympique sera respectée pendant douze siècles, invitant l'Humanité à déposer les armes et à bâtir les fondements de la paix, du respect mutuel, de la compréhension et de la réconciliation.

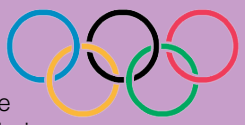

Le Comité International Olympique (CIO) a décidé de faire revivre la tradition de cette Trêve Olympique pour contribuer symboliquement à la recherche de solutions pacifiques et diplomatiques aux différends à travers la mobilisation de la jeunesse pour la promotion des idéaux olympiques et l'établissement d'un contact entre les parties au conflit. Les activités du CIO offrent donc une occasion de dialoguer et de réconciliation et s'étendent bien au-delà de la période des Jeux Olympiques en prenant des initiatives en faveur de la paix en collaboration avec l'ONU ou par le biais des Comités Nationaux Olympiques. Par exemple, pour la première fois à des Jeux Olympiques, la Corée du Nord et la Corée du Sud ont défilé sous le même drapeau et le même nom de « Corée », lors des J.O. de Sydney en 2000.

Le Moyen-Age

C'est au Moyen-Age que l'on assiste à une codification progressive de la guerre. On voit en effet se constituer un droit des gens dans lequel juristes et moralistes élaborent des réglementations qui tendent toutes vers une accalmie (« Trêve de Dieu »). La réflexion morale sur la guerre connaît une importante évolution.

Des penseurs chrétiens, tels que Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin, ont dressé une théorie de la « guerre juste » selon laquelle toute guerre se doit non seulement d'être déclarée par l'autorité souveraine, mais aussi d'être conduite dans le but de maintenir la paix et la justice. Elle ne doit en aucun cas être motivée par le profit ou la volonté de domination. Ils distinguent la guerre juste (« jus ad bellum ») du droit dans la guerre (« jus in bello »), admettant ainsi la guerre, mais en même temps, en récusent l'arbitraire et les excès. Cette vision a permis parfois de limiter la férocité des guerres féodales.

Avec l'influence de l'église, un code de chevalerie se met en place afin d'assurer la protection de la population civile et garantir des droits aux vaincus. Mais cette « guerre courtoise » prend fin à partir du XIVème siècle, avec l'apparition des mercenaires.

Saint Augustin

source : www.cosmovisions.com

Saint Thomas d'Aquin

source : http://lemondepolitique.free.fr/droit/persondroit/photopers.htm

La Renaissance

Avec la guerre de Trente Ans - conflit politico-religieux qui a embrasé toute l'Europe entre 1618 et 1648 - la guerre change de statut : elle est désormais considérée comme un acte politique et comme un paramètre des relations internationales, où seules les notions d'équilibre et de puissance comptent. Les traités de Westphalie mettent fin à ces guerres de Religion et marquent un tournant dans l'histoire des relations internationales : désormais, la politique étrangère des Etats doit être compatible avec les intérêts de chacun de manière à atteindre un certain équilibre des forces. Les ravages de cette guerre conduisent le diplomate hollandais Hugo Grotius à professer la mise en place d'un code de conduite des belligérants. « De jure ac pacis » (Du droit de la paix et de la guerre) se présente comme un véritable code de droit international.

Hugo Grotius ▸

source : http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/BrievenVanHugoDeGroot1594-1645

Au même moment, les techniques de guerre connaissent une révolution avec le roi de Suède, Gustave II Adolphe (1594-1632). Ce dernier préconise la division de l'infanterie en unités réduites disposées en ligne et permettant de faire subir à l'adversaire un feu continu. Plus tard, celle-ci est organisée en carrés, technique qui assure une meilleure défense. De plus, la puissance de feu se voit accrue grâce à l'introduction du fusil à pierre et de la cartouche qui permettent de tirer à une plus grande vitesse. Enfin, les bataillons sont désormais divisés en pelotons. Ce perfectionnement en matière d'armement renforce les capacités de défense et prolonge en fin de compte la durée des hostilités (guerre d'usure).

◂ **La guerre de Trente ans**

source : http://www.herodote.net/motguerredeTrenteAns.htm

Deux théoriciens incontournables tiennent jusqu'à nos jours une grande place dans la pensée politique et militaire. L'un, Nicolas Machiavel (1469-1527), est un penseur italien de la Renaissance, l'autre, Carl von Clausewitz (1780-1831), est un officier militaire prussien. La principale thèse de Machiavel peut se résumer en la formule : « Toute guerre est juste dès qu'elle est nécessaire ». Il est partisan de la « guerre préventive » qu'il juge la seule vraiment raisonnable. Quant aux règles d'humanité, celui-ci se montre sans illusion à leur propos : « Un prince (…) ne peut exercer impunément toutes les vertus parce que l'intérêt de sa conservation l'oblige souvent à violer les lois de l'humanité, de la charité et de la religion ». Il est encore aujourd'hui présenté comme un homme cynique dépourvu d'idéal, de tout sens moral et d'honnêteté, ce que définit l'adjectif machiavélique. Depuis Machiavel, la pensée politique s'est affranchie de la morale religieuse : la guerre n'a plus pour finalité la recherche de la justice ou le triomphe de la chrétienté mais la poursuite de l'intérêt national et le maintien (ou la modification) de l'équilibre international.

Portrait de Nicolas Machiavel par Santi di Tito, exposé au Palazzo Vecchio à Florence ▴

Les Lumières

La fin du XVIIIème siècle connaît l'introduction, par les armées révolutionnaires françaises, de nouvelles tactiques. Les troupes, par exemple, sont déployées en colonnes afin d'être plus manoeuvrables. Napoléon Bonaparte va transformer ces forces révolutionnaires en une redoutable armée de conquête en introduisant le principe de conscription universelle. Le système de relais permet à chaque corps de contenir les attaques ennemies en attendant l'arrivée d'un autre corps à la rescousse. La rapidité de déploiement et la mobilité tactique sont à l'origine du succès des guerres napoléoniennes, au moins jusqu'en 1812, permettant à Bonaparte de vaincre la Prusse, l'Autriche et la Russie.

◂ **Napoléon Bonaparte**

Source : www.canalacademie.com/article104.html

Il n'y aura plus de théories sur la guerre - hormis des théories de juristes et théologiens – jusqu'au XIXème siècle. Auteur du traité Vom Kriege (De la guerre), publié en 1832, Clausewitz est avec Marx et Darwin une des figures les plus marquantes de leur siècle. Analyste de la guerre et de la stratégie, ses principes se basent sur l'idée d'une suprématie de la politique : la guerre est selon lui, la continuation de la politique par d'autres moyens, l'instrument par lequel la politique se manifeste. Par conséquent, l'armée a une importance fondamentale car elle représente le sommet de la vie sociale, toute la puissance de la nation étant nécessaire pour aller en guerre. La conduite de celle-ci en tant que forme des rapports humains est subordonnée à la politique, aux intérêts majeurs de l'Etat. Si son but stratégique est de désarmer l'ennemi, sa fin politique est de produire un nouvel équilibre entre les Etats, dont résultera la paix. Pour lui, la diplomatie comme la guerre constituent deux aspects d'une même action.

Carl von Clausewitz

Ainsi, se dégagent chez Clausewitz les traits de la guerre qu'il appelle « but absolu », qui donnera naissance par la suite au concept de « guerre totale ». Il est aussi, entre autre, à l'origine des distinctions cardinales entre objectif de guerre et but de guerre, guerre absolue et guerre réelle, tactique et stratégie, offensive et défensive, etc.

Le siècle des Lumières croit pouvoir en finir définitivement avec la guerre, comme en témoignent les écrits de l'abbé de Saint-Pierre (1658-1743) et du philosophe allemand Emmanuel Kant (1724-1804), tous deux auteurs d'un « Projet de paix perpétuelle ». Les victoires de la Prusse sur l'Autriche lors de la guerre austro-prusse puis sur la France pendant la guerre de 1870-1871 illustrent la supériorité du commandement et l'organisation de son armée dont le modèle a été étendu à l'ensemble des puissances européennes. La rapidité, la portée et la précision des armes d'artillerie se sont vues améliorées de manière continue, surtout pour les forces d'attaque.

Evaluation du nombre de soldats morts dans les guerres européennes entre 1618 et 1815

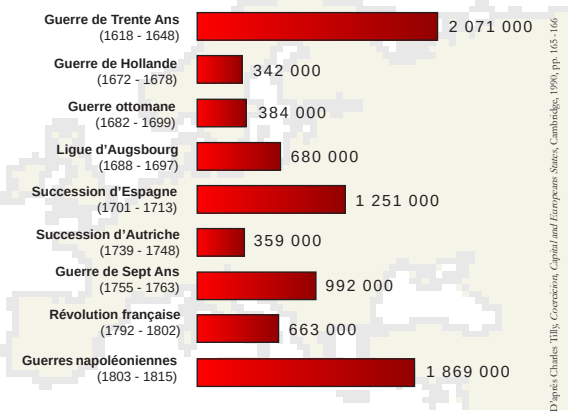

Adapté de : Naissance de l'armée moderne, in L'Histoire, Joël Cornette, n°267 Juillet-août 2002, p. 41.

Les « guerres industrielles »

Avec la Révolution industrielle et à partir de la seconde moitié du XIXème siècle de grands changements se produisent alors dans la conduite de la guerre, qui permettent de parler de « guerre industrielle ».

1) Les Etats se trouvent désormais capables de mobiliser d'importantes ressources économiques dans le but de mettre sur pied d'immenses armées et de les soutenir sur de longues périodes. C'est à cette époque que se généralisa la conscription.
2) L'utilisation de la vapeur et de l'électricité à des fins militaires (chemin de fer, navires à vapeur) permet de projeter ces armées sur de très longues distances et à des vitesses encore jamais atteintes.
3) La généralisation de l'usage du télégraphe permet de commander en temps quasi réel.
4) L'extension des armes à tir rapide (artillerie à longue portée et à chargement par la culasse, armes individuelles automatiques, plus tard mitrailleuses) augmente de façon géométrique les portées de tir et surtout la mortalité du champ de bataille. Les échelles spatiales du combat moderne s'en trouvent bouleversées d'autant. Les spécialistes parlent à ce sujet de la « dilatation des théâtres d'opérations ».
5) La taille de ces nouvelles armées impose l'emploi de méthodes de planification et de commandement directement issues du monde de la grande industrie.

Texte adapté de A l'heure de la guerre industrielle, Laurent Henninger, in L'Histoire, n°267, juillet-août 2002, pp. 70-73.

source : http://www.ship-n-planes.com/

En 1944, 300'000 avions sortaient des usines américaines, contre 70'000 au Japon. Une puissance numérique qui explique la victoire des Alliés en 1945. Ci-contre : chasseurs américains sur un porte-avions, en 1944

La Première Guerre mondiale

Après l'embrasement de l'Europe qui suit l'attentat de Sarajevo le 28 juin 1914 et qui marque le déclenchement de la Première Guerre mondiale, les deux camps tentent d'appliquer les plans militaires élaborés avant guerre prévoyant une guerre éclair (Plan Schlieffen pour l'Allemagne et Plan 17 pour la France). Mais, à la fin de 1914, le front se stabilise en France sur une ligne allant de la mer du Nord à la frontière suisse. Devenue une guerre de tranchées et transformée en une longue guerre d'usure mêlant artillerie lourde, fusils et mitrailleuses, la guerre nécessite la mobilisation de toutes les énergies dans les deux camps. Pour la première fois, la population civile est directement impliquée dans la guerre ; la mobilisation des Etats est totale : les hommes montent au front et les femmes travaillent dans les usines pour soutenir l'effort de guerre.

source : http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/page/affichepage.php?idLang=fr&idPage=2500

Bataille de la Marne

On assiste depuis la Grande Guerre à un rapide développement technologique non seulement dans le cadre de l'armement mais aussi dans le domaine des communications, notamment avec la généralisation de la radio et du radar. Une nouvelle zone de combat apparaît : bien que la majorité des batailles se déroulent sur terre et ensuite sur mer, les combats aériens débutent. De nouvelles armes sont utilisées (avions, chars, sous-marins, etc.) et de plus en plus meurtrière avec l'usage de l'artillerie lourde, de gaz ou encore de lance-flamme.

« La Première Guerre mondiale se traduit par une « grande saignée » dont l'Europe mettra des années à se remettre. Le conflit a fait 10 millions de morts, essentiellement des militaires, dont 1,7 million d'Allemands et 1,3 million de Français. Ce chiffre représente une moyenne de 900 morts français chaque jour. Six millions de combattants sont très sérieusement blessés. Parmi eux, les « gueules cassées » souffrent de terribles mutilations au visage. » (source : http://education.france5.fr/guerre14_18/traites.htm)

Dépenses militaires terrestres et maritimes des grandes puissances

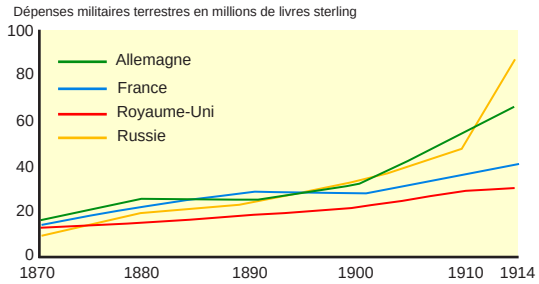

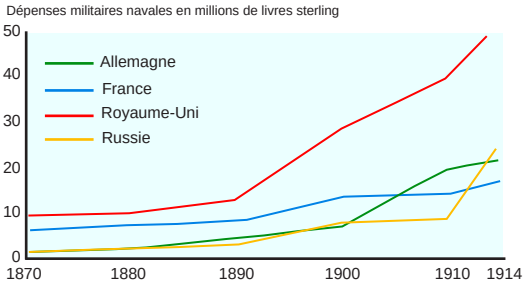

La Deuxième Guerre mondiale

La Deuxième Guerre mondiale dépasse en horreur le premier conflit mondial et revêt un certain nombre de caractéristiques nouvelles. Elle débute en Asie avec la guerre sino-japonaise de 1937 et avec les puissances européennes en septembre 1939. Les Etats-Unis entrent dans le conflit mondial après l'attaque japonaise de la base de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941.

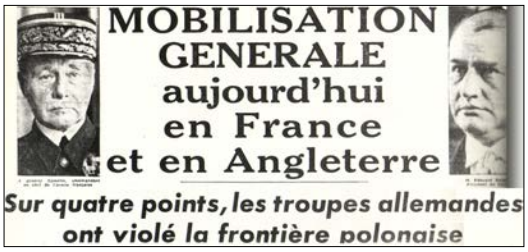
MOBILISATION GENERALE aujourd'hui en France et en Angleterre

Sur quatre points, les troupes allemandes ont violé la frontière polonaise

Journal français du 2 septembre 1939

Stratégique : les allemands adoptent une stratégie offensive avec la blitzkrieg (guerre éclair). Au contraire, les français adoptent une stratégie exclusivement défensive avec la ligne Maginot. On voit aussi pendant le conflit mondial d'autres mouvements qui vont influencer la suite de la guerre, comme les batailles de Pearl Harbor ou de Midway, les débarquements en Normandie (opération Overlord) ou en Provence (opération Torch), l'opération Barberousse, la bataille d'Angleterre, de l'Atlantique, de Stalingrad, les bombardements atomiques au Japon, etc.

Technique : on assiste à une intensification de la guerre motorisée qui met massivement en œuvre des moyens de destructions de plus en plus puissants (chars, bombardiers, porte-avions,…). Les innovations technologiques se poursuivent aussi : radar, équipement radio, ordinateur ; nylon (parachute) ; moteur à réaction ; fusée ; DDT ; etc.

Production : La guerre s'appuie sur la production de masse et standardisée d'armes de plus en plus destructrices et de moyens de transports dont la vitesse, le rayon d'action et la capacité ne cessent de croître. Pour gagner la guerre, il faut avoir la capacité de construire plus d'avions, de navires, de chars, de canons que l'adversaire ne peut en détruire. Grâce à la puissance de l'économie des Etats-Unis dont le président Roosevelt avait décidé de faire « l'arsenal des démocraties » dans le cadre du « Victory Program », les Alliés ont réussi à battre les puissances de l'Axe.

Les colonies participent aussi activement à l'effort de guerre en fournissant matières premières et soldats comme avec les tirailleurs sénégalais.

Pertes humaines : La Deuxième Guerre mondiale est une guerre d'anéantissement. Elle frappe autant ou plus les civils que les militaires : mitraillage des routes de l'exode ; bombardements massifs des villes (Londres, Dresde,…) ; représailles et massacres d'otages (Oradour-sur-Glane) ; extermination des juifs, des slaves, des tziganes dans les ghettos et les camps ; bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki.

Texte adapté de http://crdp.ac-reims.fr/memoire/bac/2gm/menu.htm

Pays	Pertes militaires	Pertes civiles	Pertes totales	En % par rapport à la population totale d'avant-guerre
URSS	13'600'000	7'500'000	21'100'000	10,0 %
Pologne	120'000	5'300'000	5'420'000 *	15,0 %
Yougoslavie	300'000	1'200'000	1'500'000	10,0 %
Allemagne	4'000'000	3'000'000	7'000'000	12,0 %
Japon	2'700'000	300'000	3'000'000	4,0 %
Italie	300'000	100'000	400'000	1,0 %
France	250'000	350'000	600'000	1,5 %
Royaume-Uni	326'000	62'000	388'000	0,8 %
États-Unis	300'000	-	300'000	0,2 %
Chine	Entre 6 000 000 et 20 000 000			

* Dont 3 millions de Juifs

Source : D'après Marc NOUSCHI, Bilan de la Seconde Guerre mondiale, Le Seuil, 1996.

Les découvertes sur la radioactivité et le Projet Manhattan

C'est en 1896, dans les locaux du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qu'Henry Becquerel découvre la radioactivité naturelle. Dès lors, les découvertes se succèdent avec notamment Marie et Pierre Curie qui mettent en évidence deux éléments nouveaux très radioactifs : le polonium et le radium. Puis, les travaux d'Ernest Rutherford (proton), James Chadwick (neutron) ainsi que Irène Curie et son mari Frédéric Joliot (radioactivité artificielle en 1934) sont des avancées majeures vers la découverte de la fission et du formidable dégagement d'énergie qu'elle produit. Ces dernières seront découvertes principalement par les efforts conjugués d'Enrico Fermi, Otto Hahn, Lise Meitner, Frédéric Joliot, Lew Kowarski et Hans Halban.

Au début de la Deuxième Guerre mondiale, de nombreux scientifiques, effrayés par le nazisme et les potentiels projets de bombe atomique, émigrent aux Etats-Unis. En 1939, quelques scientifiques de renoms, dont Albert Einstein (démontra en 1905 la théorie de la relativité, le fameux E=mc2), rédigent une lettre au président Franklin Roosevelt lui indiquant la possibilité que l'Allemagne nazie se dote d'une arme atomique. Le 6 décembre 1941, convaincu par ce texte le président des Etats-Unis lance officiellement un programme secret de recherche sur la fission nucléaire afin de mettre au point l'arme nucléaire : le projet Manhattan. Il débute à Los Alamos au Nouveau Mexique et est dirigé par le physicien américain Robert J. Oppenheimer. Après quatre années de recherches, la première bombe atomique, Gadget, est conçue et explose, le 6 juillet 1945, en plein désert du nouveau Mexique. Un énorme champignon de fumée se forme alors, montant à plus de 15 km de haut. Certains auteurs rapportent qu'Oppenheimer s'entendit alors murmurer : « Je suis devenu la Mort, le destructeur des mondes ».

Le Général Leslie Groves, à gauche, chef militaire du Projet Manhattan. A droite, le Professeur Robert Oppenheimer, directeur scientifique du projet.

Le programme mobilise, durant la Seconde Guerre mondiale, militaires, scientifiques, ingénieurs et ouvriers par milliers pour concevoir la bombe atomique. Deux types de bombes sont fabriqués : l'un (Little Boy, ci-contre), à l'uranium enirchi, dont un spécimen explosera au-dessus d'**Hiroshima** ; l'autre (Fat Boy), au plutonium, à l'origine de la destruction de Nagasaki le 9 août 1945.

La mise au point de la bombe atomique et la puissance dévastatrice qu'elle peut engendrer est à l'origine d'une nouvelle doctrine stratégique, celle de la dissuasion nucléaire. Depuis lors, on ne peut que s'interroger : est-ce que la bombe atomique est un instrument de la paix mondiale ou outil de terreur à grande échelle.

Les premiers détenteurs de la bombe nucléaire

16 juillet 1945 : Les Etats-Unis expérimentent leur premier engin nucléaire sur leur base d'essais du Nouveau-Mexique, à Alamogordo. Puis, les 6 et 9 août 1945, il détruisent les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki.

29 août 1949 : L'Union soviétique réalise sa première explosion nucléaire expérimentale à Semipalatinsk (Kazakhstan).

3 octobre 1952 : La Grande-Bretagne fait exploser sa première bombe nucléaire à l'ouest de la l'Australie.

15 octobre 1954 : La Chine réalise son premier essai nucléaire dans la région du Lob-Nor, au Sinkiang.

13 février 1960 : La France fait exploser sa première bombe nucléaire à Reggane, au Sahara.

18 mai 1974 : L'Inde réalise son premier tir nucléaire sur le site de Thar.

Bombardement d'Hiroshima

Le 6 août 1945, 8h15 : la première bombe atomique de l'Histoire est larguée sur la ville japonaise d'Hiroshima par un appareil américain de type B-29 baptisé « Enola Gay ». L'explosion se produisit à 580 mètres au-dessus de la ville. A l'hypocentre, la température atteignit les 3'000-4'000 degrés pendant une seconde environ. En cet endroit, tout fut vaporisé. Les gens qui se trouvaient au centre de l'explosion se consumèrent intégralement et, dans certains cas, imprimèrent leur silhouette sur des parois restées debout et qui les avaient protégés un instant de la radiation thermique. Dans une circonférence d'un demi-kilomètre autour du point d'impact, 90 % des personnes succombèrent instantanément.

Perçue dans un périmètre de 40 kilomètres, une onde de choc cataclysmique détruisit la ville. Suivirent des tempêtes de feu attisées par des vents dépassant les 250 km/h, tandis que l'échauffement du sol excédait les 1 000 degrés.

Le verre et l'acier fondaient, l'asphalte brûlait. Selon des estimations prudentes, le nombre de morts était d'au moins 45'000 à la fin de la première journée. Après l'explosion, une pluie noire, poisseuse et huileuse s'abattit sur Hiroshima. Cette « retombée » nucléaire se forma lors du refroidissement de la boule de feu sous l'effet de la condensation de l'eau autour des particules radioactives. Cette eau radioactive adhérait à la peau et aux vêtements des victimes. Le bilan des morts atteignit les 136'000 au cours des mois qui suivirent. Aujourd'hui encore, certains survivants sont atteints de cancer et en meurent - et cela bien que plus d'un demi-siècle se soit écoulé depuis leur exposition au rayonnement nucléaire.

source : http://www.lawbuzz.com/tyranny/snow_falling/hiroshima.htm

Une bombe conventionnelle d'une tonne aurait détruit toutes les structures en bois dans un rayon de 40 mètres. A Hiroshima, la bombe "Little Boy" détruisit tout dans un rayon de deux kilomètres. Sur les 76'000 bâtiments que comptaient la ville 62,9 % furent détruit et uniquement 8 % n'eurent pas de dommages.

Texte adapté de Une ombre comme seul trace, Arte, http://www.arte.tv/fr/histoire-societe/archives/Hiroshima--/935740,CmC=935562.html

Le manifeste Russel - Einstein

Dans les années 1950, la situation mondiale paraissait extrêmement tendue. Dans le cadre de la Guerre froide, la mise au point de la bombe atomique par les États-Unis et l'Union soviétique marquait le début de la course aux armements nucléaires. C'est dans ces circonstances qu'en juillet 1955, onze personnalités de renom signaient un manifeste, connu depuis sous le nom de manifeste de Russell - Einstein. Outre le philosophe et logicien britannique Bertrand Russell et le physicien allemand Albert Einstein, on comptait, parmi les signataires, le physicien britannique d'origine polonaise Joseph Rotblat, le physicien d'origine allemande Max Born, et le physicien français Frédéric Joliot-Curie. Aux yeux de Russell, la communauté scientifique devait se préoccuper activement des dangers que présentaient pour l'humanité certaines applications de ses travaux.

Le manifeste proposait notamment d'organiser une conférence mondiale de scientifiques dans le but d'alerter les politiques sur les dangers, pour l'humanité tout entière, du développement d'armes de destruction massive. C'est deux ans après, en juillet 1957, que se déroulera cette conférence, à Pugwash (Nouvelle-Ecosse, Canada). Les vingt-deux participants venaient de dix pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique, la Chine et la Pologne. Ils se répartirent en trois comités afin d'étudier les thèmes suivants : les risques afférents aux utilisations pacifique et militaire de l'énergie atomique, le contrôle des armements nucléaires et la responsabilité sociale des scientifiques. Le mouvement Pugwash réussit donc à réunir des scientifiques et des non-scientifiques de l'Est comme de l'Ouest, créant des voies de communication indirectes qui ont contribué à la conclusion d'accords importants.

Cette date marque la naissance du mouvement Pugwash, qui interviendra en maintes occasions pendant la Guerre froide, et qui poursuit ses actions jusqu'à nos jours. Joseph Rotblat, cofondateur puis président de Pugwash et le mouvement Pugwash furent lauréat du prix Nobel de la Paix en 1995. Cette organisation, dont l'un des sièges est à Genève, réussit à organiser d'innombrables réunions entre scientifiques des deux Blocs qui jouèrent un rôle souvent décisif dans la conclusion des traités internationaux tels que le Traité de Moscou portant interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, la Convention de 1971 portant interdiction des armes biologiques ainsi que dans le Traité de limitation de la course aux armements nucléaires SALT I de 1972. Si dans un premier temps le mouvement Pugwash ne rassemblait que des représentants des sciences dites naturelles il s'élargit bientôt à des juristes et à des spécialistes des sciences humaines et constitua un des creusets d'où émergea une recherche interdisciplinaire pour la paix.

Le Pacifisme et le développement conventionnel du mouvement contra bellum

Les conflits modernes sont devenus des guerres totales et peu à peu se dessine la nécessité de fonder une institution universelle garantissant la paix, régie par des valeurs communes et mettant fin à la « jungle » des relations internationales.

Les plans de « paix perpétuelle et universelle »

Depuis le Moyen Age, de nombreux juristes ont eu le projet d'établir une organisation internationale. Parmi eux, figure Pierre Dubois (1250-1320) qui propose de créer une Fédération des Etats chrétiens. Mais il faut attendre le XVIIIème siècle pour voir naître un grand mouvement humanitaire plus ou moins susceptible d'être pris en considération par les hommes politiques. L'abbé de Saint-Pierre présente en 1713 un projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe. La première condition de la paix doit, selon lui, être la constitution d'une « Société Permanente » comprenant vingt-quatre signataires d'un traité se basant sur le statu quo c'est-à-dire qu'aucun territoire ne doit être démembré ou subir une quelconque modification. Ce qui est intéressant de noter, c'est qu'il prévoit -déjà à l'époque- un système d'arbitrage et de sanctions : « la grande Alliance armera et agira contre celui qui entre en guerre indûment ».

Un plan de « paix perpétuelle et universelle » est aussi envisagé par le célèbre économiste et juriste anglais Jeremy Bentham (1748-1832) pour qui l'origine de la guerre est la rivalité commerciale. Ce plan condamne le système colonialiste mais fait aussi et surtout appel à une limitation des armements. Il met à la tête de son Assemblée des Nations une Cour de justice et un Congrès de la Paix. Il crée un tribunal arbitral et use de la presse et des moyens appelés plus communément « la propagande » pour « assouplir les esprits » et atténuer les querelles. Il insiste enfin pour que la diplomatie secrète soit supprimée car contraire aux intérêts de la liberté et de la paix. Ces deux plans de paix sont particulièrement intéressants en ce sens qu'ils comportent déjà toutes les institutions que l'on s'est efforcé de réaliser plus tard.

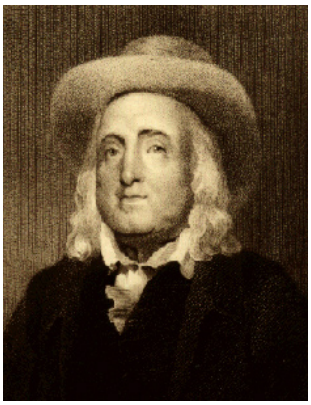

Jeremy Bentham

source:http://www.blupete.com/Literature/Biographies/Philosophy/Bentham.htm

L'arbitrage moderne

Le XIXème siècle inaugure le règlement pacifique des différends et connaît un développement croissant de l'arbitrage. Parmi les points de départ de l'arbitrage moderne, figurent le traité de Jay de 1794 - signé par la Grande Bretagne et les Etats-Unis - qui met en place un processus de règlement des conséquences de la guerre d'indépendance américaine et qui précise surtout que la guerre doit être l'ultime recours. S'en suit l'affaire de l'Alabama, souvent citée comme la procédure d'arbitrage international la plus importante du XIXème, peut être parce qu'elle prend place dans le premier véritable tribunal d'arbitrage.

L'affaire de l'Alabama

L'origine du différend remonte à la guerre de Sécession qui mit aux prises les Etats du Sud à ceux du Nord des Etats-Unis entre 1861 et 1865. A l'issue du conflit qui vit les Etats du Nord l'emporter, le gouvernement américain accusa la Grande-Bretagne d'avoir laissé construire dans ses ports des navires livrés aux Sudistes. Ces navires causèrent d'énormes dégâts au commerce nordiste. L'un d'eux, l'Alabama, avait été particulièrement redoutable, poursuivant, pillant puis coulant de nombreux bateaux. Une fois la guerre terminée, les Etats-Unis réclamèrent des dommages et intérêts au gouvernement britannique. A la suite du traité de Washington de 1871 et après plusieurs années de discussions et de négociations, le conflit fut soumis à un arbitrage international.

Le tribunal siégea à Genève en décembre 1871. Le Conseil d'Etat genevois mit à disposition la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où fut signée, le 22 août 1864, la Convention de Genève qui donna naissance à la Croix-Rouge. L'arbitrage fut rendu le 14 septembre 1872. L'Angleterre fut condamnée au paiement de 15 millions et demi de dollars-or pour avoir manqué à ses obligations internationales de stricte neutralité durant la guerre de Sécession. A la suite de cette affaire, la Suisse accueillit un certain nombre de procédures importantes visant à régler des différends internationaux et commerciaux.

Le nom de l'Alabama a été donné à cette emblématique salle de l'Hôtel-de-Ville pour rappeler qu'y siégea le tribunal arbitral

Source: http://www.geneve.ch/chancellerie/alabama/salle.html

1867 : Le Congrès de la paix et de la liberté

En 1867, dans la grande salle du Bâtiment électoral (situé à la place de l'actuel Uni Dufour), près de 6'000 personnes se réunirent en un congrès pour la paix et la liberté. Ce congrès avait pour but de déterminer les conditions politiques et économiques de la paix entre les peuples, et en particulier d'arriver à l'établissement des « Etats-Unis d'Europe ». A l'initiative d'un publiciste, Charles Lemonnier et d'un groupe de français, l'idée de ce congrès avait été lancée quelques mois plus tôt, en avril 1867, alors que la tension entre la France et la Prusse était si forte que l'on craignait que la guerre n'éclate entre ces deux Etats. Pour les initiateurs, ce congrès devait constituer la base d'une démocratie européenne. Au terme des débats, les congressistes fondent la Ligue internationale de la paix et de la liberté. Un autre genevois, **Elie Ducommun**, dédiera son oeuvre à la promotion de la paix dans le monde.

Elie Ducommun (1833 – 1906)

Né à Genève le 19 février 1833 d'un père horloger originaire du canton de Neuchâtel, Elie Ducommun étudie à l'Académie de Genève puis devient précepteur dans une famille de la Saxe de 1850 à 1853. A son retour à Genève, il est enseignant pendant deux ans, puis, en 1855, il commence une carrière de journaliste et d'éditeur à la Revue de Genève. En 1865, il se rend à Berne où il créera plusieurs journaux dont la feuille d'information Les États-Unis d'Europe, publiée par la Ligue internationale de la paix et de la liberté. Elie Ducommun sera aussi traducteur de la Chancellerie fédérale, secrétaire de la Compagnie de fer Jura-Simplon et membre fondateur à Genève, en 1867, de la Ligue de la paix et de la liberté. En 1891, il est choisi pour diriger le Bureau international de la paix (fondé en 1891), dont le siège est établi à Berne. Il accepte, à la condition de servir sans rétribution et uniquement par idéalisme. Organisateur né, il est en contact avec toutes les sociétés de la paix et avec le Congrès international de la paix. En 1902, il obtient le prix Nobel de la paix, en compagnie du suisse Charles Alfred Gobat.

1891 : Le Bureau International de la Paix

Fondé en 1891, le Bureau International pour la Paix est la plus ancienne et la plus vaste des fédérations internationales pour la paix. L'organisation a reçu, en 1910, le Prix Nobel de la Paix . Sa principale activité à l'origine a été de promouvoir la résolution pacifique des conflits internationaux en coordonnant les activités des différentes associations oeuvrant pour la paix. Son siège était à Berne mais en raison du siège de la Société des Nations situé à Genève, le Bureau déménagea en 1924 dans la cité de Calvin. Il agit comme un trait d'union entre les différentes organisations pacifistes nationales et internationales mais aussi entre ces dernières et les entités gouvernementales et intergouvernementales, tout en respectant son principe directeur de non-alignement. Aujourd'hui les principaux axes de son programme sont le désarmement, la sécurité humaine et l'éducation à la paix dans une plus large mesure.

➥ www.ipb.org

Prix Nobel de la Paix

C'est à un magnat de l'industrie suédoise, Alfred Nobel (1833 - 1896), que l'on doit le prix Nobel de la Paix. A la tête d'un empire industriel, célibataire et sans enfants, il rédige un testament dans lequel il est stipulé que sa fortune soit consacrée à la création d'un fonds qui récompenserait tous les ans ceux qui « durant l'année précédente, auraient apporté à l'Humanité les plus grands bienfaits ». Par ce testament, il établit cinq prix dans les domaines de la physique, la chimie, la médecine, la littérature et la paix. Le Prix Nobel de la Paix est destiné « à la personnalité qui aurait le plus ou le mieux contribué au rapprochement des peuples, à la suppression ou à la réduction des armées permanentes, à la réunion et à la propagation des congrès pour la paix ». Henry Dunant et Frédéric Passy ont reçu conjointement le premier Prix Nobel de la Paix, en 1901. L'année suivante, se furent Elie Ducommun et Charles Gobat, secrétaires du Bureau international permanent de la paix.

➥ http://www.nobel-paix.ch/

Les premières conventions multilatérales

La seconde moitié du XIXème siècle connaît aussi l'établissement des premières conventions multilatérales. D'une part, sous l'égide d'Henri Dunant, fondateur de la Croix Rouge, quatorze pays signent en 1864 une première convention sur la protection des soldats blessés ou malades. D'autre part, en 1868, ce seront vingt-six Etats qui se réunissent pour la première fois à La Haye pour chercher le moyen de maintenir la paix dans le monde. Toutes les nations européennes y sont présentes en plus de la Chine, le Japon, la Perse et les Etats-Unis d'Amérique. A la base, ce mouvement vient du Comte Mouraviev, alors ministre des Affaires Etrangères du Tsar Nicolas II.

source : www.wienerzeitung.at/bilder/dossier/dunantbg.jpg

Il propose d'étudier la limitation des armements et encourage le recours à la médiation et à l'arbitrage afin d'instaurer une paix durable, affirmant que la course aux armements absorbe les forces et les économies des Etats. Pour la première fois, un organisme non ad hoc est prévu : la Cour Permanente d'arbitrage de La Haye. Mais en réalité, le Tsar recherche une sorte de moratoire en attendant de rattraper le niveau des autres puissances. Cette première conférence a été un échec du fait, en partie, de la résistance allemande. Il s'en suivi la guerre des Boers puis la guerre russo-japonaise.

A l'instigation du président américain Théodore Roosevelt, une seconde conférence de La Haye se réunit en 1907. Il en résulte une deuxième convention sur l'interdiction du recours à la force pour recouvrir les dettes contractuelles, codifiant les règles du droit international en temps de paix et en temps de guerre, les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres. Elle fixe donc la conduite de la guerre mais aussi les modalités d'entrée en guerre et de retour à la paix. La déclaration de guerre doit ainsi être précédée d'un ultimatum avec délai, lancé après la mobilisation des combattants. Ces derniers doivent impérativement porter un signe distinctif visible et combattre ouvertement, l'espionnage étant condamné. Mais les grandes questions telles que la limitation des armements et la soumission totale à l'arbitrage se heurtent à la résistance de plusieurs pays.

Conférence de La Haye de 1907
source:http://www.cg47.fr/html/archives_nouveau_Site/histoire/Fallieres_centenaire/caricatures/photo/politique_internationale_01.jpg

Une évolution parallèle et intéressante du côté des conférences panaméricaines a débouché sur les traités Bryan : les parties s'engagent à renoncer au recours aux armes pendant qu'une commission d'enquête se saisit de l'affaire et présente un rapport. Malgré toutes ces initiatives, on assiste quand bien même aux réactions en chaîne de 1914. Néanmoins, c'est pendant cette période de la Grande Guerre que de nombreuses réflexions sur l'après-guerre voient le jour, surtout en Grande Bretagne et aux Etats-Unis.

Création d'un système de sécurité collective : la SDN voit le jour à Genève

Au sortir de la Première Guerre mondiale, l'**idéalisme porté par le président américain Woodrow Wilson**, le Canadien Raoul Dandurand et le Français Léon Bourgeois a donné naissance, en 1919, au pacte de la Société des Nations, organisation à vocation universelle de promotion de la paix par le droit. Quatre grands principes président au pacte : le désarmement, le règlement pacifique des différends et la sécurité collective. Ses piliers fondamentaux : l'universalité de la Société et un Secrétariat permanent dont les membres doivent se réunir périodiquement en conférence internationale.

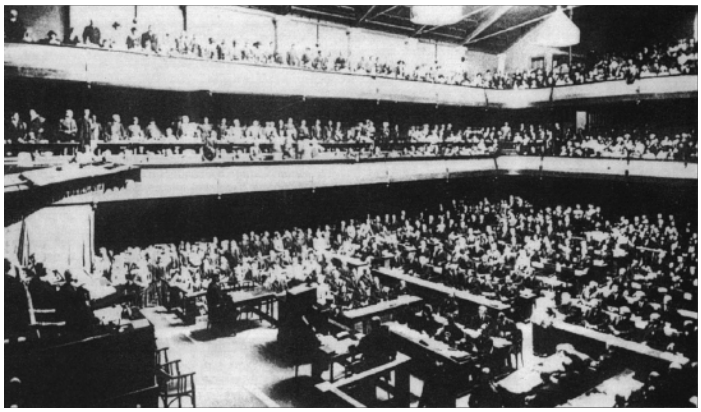

Première séance de la SDN à Genève, 1920
source:http://www.persee.fr/showPage.do?pageId=mat_0769-3206_1994_num_36_1_T1_0012_0000&urn=mat_0769-3206_1994_num_36_1_402663

L'idéalisme wilsonien

L'idéalisme wilsonien correspond à la conception des relations internationales inspirée par les 14 points prononcés par le président américain dans son discours du 8 janvier 1918, introduisant l'idée d'une Société des Nations. Cette doctrine consacre la fin d'une longue politique de non - interventionnisme des USA dans les affaires du monde et notamment de l'Europe et la volonté de préserver l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de toutes les nations, grandes et petites. On opposera souvent les idéalistes aux réalistes.

Les 14 points de Wilson

- négociations de paix publiques
- liberté de navigation maritime
- liberté de commerce international
- limitation concertée des armements
- règlement impartial des questions coloniales
- évacuation de la Russie
- évacuation et restauration de la Belgique
- retour de l'Alsace-Lorraine à la France
- rectifications des frontières italiennes selon les limites des nationalités
- indépendance des peuples de l'Empire austro-hongrois
- évacuation de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro
- limitation de la souveraineté ottomane aux seules régions turques
- création d'un état polonais avec libre accès à la mer
- création d'une société des nations

Wilson, Dandurand et Bourgeois

sources :
www.whitehouse.gov/history/presidents/ww28.html.
www.answers.com/topic/raoul-dandurand.
www.search.com/reference/L%C3%A9on_Bourgeois.

L'article 14 du pacte prévoit la mise en place d'une Cour permanente de Justice internationale, organisme judiciaire et non plus arbitral. Cette institution suscite donc une grande espérance ; elle est la première organisation internationale politique universelle dont le mandat combine l'objectif de la sécurité collective à celui de la coopération dans des domaines spécialisés tels que l'économie et l'humanitaire.

p. 60

Extraits de Tintin et le lotus bleu d'Hergé, Casterman, Paris, 1946, pages 22 et 60

Malheureusement, la SDN est un échec car il sera permis à tous les membres, après un préavis, de se retirer de la Société. Désormais ni les sanctions ni les obligations ne retiennent les membres. L'organisation devient une sorte d'association libre dont l'autorité ne s'étend qu'à ses membres, lesquels peuvent se libérer s'ils le souhaitent, d'engagements trop encombrants. Il en a été ainsi suite à la crise de Mandchourie (1932) suivie de la crise d'Ethiopie (1936) qui n'ont fait que plonger la Société dans un irrésistible déclin ponctué par l'annexion ou le démembrement d'un certain nombre de ses Etats-membres. Le déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale scelle son échec définitif.

En somme, la grande lacune de la Société des Nations a été de ne pas condamner la guerre et de ne pas vouloir sa prohibition totale.

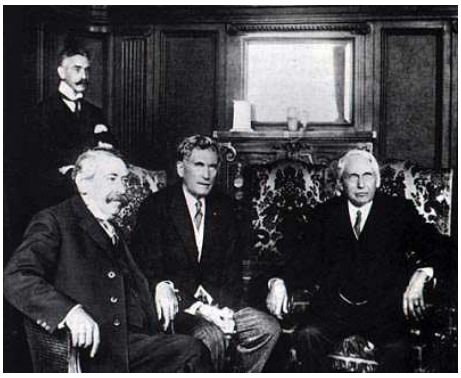

Aristide Briand (à gauche) et Frank Kellogg (à droite) en 1928

source : http://www.willy-brandt.org/bwbs_biografie/Briand-Kellogg_Pact_B985.html

Les Etats membres sont réticents vis-à-vis du désarmement (défini à l'époque comme une limitation de l'armement) et le perçoivent comme un élément de vulnérabilité. C'est pourquoi un traité d'assistance mutuelle est signé en 1923 afin de garantir la sécurité de chaque Etat après un désarmement et constituer une sorte de bouclier. Même si ce traité s'est soldé en échec, il demeure néanmoins intéressant pour ses idées qui, jusqu'à nos jours, perdurent.

Puis, s'en suit le Pacte Briand-Kellogg (aussi appelé Traité de Paris) signé en 1928 par les ministres des Affaires Etrangères de tous les pays, y compris le Reich. Tous les Etats prennent l'engagement de renoncer à la guerre en tant qu'instrument de politique internationale. Ce pacte comprend deux articles importants : le premier formule la condamnation du recours à la guerre et le second l'obligation d'un règlement pacifique des différends. Ce traité a une portée juridique discutable et c'est ce qui explique tant de succès dans les signatures ; c'est une déclaration de principe avec, certes, une obligation juridique mais sans mécanisme contraignant de sanctions.

Après une courte embellie globale, on assiste après le crash financier de 1929 et les différentes crises que la Société des Nations a dû affronter, à une rapide dégradation du climat international. Les années trente inaugurent une période de morosité totale. L'espoir se tourne alors vers la première Conférence sur le Désarmement de Genève de 1932 à 1934 qui propose, en plus de la limitation de l'armement dans certains domaines, la mise sur pied d'une police internationale qui puisse prévenir la guerre et assister les victimes. Dans l'article 23 du Pacte de la S.D.N., ce sont les membres eux-mêmes qui chargent cette dernière d'exercer un contrôle général du commerce des armes et des munitions. Seules les grandes puissances seraient autorisées à produire des armes mais à condition de les mettre à disposition de le Société des Nations.
Par ailleurs, certaines questions demeurent : comment définir une agression ? Et qui aurait la compétence de déterminer l'agresseur ?
La France propose un projet de définition selon lequel cinq types d'action font une agression : la déclaration de guerre contre un pays, l'invasion sans déclaration de guerre, les bombardements par terre, air et mer, les troupes qui se rendent sur un territoire sans y être invitées et enfin le blocus naval.

Affiche de la Société des Nations pour le désarmement, 1932

source : perso.orange.fr/memoire78/images/edg14.jpg

La Russie, néanmoins, va signer en 1933 à Londres un pacte de définition de l'agression, hors du cadre de la Société des Nations, qu'elle veut incorporer au projet français pour avoir une base objective de conduite.

La Charte de San Francisco

Malgré toutes ces idées de non agression, la Seconde Guerre mondiale a lieu. C'est une guerre qui reste malgré tout classique : invasion de la Pologne par l'Allemagne, déclaration de guerre de la France et de la Grande-Bretagne montrent que le recours à la guerre est encore admis.
La Charte de l'Atlantique pose, au lendemain des hostilités, les bases d'une nouvelle tentative de paix future. A la Conférence de Dumbarton Oaks et, surtout à la réunion plénière de San Francisco de 1945, assistent près de quarante-sept nations. Le but demeure le même : maintenir la paix et la sécurité internationales. Comme à la création de la S.D.N. ou à la signature du pacte Briand-Kellogg, la guerre est officiellement réprouvée et condamnée. L'égalité de toutes les Nations Unies est proclamée et les méthodes préconisées par la S.D.N. sont désormais abandonnées : les décisions peuvent être prises par une majorité et non plus à l'unanimité.

Conférence de Dumbarton Oaks, 1944

source : http://www.nau.edu/~cline/speccoll/exhibits/belknap/photos/wh2.html

De plus, un Conseil de sécurité, composé de onze membres (depuis 1966, il y a 15 membres), dont les cinq pays sont permanents (Etats-Unis, Grande Bretagne, URSS, France et Chine), assume la responsabilité du maintien de la paix. Il a la haute main sur les décisions, acquises par un vote affirmatif de sept membres, y compris les voix, à la condition qu'elles soient unanimes, des membres permanents qui ont le droit de veto.

Cérémonie de signature de la Charte des NU à San Francisco, 1945

source : http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p18.html

La Charte de San Francisco prévoit aussi des sanctions autres que morales, comme l'interruption des relations économiques, diplomatiques et des moyens de communication. Le Conseil peut, s'il le faut, faire appel aux forces aériennes, maritimes et terrestres nécessaires au maintien de la sécurité internationale.
Ainsi, la souveraineté des Etats se voit remise en question pour la première fois. Les principaux éléments de l'architecture de la Charte des Nations Unies sont l'article 2 § 4 qui interdit formellement le recours à la force (ce n'est plus la guerre qui est en cause mais directement la force), l'article 51 sur la légitime défense individuelle ou collective.

La sécurité collective

La Charte des Nations Unies institue, par la combinaison de mesures préventives et coercitives, un système de **sécurité collective** censé dissuader (ou réprimer) les Etats susceptibles de porter atteinte à la paix.
Les articles 42 et 43 donnent d'ailleurs les moyens au Conseil de Sécurité de prévenir et de punir les actes d'un Etat agresseur. Néanmoins, trois conditions doivent être remplies. Tout d'abord, les Etats doivent se mettre d'accord sur la définition de l'agresseur et la nature de l'ordre international devant être préservé. Ensuite, les Etats les plus puissants doivent pouvoir assurer le coût humain et financier du maintien de la paix, y compris dans les situations où les intérêts nationaux ne sont pas directement menacés. Il faut, enfin, pouvoir permettre un fonctionnement harmonieux de l'instance internationale. Mais l'avènement de la guerre froide rend impossible une vision commune de la sécurité collective.

La sécurité collective

Un système de sécurité collective doit remplacer le principe du « chacun pour soi » (self-help), considérant qu'une agression contre l'un des membres du système est considéré comme une agression contre tous, appelant en conséquence une réponse collective, le cas échéant armée.
Ces fondements sont :
- la consolidation/maintien du système international,
- l'indivisibilité de la paix (agression contre un Etat est une agression contre tous les Etats),
- la responsabilité collective face à toutes les agressions.

Le concept des Opérations de Maintien de la Paix (OMP)

La Charte ne mentionne nulle part ni ne définit ces opérations de maintien de la paix (OMP), si bien que leur fondement juridique a été cherché dans un chapitre six et demi, alternative entre les moyens coopératifs et préventifs du chapitre VI et les moyens coercitifs du chapitre VII. Néanmoins, elles s'inscrivent par leur finalité parmi les buts et principes énoncés par la Charte (article 1).

En 1948 des opérations d'observation sont mises en place. Celles-ci comprennent des observateurs non armés et la composition de ces missions sont limitées à quelques centaines de personnes. La résolution 50 du Conseil de Sécurité instaure l'ONUST qui a pour but de superviser la trêve entre Israël, l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et le Liban. En 1949, une autre mission du même type sera mise en place entre l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

En 1956, on entre réellement dans les OMP. Ces missions comprennent plusieurs milliers d'hommes armés. Le concept apparaît lors de la crise de Suez qui est marquée par une intervention tripartite (Royaume-Uni, France et Israël) contre l'Egypte. Le cadre de cette intervention impliquerait pour l'ONU d'employer le chapitre VII. Toutefois, pour des raisons politiques, ceci se révèle impossible. C'est le Secrétaire général de l'époque, Dag Hammarskjöld, et le ministre des affaire étrangères du Canada, Lester Pearson, qui suggèrent d'oublier ce que propose la Charte car il faudrait envoyer des « gendarmes » et émettent l'idée d'envoyer « une brigade de pompiers » c'est-à-dire une force militaire d'interposition neutre et impartial. L'idée est retenue par les Etats-Unis et l'Union soviétique, mais le veto de la France et du Royaume Uni bloque le Conseil de Sécurité. L'Assemblée générale sera convoquée sur la base de la **résolution 377(V)** pour permettre la mise en place de cette première force.

Les troupes de la FUNU en patrouille dans le Sinaï
source : www.un.org/french/audiovis/50s.htm.

Il s'agit de combler un vide, de prévenir une éventuelle escalade de la violence entre les deux protagonistes. Mais ces interventions sont souvent controversées et accusées de geler artificiellement les situations sans rien régler, donnant ainsi aux parties le prétexte pour ne pas chercher une solution à leurs différends de fond.
Aujourd'hui comme hier, les seules opérations non contestées sont celles qui interviennent à l'issue d'une négociation diplomatique, souvent menée hors du cadre des Nations Unies, lorsqu'un accord pour cesser les hostilités est déjà atteint entre les parties.

« utilisation de troupes placées sous le commandement de l'ONU dans le cadre d'opérations « non violentes » avec le consentement des parties à un conflit afin de maintenir la stabilité de nombreuses zones de tensions de par le monde ».

Résolution 377(V) ou « résolution Acheson »

Le 3 novembre 1950, l'Assemblée générale a adopté la résolution 377 (V) « Union pour le maintien de la paix », plus connue sous le nom de « résolution Dean Acheson ». Cette résolution précise que, lorsque certaines conditions sont réunies (impuissance du Conseil de sécurité, décision de réunir l'Assemblée générale, etc.), l'Assemblée générale « examinera immédiatement la question afin de faire aux membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à adopter… »

A partir de cette première expérience se dégage peu à peu une véritable « doctrine du maintien de la paix », théorisée par le secrétaire général de l'époque, Dag Hammarskjöld.
Trois principes fondamentaux la président :

- Le **consentement des parties** : Le consentement de l'Etat sur le territoire duquel les troupes des Nations Unies sont amenées à stationner est un principe de base qui l'emporte sur toute autre considération.
- L'**impartialité** : Ce sont avant tout des forces d'interposition entre deux parties rivales après la conclusion d'une trêve ou d'un cessez-le-feu et d'éviter la reprise des hostilités.
- Le **non usage de la force** : Etant donné l'esprit de la Charte, les Casques bleus ne sont dotés que d'armes défensives légères (en cas de légitime défense). Ils doivent à tout prix éviter d'alimenter le recours à la force.

Dag Hammarskjold, deuxième Secrétaire général des NU

source : www.w.pngnc.org/dag.htm.

En résumé les opérations mises en place pendant la période de la Guerre froide étaient principalement des mesures d'urgence pour contenir une situation explosive, après que les hostilités (ou les troubles) eurent lieu. Le but étant de gagner du temps pour que les efforts en vue de l'établissement de la paix puisse aboutir à une solution au différend sous-tendant le conflit. Elles préservent, dans un esprit de stricte neutralité, un statu quo en attendant l'intervention d'une solution politique.

Ce que dit la Charte des Nations Unies

Chapitre VI : Règlement pacifique des différends	Chapitre VII : Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression
Ce chapitre vise à aider ou inciter les parties à un conflit potentiel ou ouvert à trouver un règlement politique (avec l'Agenda pour la paix on parle de peace making ou de restauration de la paix). - libre choix des parties concernant le règlement du conflit. (la Charte recommande aux Etats de régler directement leurs différends par des moyens pacifiques). - Le Conseil de Sécurité reste libre d'intervenir à n'importe quel moment (article 34). - Si le Conseil de Sécurité intervient spontanément ou à la demande de l'une des parties, il peut recommander des méthodes particulières de règlement ou également recommander les termes d'une solution. Dans les deux cas, les recommandations du Conseil de Sécurité n'ont pas de valeur juridique, ce sont des recommandations politique.	Ce chapitre concerne l'imposition de la paix sans le consentement des parties. Lorsque le Conseil de Sécurité constate une violation de l'art 2 §4, il détient d'important pouvoir avec 2 catégories de mesures coercitives : - mesures n'impliquant pas la force armée (par exemple interruption des relations économiques) - mesures impliquant la force armée Contrairement aux mesures prises dans le cadre du chapitre 6, les décisions sont ici obligatoires. L'article 43 prévoyait que tous les membres des Nations Unies mettraient à la disposition du Conseil de Sécurité des forces armées. Cet article n'a jamais été mis en pratique. Pour chaque intervention, le Conseil de Sécurité doit faire appel aux Etats pour qu'ils fournissent les armements.

Article 2 §4 de la Charte des Nations Unies
Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de tout autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies

Les **OMP de deuxième génération** relèvent d'un mandat plus large que celles de la première génération. Leur rôle inclut non seulement le maintien mais le rétablissement et l'édification de la paix. Elles débordent donc sur le terrain des conflits internes, de la promotion des pratiques démocratiques et de l'assistance humanitaire d'où leur développement quantitatif et leur expansion géographique. Les missions de deuxième génération apparaissent dans le contexte de l'après-guerre froide à l'exception de l'ONUC (Opération des Nations Unies au Congo) qui est la seule opération complexe de première génération.

Les opérations de maintien de la paix de seconde génération ne visent plus à stabiliser une situation en attendant que se dégage une solution pacifique mais font partie intégrante de la solution. Leur finalité est de mette en oeuvre un règlement politique global accepté au préalable par les parties. Elles continuent de fonctionner dans le cadre fictif du « maintien » de la paix alors que leur mission est précisément de « construire » voire d'imposer cette paix. Parmi leurs prérogatives figurent la restauration de l'Etat. En effet, elles ne se contentent pas seulement de rétablir l'ordre mais interviennent aussi pour créer un environnement politique, économique et social permettant ainsi à la population victime d'un conflit interne à un Etat de retrouver ses structures et son équilibre. Il s'agit de bâtir de nouvelles structures politiques et administratives, afin de garantir la viabilité du règlement politique d'ensemble et de l'inscrire dans la durée.

Le concept d'OMP traduit l'usage politique de deux types de thérapie : « La thérapie de l'aspirine » en vertu de laquelle il s'agit de calmer la névralgie d'un patient qui souffre d'un cancer en attendant l'intervention du chirurgien, c'est-à-dire les diplomates chargés de trouver un remède de fond. La seconde thérapie, celle du « laser » est plus complexe : elle peut être de type préventif, coercitif (peace enforcement), ou « cautérisant » (peace building).

Source : Victor-Yves Ghebali in Yves Daudet, « les Nations Unies en ex-Yougoslavie » in Les Nations Unies et l'ex-Yougoslavie, Rencontres internationales de l'IEP d'Aix-en-Provence, 12-13 décembre1997, Pedone, Paris, 1998

En 2009, 15 Opérations de Maintien de la Paix sont engagées sur le terrain avec un personnel en uniforme comprenant plus de 80'000 personnes. À ces opérations viennent encore s'ajouter deux « missions politiques » des Nations Unies. Toutes ces opérations et missions doivent être mandatées et suivies par le Conseil de Sécurité.

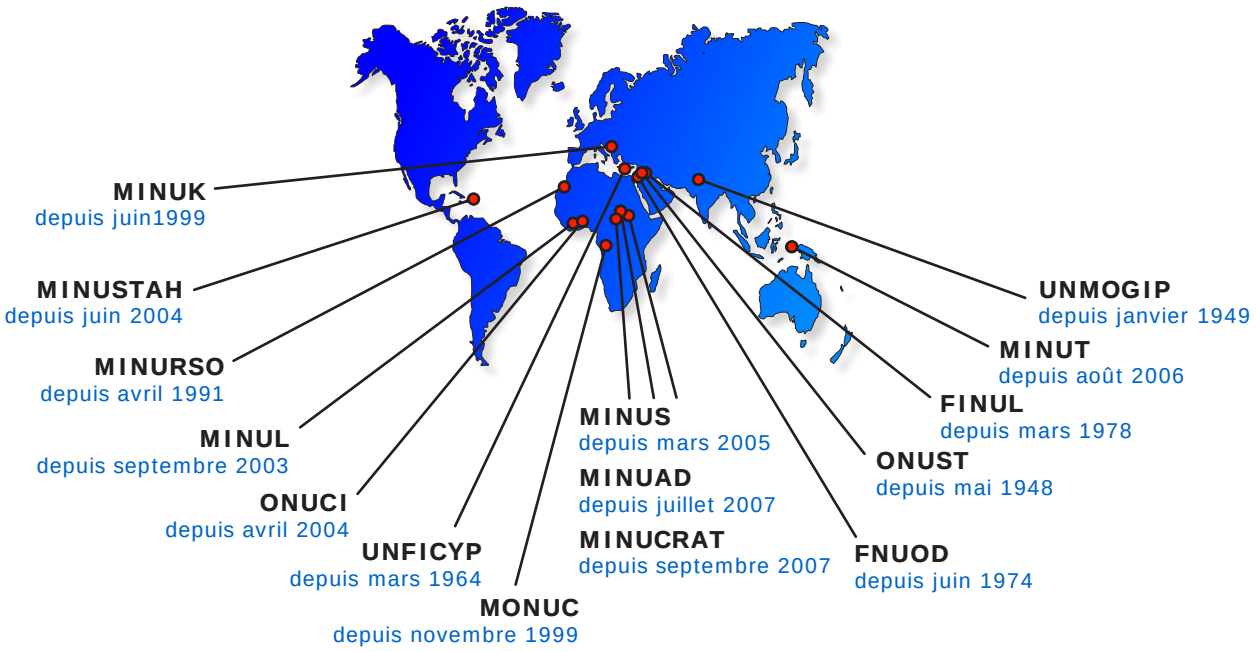

ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (mai 1948)
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l' Inde et le Pakistan (janvier 1949)
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (mars 1964)
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (juin 1974)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (mars 1978)
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (avril 1991)
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (juin 1999)
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (novembre 1999)
MINUL	Mission des Nations Unies au Liberia (septembre 2003)
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (avril 2004)
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (juin 2004)
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan (mars 2005)
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (août 2006)
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (juillet 2007)
MINUCRAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (septembre 2007)

➥ Source : http://www.un.org/french/peace/peace/bnote.htm#undof

Le changement de nature des conflits

Durant la période de guerre froide, la distinction entre les conflits était d'une relative simplicité. La confrontation entre les deux superpuissances (Etats-Unis et U.R.S.S.) recouvrait l'ensemble des conflits en ce sens qu'ils étaient alimentés par les deux blocs sur les plans idéologique, financier et militaire. Les acteurs des conflits étaient généralement clairement identifiés (les Etats-Unis soutenant le mouvement X et l'U.R.S.S. soutenant le mouvement Y).

Avec la fin de la Guerre froide, la disparition de la rivalité entre les deux superpuissances a favorisé l'émergence de conflits civils ou ethniques longtemps réprimés. De nouveaux belligérants sont apparus avec des buts différents. Certains, luttant pour des raisons politiques et/ou pour le contrôle des ressources économiques du pays (pétrole, or, diamant, etc.). L'appât du gain a aussi multiplié les acteurs des guerres avec l'apparition de nouvelles factions sans projet politique. Cette évolution a amené de nombreuses conséquences sur les conflits et leurs acteurs :

Ongoing Intra- and Interstate Conflicts of high Intensity 1945 to 2006

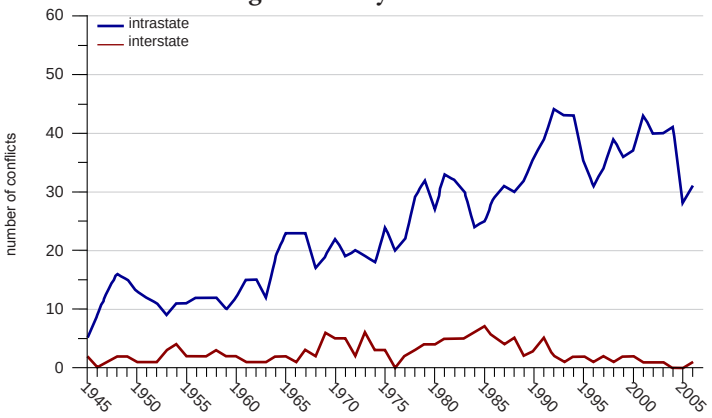

Source graphique : Conflict Barometer 2006, Heidelberg Institute for International Conflict Researh (HIIK), University of Heidelberg

"Le monde initial de l'ONU était celui de la paix et de la guerre entre les nations. Le monde qui est aujourd'hui le nôtre est celui de la paix et de la guerre à l'intérieur même des nations"

Boutros Boutros-Ghali, 1992

Selon le professeur Kal Holsti, le phénomène de guerre « régresse » et se « désinstitutionnalise » au point de revenir aux guerres « pré-modernes » d'avant 1648. La guerre classique s'estompe car elle se « privatise » en impliquant de moins en moins de forces armées régulières. Les conflits armés se nourrissent également de la guerre pour le « profit », c'est-à-dire d'une forte concurrence pour la maîtrise des ressources minières, diamantaires, pétrolières et aquifères. Des élites, guérillas, mafias et mercenaires utilisent la guerre pour s'approprier ainsi un tribut économique ou la richesse d'une nation. Leur intérêt est donc de faire perdurer le conflit.

Le Secrétaire général des Nations Unies de 1992 à 1996, Boutros Boutro-Ghali, dans son rapport de janvier 1992 intitulé « Agenda pour la paix » et dans le « Supplément à l'Agenda pour la paix » de janvier 1995 constate l'évolution de la guerre et fait des propositions pour améliorer les réponses que l'ONU doit apporter.

Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix

Le 17 juin 1992, le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros Ghali a présenté au Conseil de sécurité son rapport intitulé « Agenda pour la paix, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix ». Le Secrétaire général définit les diverses phases du maintien de la paix et indiqua que, dans l'ensemble, le maintien de la paix traditionnel était en train de devenir beaucoup plus complexe et d'impliquer un bien plus grand nombre d'acteurs que par le passé. Le but de son rapport est de clarifier le rôle de l'ONU et plus largement de renforcer l'efficacité des opérations de paix.

« La nature des opérations de maintien de la paix a évolué rapidement depuis quelques années. Les principes et pratiques établis ont été adaptés en fonction des demandes nouvelles de ces dernières années, mais, pour l'essentiel, les conditions qui déterminent le succès des opérations restent inchangées : un mandat clair et réalisable; la coopération des parties à l'exécution dudit mandat; l'appui continu du Conseil de sécurité; la volonté des Etats membres de fournir le personnel nécessaire, qu'il soit militaire et policier, ou civil, notamment les spécialistes; un commandement efficace des Nations unies, au Siège et sur le terrain; un appui financier et logistique adéquat. Le climat international changeant, et les opérations de maintien de la paix étant de plus en plus souvent destinées à faciliter la mise en oeuvre d'accords mis au point par les négociateurs de paix, toute une nouvelle gamme de besoins et de problèmes sont apparus dans les domaines de la logistique, du matériel, du personnel et des finances, obstacles qui pourraient dans tous les cas être levés si les Etats membres le souhaitaient et étaient prêts à mobiliser toutes les ressources requises. »

L'un des principaux thèmes développés dans le rapport est que « l'ONU a pour vocation de contribuer à toutes les étapes d'un processus, qui, partant de la prévention des conflits, de leur règlement et de l'assistance d'urgence, se poursuit avec la reconstruction et la réinsertion et aboutit enfin au développement économique et social ».

Le processus comprend les différentes phases suivantes : « « diplomatie préventive », « rétablissement de la paix » et « maintien de la paix » sont étroitement liés et, au sens où ils sont employés dans le présent rapport, se définissent comme suit :
La **diplomatie préventive** a pour objet d'éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible.
Le **rétablissement de la paix** vise à rapprocher des parties hostiles, essentiellement par des moyens pacifiques tels que ceux prévus au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.
Le **maintien de la paix** consiste à établir une présence des Nations Unies sur le terrain, ce qui n'a jusqu'à présent été fait qu'avec l'assentiment de toutes les parties concernées, et s'est normalement traduit par un déploiement d'effectifs militaires et/ou de police des Nations Unies ainsi, dans biens des cas, que de personnel civil. Cette technique élargit les possibilités de prévention des conflits aussi bien que de rétablissement de la paix.
Le rapport s'étend en outre à la notion de **consolidation de la paix après les conflits**, action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités. La diplomatie préventive vise à régler les conflits avant que la violence n'éclate ; le rétablissement et le maintien de la paix ont pour objet de mettre fin aux conflits et de préserver la paix une fois qu'elle a été instaurée. En cas de succès, l'une et les autres débouchent sur la consolidation de la paix après les conflits, contribuant ainsi à empêcher que les actes de violence ne reprennent entre les nations et les peuples. »

Le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali prévoyait aussi la remise en oeuvre de l'article 43 de la Charte des Nations unies, selon lequel l'ONU dispose d'une armée permanente. Approuvé dans l'euphorie de l'après-guerre du Golfe, le texte n'a pas eu le succès escompté. Les Etats ne souhaitant pas perdre le contrôle de leur armée

L'Agenda pour la paix eut au moins le mérite de définir les conditions qui déterminent le succès d'une opération de paix: un mandat clair et réalisable ; la coopération des parties à l'exécution dudit mandat ; l'appui continu du Conseil de sécurité ; la volonté des Etats membres de fournir le personnel nécessaire, qu'il soit militaire et policier, ou civil, notamment les spécialistes ; un commandement efficace des Nations unies, au siège et sur le terrain ; un appui financier et logistique adéquat. La publication de l'Agenda pour la paix est d'ailleurs le point de départ d'une longue série de propositions visant à réformer le maintien de la paix.

Supplément à l'Agenda pour la paix

Trois ans après la parution de l'Agenda pour la paix, le Secrétaire général prend acte des difficultés rencontrées en Bosnie-Herzégovine et en Somalie et revient à une approche plus modeste de la capacité onusienne dans le Supplément à l'Agenda pour la paix en acceptant certaines limitations de prérogatives des opérations de paix, en particulier dans le cas de l'imposition de la paix.

Le nouveau rapport constate à nouveau le changement de nature des conflits depuis la fin de la guerre froide avec l'augmentation des conflits internes aux Etats. Pour faire face aux exigences de ces conflits, les mandats confiés aux Nations Unies à partir de la fin des années 1980 incluront certaines tâches tout à fait nouvelles pour les casques bleus. Superviser des élections, assurer le passage de l'aide humanitaire ou désarmer des groupes paramilitaires font maintenant partie des fonctions remplies par les soldats de la paix. « Ces guerres sont […] habituellement menées non seulement par des armées régulières, mais aussi par des milices et des civils armés dont la discipline est douteuse et la chaîne de commandement mal définie ». Cette situation rend les opérations de maintien de la paix plus complexe et périlleuse. Elle a aussi conduit les forces des Nations Unies à protéger des opérations humanitaires menacées par des combattants cherchant à s'approprier les secours. « De ce fait, sont apparues, en Bosnie-Herzégovine et en Somalie, des opérations de maintien de la paix d'une catégorie nouvelle. L'emploi de la force est autorisé en vertu du Chapitre VII de la Charte, mais l'ONU reste neutre et impartiale entre les parties, et n'a pas pour mandat d'arrêter l'agresseur ni d'imposer la cessation des hostilités ». Ces mandats ambigus ont aboutit dans ces régions à des résultats décevants et parfois tragiques pour les populations. Le Supplément à l'agenda pour la paix en fait le constat, mais montre qu'avec un mandat clair qui respecte les trois principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix, ces dernières ont changé de nature et en couvrant des tâches d'une grande diversité sont devenus des succès. « Pendant la guerre froide, les missions de maintien de la paix avaient un caractère essentiellement militaire et elles étaient habituellement déployées après l'adoption d'un cessez-le-feu, mais avant qu'un règlement du conflit n'ait été négocié. En fait, l'un de leurs principaux objectifs était de créer les conditions voulues pour commencer à négocier. Toutefois, vers la fin des années 80, une opération d'une espèce nouvelle est apparue : mise en place à l'issue des négociations, elle a pour mandat d'aider les parties à appliquer le règlement global auquel elles sont parvenues. Des opérations de ce genre ont été déployées en Namibie, en Angola, en El Salvador, au Cambodge et au Mozambique. Dans la plupart des cas, elles ont remarquablement réussi ».

« Les règlements négociés portaient non seulement sur des questions militaires, mais aussi sur toute une gamme de problèmes d'ordre civil. De ce fait, l'ONU a été appelée à entreprendre des tâches d'une diversité sans précédent : contrôle du cessez-le-feu, regroupement et démobilisation de forces, réinsertion des combattants dans la vie civile et destruction de leurs armes; mise au point et exécution de programmes de déminage; rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées; octroi d'une assistance humanitaire; supervision des structures administratives existantes; mise en place de nouvelles forces de police; vérification du respect des droits de l'homme; mise au point et supervision de réformes constitutionnelles, judiciaires et électorales; observation, supervision, voire organisation et contrôle d'élections; et coordination de l'appui destiné au redressement économique et à la reconstruction. »

Rapport Brahimi

Le rapport Brahimi demande que le Secrétariat des Nations Unies apprenne à dire « non » aux Etats, lorsque ceux-ci ont la tentation de confier aux Nations Unies des missions impossibles.

Les difficultés rencontrées par les troupes de l'ONU pendant la décennie 1990 ont toutefois démontré que des réformes plus profondes que celles contenues dans l'Agenda pour la paix étaient nécessaires. C'est pourquoi, en 1999, est élaboré le « rapport Brahimi », durant le mandat de Kofi Annan. Ce dernier a fait appel à un groupe d'experts internationaux afin d'élaborer un rapport sur les conditions d'une réforme des OMP. Le « Rapport du Groupe d'Etude sur les Opérations de Maintien de la Paix de l'Organisation des Nations Unies », plus connu sous le nom de Rapport Brahimi, est publié en août 2002. Il lui a été demandé d'évaluer les défauts et les insuffisances du système des OMP et de faire des recommandations « franches, précises et réalistes ». L'objectif du rapport est de corriger « un grave problème d'orientation stratégique, de prise de décisions, de rapidité de déploiement, de planification et de soutien des opérations ». Il constate un profond changement dans l'approche des Nations Unies, passée de l'observation neutre des scénarios suivant immédiatement les conflits à une implication dans des conflits qui ne sont pas encore arrivés à leur terme. Ce rapport réclame des adaptations, notamment des mandats clairs et réalistes en matière de maintien de la paix, de solides règles d'engagement pour les forces, une unité dans les efforts déployés, une chaîne de commandement précise et unifiée. Il présente aussi et surtout le décalage qui peut exister entre les ambitions présentées dans les mandats du Conseil de Sécurité et les moyens effectifs mis à la disposition de l'Organisation.

Lakhdar Brahimi, de nationalité algérienne a été secrétaire général adjoint et conseillé spécial auprès du Secrétaire général de l'ONU du 14 janvier 2004 au 31 décembre 2005. À ce titre, il a mené des missions en Irak, entre janvier et juin 2004 pour faciliter le processus politique dans ce pays. Le 3 octobre 2001, M. Brahimi avait été nommé Représentant spécial pour l'Afghanistan où il avait facilité le processus politique.

« C'est portée par ce nouveau réalisme que l'ONU a établi un quasi-protectorat au Kosovo et à Timor : des opérations ambitieuses de reconstruction aux dimensions civiles et militaires, mais dont les risques ont été soigneusement pesés. C'est porté par cette même prudence que le Secrétariat de l'ONU a résisté ces derniers mois aux pressions américaines qui visaient à ce que des casques bleus soient envoyés en Afghanistan, après que les Etats-Unis eurent vaincu les forces talibanes et d'Al-Qaida. Ce « nouveau réalisme » ne peut cependant occulter la réalité des rapports de force internationaux. C'était le sens de la formule maladroite de l'ex-secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, lorsqu'il avait déclaré à Sarajevo qu'il y avait « des guerres de riches et des guerres de pauvres ». Les interventions de l'ONU sont efficaces lorsque les pays les plus forts et, en particulier, les pays membres de l'OTAN, apportent leur contribution. A contrario, au Sierra Leone, la guérilla du RUF avait réussi en mai 2000 à prendre en otages des centaines de casques bleus originaires de pays pauvres, démunis d'armes appropriées et de moyens de communication. Il faudra l'intervention des soldats britanniques pour les libérer. Après l'euphorie du début des années 1990, puis les tragédies de Somalie, du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie, les casques bleus sont de retour : quelques 40'000 sont déployés aujourd'hui dans 15 missions. »

Source : Pierre Hazan, L'ONU n'a pu véritablement jouer son rôle de maintien de la paix qu'après la chute du mur de Berlin, in Le Temps, 23 janvier 2002, http://www.letemps.ch/dossiers/dossiersarticle.asp?ID=81865

Diplomatie préventive, imposition de la paix et consolidation de la paix

On a vu que les opérations de maintien de la paix ont étendu leurs activités et interviennent à différents moments d'un conflit. Comme l'explique l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali dans l'Agenda pour la paix, il y a différentes possibilités d'intervention pour empêcher soit un conflit d'éclore, soit le résoudre rapidement une fois qu'il a éclos ou pour mettre en place les conditions d'une paix durable après un accord de paix. Le graphique ci-contre explique à quel moment ces concepts peuvent être mis en place.

Nous avons déjà précédemment étudié en quoi consiste le maintien de la paix, nous allons encore développer trois types d'interventions à savoir la diplomatie préventive, l'imposition de la paix et la consolidation de la paix.

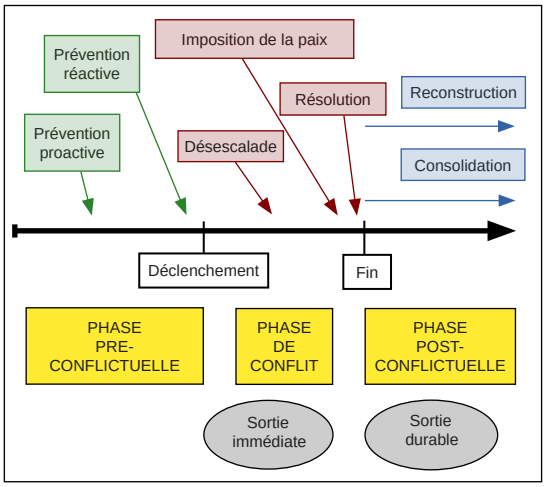

Cycle de gestion des crises/conflits :

1. Diplomatie préventive
2. Rétablissement de la paix. Si le conflit n'a pu être prévenu le régler le plus vite possible (Règlement pacifique des différends - peace making)
3. Gestion, limité les dégâts avec maintien de la paix (Peace keeping de manière à contenir la violence)
4. Coercition, imposition de la paix (Peace enforcement)
5. Reconstruction de la paix (Peace building - stade ultime de cette gestion et le couronnement de cette gestion).

La diplomatie préventive

Le dictionnaire de stratégie rappel que « la diplomatie implique une démarche consistant à prévenir (aussi bien qu'à dissiper) les malentendus susceptibles de compromettre les relations amicales entre deux gouvernements ou d'entraver la coopération entre un groupe d'Etats. [Alors que] la diplomatie préventive désigne la gamme des mesures utilisées aux fins de la prévention des conflits. Elle représente le type d'activités relevant du volet non coercitif que comporte tout régime complet de sécurité collective ».

Au niveau des Nations Unies, dans les années 1950, le Secrétaire général Dag Hammarskjold développa le concept de diplomatie préventive dans le contexte de la guerre froide. Puis, dans les années 1980 - 1990, les Secrétaires généraux Perez de Cuellar puis Boutros Boutros-Ghali réactualisent le concept. L'Agenda pour la paix présenta celle-ci comme l'un des concepts fondamentaux de la stratégie des Nations Unies pour l'après-guerre froide. Affirmant que le recours à la prévention était nécessaire « pour apaiser les tensions avant qu'elles ne provoquent un conflit – ou, si un conflit a déjà éclaté, pour agir rapidement afin de circonscrire et d'en éliminer les causes sous-jacentes », il en suggéra l'instrumentalisation par la voie de mesures de confiance, de dispositifs d'alerte rapide, et de déploiements préventifs de troupes ou de zones démilitarisées.

❶ **Détection des risques ou des menaces de conflits** à l'aide d'indicateurs de risques : alerte précoce (early warning) et action précoce (early action).

❷ **Médiation**

❸ **Action stabilisatrice**

Action à finalité sédative immédiate : empêcher dans l'urgence l'éclosion d'un conflit armé.	Action à finalité curative à long terme : stabiliser la situation de manière durable en essayant de traiter le mal à la racine.

La diplomatie préventive « vise l'ensemble des moyens diplomatiques et opérationnelles qui implique l'intervention d'une tierce instance, qui peut être étatique ou institutionnelle, au fin/en vue d'empêcher l'éclosion d'un conflit armé potentiel avec, en règle générale, l'accord des parties directement impliqué ».

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) a été créée principalement pour prévenir les conflits. Elle est l'une des premières organisations ayant mis au point des missions de prévention des conflits, en 1992 à Skopje en Macédoine. En effet, sous l'égide de l'ONU, une coopération très efficace entre l'OSCE et une présence militaire préventive a permis de stabiliser une situation et aider un pays à prospérer. Son Centre de prévention des conflits a proposé des pactes, tels que le Pacte de stabilité en Europe de 1995 repris en 1999 pour les Balkans, permettant ainsi à l'Europe de régler ses conflits dans un cadre institutionnel. Le cas de la Macédoine est intéressant parce qu'il a permis une coopération très efficace entre l'OSCE et une présence militaire pour la prévention d'un conflit sous l'égide de l'ONU : la Force de déploiement préventif des Nations Unies en ex-République yougoslave de Macédoine (FORDEPRENU). Pendant la durée de son mandat, de mars 1995 à février 1999, cette Force multinationale a donc empêché le conflit des Balkans de déborder. Elle a été chargée de surveiller l'évolution de la situation et de signaler tout événement survenu dans les zones frontalières qui pourrait saper la confiance et la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en menacer le territoire.

Alors que la prévention des conflits vise à empêcher un conflit d'éclater, la consolidation de la paix a pour but d'empêcher qu'un conflit se rallume. La consolidation de la paix est le couronnement de toute action préventive réussie.

La consolidation de la paix est apparue dans le langage des Nations Unies et la pratique internationale avec l'Agenda pour la paix. L'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali décrit la consolidation de la paix comme l'action menée « en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités ». Cette phrase souligne les doubles objectifs, parfois divergents, de la consolidation de la paix : d'une part, obtenir la sécurité et la fin des hostilités et, d'autre part, engager à plus long terme un processus parallèle de consolidation de la paix (en réconciliant les gens et les groupes, en réformant ou en rétablissant les institutions, les structures et les économies) pour diminuer le risque d'une rechute dans la violence.

Les phases de la consolidation de la paix :

- **Démilitarisation de la société civile**
- **Transition vers un Etat de droit**
- **Transition socio-économique**

Démilitarisation de la société civile

Un des premiers objectifs de consolidation de la paix est de contribuer à éradiquer pacifiquement les causes d'un conflit. Il s'agit de **désarmer** et **démobiliser** les combattants et **réintégrer** ceux-ci au sein de la société civile (concept DDR).
Dans le contexte du maintien de la paix de l'ONU, les activités de **désarmement** comprennent l'inspection, la collecte et l'élimination des armes légères, munitions, engins explosifs et armes lourdes aux mains des combattants ainsi que, dans de nombreux cas, des armes utilisées par la population civile.

La **démobilisation** se définit comme un processus par lequel des forces armées (le gouvernement et/ou l'opposition ou les factions armées) voient leur effectif réduit de manière significative ou sont complètement dissolues dans le cadre d'une transition vers la paix.

En Sierra Leone, les armes détruites ont été reconverties en outils agricoles, qui ont ensuite été confiés aux anciens combattants afin d'aider à la réinsertion de ceux-ci.

Les programmes de **réinsertion** consistent, quant à eux, en des mesures d'assistance destinées aux anciens combattants ainsi qu'à leur familles et visant à favoriser leurs possibilités de réinsertion économique et sociale. Il peut s'agir d'une aide financière directe, de compensations en nature ou encore de programmes de formation professionnelle et d'activités susceptibles de générer des revenus.
La réussite d'un programme de DDR présuppose d'une part, qu'il soit enchâssé dans les accords de paix et d'autre part, que ceux-ci définissent un calendrier précis du processus, préconisent les méthodes à suivre pour l'élimination des armes et munitions, fixent les modalités de restructuration des forces de défense et de sécurité et, enfin, désignent les institutions à qui incomberont la mise en oeuvre, la coordination et la supervision des activités de désarmement, démobilisation et réintégration.

Lorsqu'en octobre 1999, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission des Nations Unies en Sierra Léone (MINUSIL), cette nouvelle mission composée de quelques 6'000 militaires a été chargée de coopérer à l'exécution de l'Accord de paix de Lomé avec le Gouvernement sierra léonais et les autres parties signataires. Dès novembre 1999, le processus de DDR prévu par l'accord a été initié avec l'appui de la Banque Mondiale et du Ministère britannique du Développement International (DFID). Toutefois, ce n'est qu'en mai 2001, après l'arrestation de Foday Sankoh, le chef du Front Révolutionnaire Unifié (RUF) et grâce aux progrès enregistrés dans le processus de paix à travers le cessez-le-feu d'Abuja que le programme DDR a été réellement mis sur les rails. Un comité mixte comprenant le Gouvernement de Sierra Léone, le RUF et la MINUSIL a été constitué afin de superviser le processus. Aux termes de quatre années d'activité, 72 500 combattants ont ainsi pu être désarmés et démobilisés et quelque 42 500 armes ont été saisies et détruites. Les efforts visant à créer des possibilités de réinsertion ont, en outre, connus récemment des progrès encourageants: 38 850 anciens combattants ont jusqu'à présent bénéficié de projets de réinsertion lancés par l'Allemagne, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Programme des Nations Unies pour le Développement et la MINUSIL ainsi que par l'Organisation Internationale pour les Migrations et le Comité International de la Croix-Rouge.
Source : http://www.un.org/french/events/peacekeepers/2003/docs/ddr.htm

Créé par la Résolution 1542 (30 Avril 2004) et prorogé par la Résolution 1608 (22 juin 2005) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) appuie le Gouvernement, en particulier la Police Nationale Haïtienne, dans la mise en oeuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion complets et durables en Haïti. Ces programmes sont conçus à l'intention de tous les groupes armés y compris les femmes et les enfants associés à ces groupes et développent des mesures de maîtrise des armes et de sécurité publique. L'approche du DDR est « de rendre l'usage des armes inutile dans un environnement sécurisé et appuyé par un investissement social et économique réalisé au coeur de la communauté ».
Source : http://www.africamerica.org/index.php?action=article&numero=87

Transition vers un Etat de droit

Il s'agit de mettre en œuvre des conditions favorables à la démocratisation, de faire participer les citoyens à tous les niveaux du gouvernement, par la tenue d'élections libres et équitables, étroitement supervisées pour en garantir la légitimité et le succès. Il s'agit aussi de restaurer l'Etat de droit en veillant au respect des droits de la personne, souvent bafoués. L'administration de la justice et les réformes pénales font aussi partie du programme

Le GANUPT (Groupe d'Assistance des Nations Unies pour la Période de Transition) a été chargé entre 1989 et 1990 de surveiller le retrait des forces militaires sud-africaines du territoire namibien. L'Afrique du Sud a jusqu'en 1990 nié le droit du peuple namibien à l'autodétermination. Une fois que l'indépendance a été déclarée, le GANUPT a établi et surveillé la police civile afin de créer un terrain favorable à des élections libres et régulières. Il a donc fait en sorte que toutes les lois établies pendant l'Apartheid soient abolies avant les élections. Afin d'éviter tout risque de conflit entre des partis politiques qui n'avaient jamais connu de démocratie, le GANUPT a soumis un code de conduite pour les partis, puis a supervisé les élections qui ont permis la création d'une Constitution par l'Assemblée Constituante.

Déploiement de Casques bleus et organisation des élections en Namibie

UN Photo# 157214C | UN Photo# 156765C) | UN Photo# 157097C | UN Photo# 157131C

source: http://www.un.org/av/photo/peacekp.htm

Le but de cette action est de créer les bases d'un Etat efficace, capable de travailler durablement. « En ignorant presque tout des réalités culturelles et des conceptions intellectuelles et morales d'un pays, il est évident que l'on a fort peu de chances de réaliser un travail utile et durable ». Le risque est d'aboutir à ce que certains appellent des institutions Potemkine (en rapport avec les villages factices construits par le favori de Catherine de Russie). Ces institutions auront « l'apparence de la beauté et de l'efficacité, mais ne seront que très superficiellement greffées sur une réalité qui leur reste profondément étrangère ».
Source : Yves Daudet, « Les Nations Unies et la restauration de l'Etat », Paris, A. Pedone, 1995, 190 p.

Transition socio-économique

C'est la reprise en main d'une société, d'un système financier et d'un gouvernement qui n'est plus en mesure de dispenser les services de base (eau potable, nourriture, santé, transport, ressources énergétiques, etc.). Elle s'accompagne de restructurations qui permettraient à l'économie de redémarrer et de générer les capitaux nécessaires à sa réhabilitation. Elle est donc étroitement liée aux programmes internationaux d'aide au développement. Néanmoins, il ne s'agit pas de résoudre les problèmes structurels de sous-développement qui peuvent être (mais pas complètement) responsables de l'éclatement d'un conflit armé.

L'exemple de l'ATNUSO abordé précédemment est aussi intéressant pour sa dimension socio-économique. L'action de l'ATNUSO s'est orientée vers la remise en état des infrastructures de base en ex-Yougoslavie. Parmi les plus importantes initiatives, des mesures d'urgence ont été entreprises dans les domaines des communications : remise en état de l'autoroute liant Zagreb à Belgrade (impliquant un déminage), reconnexion d'un Pipeline entre la Croatie et la République Fédérale Yougoslave et enfin la récupération des champs pétrolifères de Djeletovci détenus par un groupe de paramilitaires et qui est allé jusqu'à impliquer le recours au chapitre VII de la Charte. La remise en marche des infrastructures constitue le point de départ d'une relance de l'activité économique et par conséquent de la dynamique sociale. Elle constitue aussi le fondement d'une paix durable et d'une réconciliation entre les parties.

UN/DPI Photo# 187840C

"La consolidation de la paix n'est pas une thérapie que les Nations Unies peuvent prescrire à un patient récalcitrant"

Citation de Boutros Boutros-Ghali in Charles-Philippe David, les limites du concept de consolidation de la paix.

Intervention instituée sur la base du **chapitre VII** de la Charte des Nations Unies, elle consiste à rétablir ou à imposer la paix grâce à l'utilisation de la force contre un agresseur clairement désigné. Une telle opération se caractérise par l'absence de neutralité et ne repose donc pas sur le principe du consentement des belligérants (ni sur les deux autres principes fondamentaux des OMP). Le recours à la force se justifie ainsi pour « imposer la paix », une opération de ce genre ne pouvant alors être décidée que sur le fondement du chapitre VII. Pourtant, la prévention des conflits est déficiente.

Opération d'imposition de la paix en Bosnie (IFOR)
source: www.eng.umu.se/htp/example1/ra.htm

« Depuis les dernières années, l'ONU tend à se distancer de ce type de mission, en raison des échecs qu'elle a essuyé suite à ses interventions en Somalie (ONUSOM I & II), en Yougoslavie (FORPRONU) et au Rwanda (MINUAR). Actuellement, ce sont surtout d'autres organisations internationales, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ou des coalitions multinationales d'États, qui se chargent de l'imposition de la paix [dans le cadre du **chapitre VIII** de la Charte des Nations Unies. Ces structures sont souvent mieux adaptées aux besoins des opérations militaires musclées. »
(source : http://www.operationspaix.net/-Imposition-de-la-paix-)

Les mesures coercitives décidées par le Conseil de Sécurité peuvent être par exemple :

- l'imposition de sanctions militaires (blocus),
- économiques (embargos, restrictions sus les transactions financières, sur les activités lucratives et sur l'accès aux ressources),
- politico-diplomatiques (restrictions sur les déplacements des dirigeants et diplomates, suspension de la participation aux organisations internationales).

Le **Chapitre VII** de la Charte traite de l'imposition de la paix sans le consentement des parties. Le Conseil de Sécurité possède d'importants pouvoirs lorsqu'il constate une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression en violation de l'article 2 paragraphe 4 de la Charte. Dans ce cadre, 2 catégories de mesures peuvent être imposées (les décisions prisent dans le cadre du Chapitre VII sont obligatoires contrairement au Chapitre VI) :

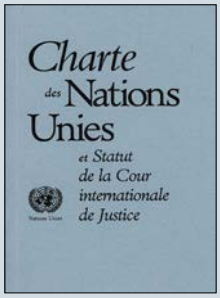

- des mesures n'impliquant pas la force armée (économique / financière) (article 41)
- des mesures impliquant la force armée (article 42)

Enfin, les interventions militaires ne peuvent avoir lieu que dans les cas extrêmes et à des fins de protection humaine. Une telle intervention doit répondre à six critères :

❶ être déclenchée par une autorité compétente ;
❷ être justifiée par une « juste cause », soit un cas de nettoyage ethnique, de génocide, de crimes contre l'humanité, d'effondrement d'un Etat ou d'une catastrophe naturelle à grande échelle ;
❸ être fondée sur une preuve raisonnable d'une menace imminente de pertes considérables en vies humaines ;
❹ être menée sur une base multilatérale ou collective plutôt que par un seul pays ;
❺ constituer une action de dernier recours après que toutes les autres options aient été considérées auparavant ;
❻ respecter le principe de proportionnalité ; la réaction devant être proportionnelle à l'ampleur de la provocation tout en étant assurée de perspectives raisonnables de succès.

Le **Chapitre VIII** traite de la sécurité régionale et de ses accords (articles 52 à 54). Il précise la coopération entre l'ONU et les organisations régionales de sécurité avec pour philosophie la suprématie de l'ONU par rapport aux seconds.
On y retrouve :

1. Règlement pacifique des différends (art. 52). Si il y a un conflit régional d'abord essayer de le résoudre au sein des organisations régionales de sécurité.
2. Usage de la force (art. 53). Les organisations régionales ne bénéficient pas de carte blanche pour intervenir, elles doivent obtenir le consentement du Conseil de Sécurité.

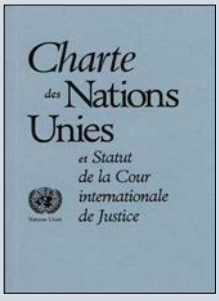

La Sécurité humaine

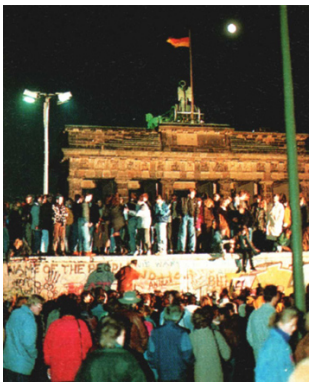

En parallèle à ces rapports, le discours sur le concept de « sécurité » a aussi connu une importante évolution au cours des années 1980-1990. Au concept étroit de sécurité nationale, nous avons vu l'émergence d'une conception large de la sécurité : la sécurité humaine.

Le Programme des Nations Unies sur le Développement (PNUD) définit la sécurité humaine dans le rapport mondial sur le développement humain de 1994 : « Depuis trop longtemps les questions de sécurité sont réduites aux menaces contre l'intégrité territoriale des pays... sécurité de l'emploi, du revenu, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité face à la criminalité : telles sont les formes que revêt aujourd'hui la problématique de la sécurité humaine dans le monde ».

Ce constat du PNUD s'inscrit dans le courant de pensée qui a suivi la chute du mur de Berlin et même avant. Le monde voyant la fin de la division du monde en deux blocs : l'Est et l'Ouest. Certains spécialistes académiques proposent de réexaminer le concept de sécurité à la lumière de ces bouleversements et de dépasser l'idée classique et restreinte de sécurité nationale. « ... (Ils) tendent à élargir la sécurité à des dimensions non-militaires, allant de l'immigration à l'économie en passant par la protection de l'environnement. Certaines institutions internationales et un grand nombre d'États emboîtent le pas et diffusent des discours visant une approche moins étriquée de la défense, jusqu'à présent cantonnée dans le militaire. La valeur centrale devient de plus en plus l'individu lui-même, au-delà de son appartenance à un État en particulier. On parle alors de sécurité humaine. Boutros Boutros Ghali et Kofi Annan ont largement participé à l'extension de ce concept en insistant sur le rôle fondamental de l'ONU dans la protection de la dignité humaine. Lutter pour l'intégrité de la personne constitue le but le plus légitime de nos jours. Cette perception de la sécurité semble prendre le contre pied de l'approche classique focalisé sur la sécurité de l'État en termes de capacité militaire et de sauvegarde territoriale. Dorénavant, ce qui prime, c'est mettre les individus à l'abri de la peur et des vulnérabilités dont ils peuvent faire l'objet, tant du point de vue économique, que social ou culturel. Ainsi, l'entrée dans le XXIème siècle rimerait avec nouveau discours sécuritaire. Le monde de souverainetés s'effilochant, un monde fondé sur la reconnaissance croissante de l'individu s'ancrerait de manière significative à la fois dans les paroles et les actions des politiques. »

Source : Frédéric Ramel, Sécurité humaine : un concept pour penser le XXIème siècle ?, Centre Lyonnais d'Etudes de Sécurité Internationale et de Défense (CLESID), http://clesid.univ-lyon3.fr/publications/sechumaine.html

Le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) a conçu un site internet pédagogique dédié au thème de la sécurité humaine et qui est destiné aux élèves du secondaire II.

➥ www.securitehumaine.ch

Concepts de sécurité		
« Sécurité traditionnelle »	« Sécurité étendue »	« Sécurité humaine »
Protection de l'Etat face aux menaces d'autres Etats.	Protection de l'Etat face aux menaces militaires et non militaires (par exemple : migrations, risques de pénurie de ressources naturelles) susceptibles de voir le jour dans des régions en crise.	Protection de l'individu contre les menaces à l'intégrité humaine, y compris celles qui émanent de son propre Etat, comme la corruption, l'arbitraire, etc.
Niveau d'action : les Etats	Niveau d'action : les individus	Niveau d'action : les individus, les groupes, les communautés, les Etats
Accent sur les stratégies de sécurité militaires. Armement dans un but de dissuasion et de conduite de la guerre.	Les stratégies militaires de sécurité sont complétées par des stratégies civiles : modernisation et diversification des armements en vue de répondre à de nouveaux scénarios ; y compris en coopération avec d'autres Etats.	Accent sur des stratégies de sécurité civiles. Redéploiement des ressources du secteur militaire au secteur civil (Peace Dividend), en particulier pour la promotion des droits humains et du droit international humanitaire ainsi que pour la gestion civile des conflits.
La dissuasion prend de plus en plus d'importance avec l'invention de la bombe atomique. La menace réciproque de destruction (Mutually Assured Destruction) garantit la coexistence pacifique des deux blocs pendant la guerre froide.	La recherche de stabilisation dans les régions et pays en crise par des voies militaires et non militaires est considérée comme une nécessité pour la sécurité de l'Etat.	Interventions militaires et sanctions économiques pour des raisons humanitaires (Rwanda, Kosovo).
D'après : Institut für Friedenspädagogik Tübingen e. V., Friedensgutachten 2004 - didaktisch, 2004, p. 15, complété par Elisabeth Wieland		

Commission de la consolidation de la paix

Créée à New York, le 20 décembre 2005, simultanément par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix vise à donner des avis consultatifs à ces deux instances, mais aussi au Secrétaire général et aux pays sur le point de sombrer dans un conflit.

La Commission est la concrétisation de l'engagement pris par les dirigeants de la planète lors du Sommet mondial de 2005 de « rassembler toutes les parties intéressées aux fins de la mobilisation de ressources, et de formuler des conseils sur des propositions concernant des stratégies intégrées de consolidation de la paix et de relèvement après les conflits ». La Commission doit aussi prolonger la période d'attention de la communauté internationale en faveur de l'entreprise de rétablissement au lendemain d'un conflit. Lors de sa première année de travail, la Commission a porté son attention sur deux pays, le Burundi et la Sierra Leone, renforçant les efforts des gouvernements nationaux et des parties prenantes locales en vue de consolider la paix. Elle a notamment défini un « Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi », dans lequel l'importance de l'appropriation nationale et la responsabilité première du Gouvernement et du peuple burundais sont dûment reconnus.

"Le nombre des conflits a certes baissé, grâce notamment à la contribution des Nations Unies, mais le monde a vu un nombre inacceptable d'accords de paix se désintégrer dans les cinq ans qui ont suivi la guerre civile."
"Comme on vient de le voir au Timor-Leste, un retrait trop rapide peut aboutir à un revers et rendre nécessaire un redéploiement coûteux, en particulier pour la population civile."
"La consolidation de la paix exige l'augmentation des ressources, l'amélioration de la coordination des stratégies, mais d'abord et avant tout, leur appropriation par les premiers concernés, gouvernement et population nationaux. Elle exige aussi la mise en place d'institutions publiques efficaces, dans un cadre constitutionnel et d'Etat de droit."
Kofi Annan, extrait du discours prononcé à l'ouverture de la première réunion de la Commission en juin 2006.

Afin d'analyser les incidences de la création de la Commission de consolidation de la paix, pour les organisations internationales et non gouvernementales basées à Genève, le GCSP, en étroite collaboration avec le DCAF, l'Institut universitaire de hautes études internationales et le Bureau Quaker auprès des Nations Unies, ont lancé en 2006 un projet sur la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies et la Genève internationale. Le principal objectif de ce projet est de voir comment la Commission peut s'assurer que les protagonistes basés à Genève et engagés dans la reconstruction après les conflits enrichissent les travaux de la Commission.

Une première étude a servi à recenser les acteurs basés à Genève afin de mettre en évidence les domaines dans lesquels Genève peut appuyer l'action de la Commission

	Sécurité et ordre public (gouvernance du secteur de la sécurité, institutions chargées de veiller au respect de la loi, initiatives de défense, programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (ou DDR), lutte antimines)	**Justice et réconciliation** (justice transitionnelle et reconstruction des communautés, réforme judiciaire, corrections, droits de l'Homme)	**Gouvernance et participation** (bons offices, opérations de paix, administration publique et gouvernement, renforcement de la gouvernance, stratégie économique et coordination de l'aide internationale, transparence financière, élections, partis politiques, société civile, médias)	**Bien-être social et économique** (protection des groupes vulnérables, besoins fondamentaux, condition de la femme, infrastructures matérielles, création d'emplois, bases économiques pour la croissance et le développement)	**Autres**
Appel de Genève	✓			✓	
Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF)	✓				
Centre pour le dialogue humanitaire	✓	✓		✓	✓
Commission internationale de juristes		✓			
Conseil international pour l'étude des droits de l'homme	✓	✓	✓	✓	✓
Dominicans for Justice and Peace		✓			
Forum de Genève	✓				
Franciscans International		✓	✓		
Centre de Politique de Sécurité - GCSP	✓		✓		
ICBL - Landmine Monitor	✓			✓	
Initiatives of Change			✓		
Nonviolent Peaceforce	✓				
Office des Nations Unies à Genève					✓
Oxfam	✓	✓	✓	✓	✓
PNUD	✓	✓	✓	✓	✓
Programme d'études stratégiques et de sécurité internationale (PSIS)	✓				✓
Saferworld	✓		✓		
Swisspeace		✓	✓	✓	✓
UPEACE	✓				✓
World Vision		✓			

source : http://www.unidir.ch/pdf/articles/pdf-art2636.pdf

Quelques acteurs présents à Genève et en Suisse

Le **Centre pour le dialogue humanitaire** (HD Centre) est une fondation indépendante basée à Genève. L'objectif central de la fondation est de réduire la souffrance humaine causée par la guerre, en prévenant et résolvant les conflits. Son approche humanitaire repose sur le postulat que la prévention et la résolution des conflits armés constituent le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. A cette fin, la fondation encourage et facilite le dialogue entre belligérants. Le HD Centre est engagé dans un certain nombre de projets de résolution de conflits dans le monde, entre autres au Darfour et en Birmanie, où il promeut et facilite le dialogue entre les parties au conflit.
En soutien à ces projets, le HD Centre entreprend des activités de recherche et de réflexion, afin d'encourager la discussion et le débat autour de problèmes humanitaires donnés, et de formuler des recommandations pratiques pour améliorer les efforts actuels et futurs en matière de construction de la paix.

"hd Centre for Humanitarian Dialogue

"En tant que petite organisation privée, l'intérêt que nous pouvons avoir aux yeux des parties au conflit repose essentiellement sur ce que nous ne sommes pas. Nous pouvons être particulièrement utiles en tant que médiateur informel, lorsque les parties au conflit refusent la présence d'un médiateur officiel. Afin de remplir notre mission, qui est *d'améliorer la réponse qu'apporte la communauté internationale aux conflits armés*, nous proposons nos services aux belligérants d'un conflit lorsque nous estimons pouvoir contribuer positivement à la situation."
M. Martin Griffi ths, Directeur du HD Centre

➥ www.hdcentre.org

La **Fondation GIPRI (Geneva International Peace Research Institute)** est un institut de recherche fondé à Genève à la fin des années 1970 qui devint une Fondation en 1984. L'Institut se destine à promouvoir l'étude, l'enseignement et la discussion interdisciplinaire des problèmes qui se posent à la paix. Il se veut un lieu de rencontre pour toutes les personnes qui s'intéressent à ces questions : les citoyens tout autant que les spécialistes des sciences humaines ou naturelles.

FONDATION GIPRI

Le GIPRI organise chaque été, en collaboration avec l'UNIDIR et le pôle Bernheim de l'Université de Bruxelles, des cours francophones sur les grands problèmes de la paix. Il publie aussi ses travaux au moyen d'Internet, d'un bulletin d'information et d'un cahier de publication.

A l'heure actuelle, la Fondation GIPRI conduit plusieurs actions. Elles concernent l'éradication des armes de destruction massive, la résolution pacifique du différend international concernant le programme nucléaire iranien, le règlement du problème du partage de l'eau entre Israël et la Palestine, la réforme du système monétaire international en faveur de la paix et au développement, la stabilisation des relations entre l'Inde et le Pakistan, le soutien aux universitaires irakiens et la reconstruction de leurs centres de recherche, en association avec l'UNESCO.

➥ www.gipri.ch

source:http://cui.unige.ch/isi/sscr/sci/Preiswerk.html

Pour s'engager efficacement en faveur de la paix, la Suisse est tributaire de partenariats. Elle collabore donc avec les organisations internationales, les Etats qui défendent les mêmes positions qu'elle, les organisations non gouvernementales, ainsi que les milieux économiques et scientifiques.

Parmi les partenaires importants de la Suisse dans le domaine de la politique de sécurité figurent les trois centres genevois suivants (détail à la page 35) :

- le **Centre de politique de sécurité (GCSP)**
- le **Centre international de déminage humanitaire (GICHD)**
- le **Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF)**

Ces trois centres sont soutenus conjointement par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Chacun d'entre eux a des attributions et des champs d'action spécifiques.

➥ www.gcsp.ch ➥ www.gichd.ch ➥ www.dcaf.ch

L'**Alliance internationale pour la consolidation de la paix** (Interpeace) a succédé au projet expérimental de reconstruction des sociétés déchirées par la guerre (War-torn Societies Project). Son objectif est d'aider les habitants des pays déchirés par la guerre à reconstruire leur société de façon à permettre l'instauration d'une paix durable et à empêcher l'éclatement de nouveaux conflits.
Interpeace concentre son travail sur des projets nationaux, menés par des équipes locales et soutenus par une petite équipe au siège à Genève. Les activités des équipes locales sont les suivantes :

- rassembler tous les secteurs d'un pays touché par un conflit dans le but de résoudre de nombreux problèmes urgents d'ordre social, politique et économique ;
- utiliser la recherche comme un outil pour dépolitiser les débats et les négociations et pour établir des recommandations politiques concrètes pour relever les défis-clés qui s'imposent à la société tout entière ;
- promouvoir une culture démocratique, une participation élargie à la prise de décisions et une gestion interne du processus de réadaptation et de réconciliation plutôt qu'une gestion imposée de l'extérieur ;
- aider la communauté de l'aide internationale à mieux identifier et mieux définir le rôle qu'elle peut jouer en apportant son soutien aux acteurs locaux pour rebâtir leur société et consolider la paix dans leur pays.

➥ www.interpeace.org

La **Fondation Hirondelle** existe depuis mars 1995 pour promouvoir l'émergence de sociétés démocratiques et tolérantes à travers les médias. C'est une organisation de journalistes qui créent des médias en zones de crises.
Elle a notamment créé et dirigé : Radio Agatashya dans la région des Grands lacs africains ; Star Radio au Libéria ; l'Agence de presse Hirondelle auprès du Tribunal pénal international d'Arusha en Tanzanie ; Radio Blue Sky au Kosovo ; Radio Ndeke Luka à Bangui en République centrafricaine ; Moris Hamutuk, un programme radio pour les réfugiés à Timor ; Radio Okapi en République Démocratique du Congo ; Miraya FM, au Soudan ; Cotton Tree News, en Sierra Leone ; Soutien à la Radio nationale du Népal, Radio Népal.

« La Fondation Hirondelle travaille dans des situations difficiles. C'est que la presse indépendante a un rôle fondamental à jouer dans les sociétés autoritaires et dans les régimes non démocratiques. Dans ces situations-là, les intervenants traditionnels se retirent, à cause de l'insécurité, des risques physiques, et parce que l'argent investi dans des projets de développement risque de ne servir finalement à rien. Mais une radio indépendante joue un rôle immense en faveur de la paix : dissiper les rumeurs, maintenir l'attention sur les faits réels, éviter les propagandes. »

➥ www.hirondelle.org

Fondé en 1988, **Swisspeace** est une Fondation suisse pour la paix, dont le siège se trouve à Berne. Swisspeace fait converger recherche académique et application pratique : promotion de la paix à l'échelon national et international, analyse des conflits violents et de leurs causes, stratégies politiques. Beaucoup d'activités sont financées par le Fonds national. La Fondation a lancé en 1998 un système d'alerte précoce FAST à la demande de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC). Dans 25 pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe orientale, FAST détecte les facteurs de tension et propose des stratégies pour les désamorcer. Ces précieuses données sont utilisées également par les agences de coopération autrichienne, canadienne et suédoise.

➥ www.swisspeace.org

Fondé en 1981, l'organisation des **Brigades Internationales pour la Paix** (Peace Brigades Internationales/PBI) est l'organisation prédominante en matière d'accompagnement protecteur non armé des personnes dans les régions en conflit.
« Des équipes internationales de volontaires accompagnent des membres d'organisations menacées de par leur engagement en faveur des droits humains, de la justice et de la paix. La présence internationale crée un espace de modération des conflits. PBI intervient à la demande d'organisations locales menacées et respecte les principes de non-violence, d'indépendance et d'impartialité. Afin de garantir la sécurité des partenaires accompagnés et de ses volontaires, PBI entretient sur place des contacts permanents avec le gouvernement, les forces de sécurité, les ambassades étrangères et les institutions internationales. PBI n'intervient pas directement dans le cours du conflit, mais crée et préserve un espace de paix pour les membres de la société civile actifs dans le domaine des droits humains et la promotion de la paix. »

Le siège de l'organisation se situe à Londres, et un groupe national a été fondé en 1984 en Suisse. L'organisation comporte quatre projets de longue durée : en Colombie, en Indonésie, au Guatemala et au Mexique ; 2 nouveaux projets : au Népal et en Afrique dans la région des grands lacs ; 80 volontaires de 26 pays sur le terrain dans les différents projets.

➥ www.peacebrigades.ch

Autres acteurs importants

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Au début de la Guerre froide, les pays dits de l'Ouest s'allient pour empêcher l'invasion des pays d'Europe occidentale par l'Union soviétique et son bloc de l'Est. Sous l'impulsion des États-Unis, le Canada, la France, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège, l'Islande, l'Italie, la Belgique, le Portugal et le Luxembourg signent le traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949, à Washington. Le traité institue un système de défense collective fondé sur un partenariat entre ces douze pays. Il constitue le fondement juridique et contractuel de l'Alliance. Il a été établi dans le cadre de l'article 51 de la Charte des Nations unies, où est réaffirmé le droit des États indépendants à la légitime défense, individuelle ou collective. Ainsi, l'OTAN a pour objectif essentiel de garantir la stabilité, la liberté et la prospérité de ses membres grâce à un système collectif de sécurité énoncé à l'article 5 du Traité de Washington prévoyant « qu'une attaque dirigée contre l'une ou plusieurs d'entre elles [...] sera considérée comme une attaque contre toutes les parties […] ».

Avec la fin de la Guerre froide, la situation politique en Europe et la situation militaire générale se trouvent transformées. Un nouveau Concept stratégique met l'accent sur la coopération avec les anciens adversaires. La sécurité des pays membres reste l'objectif fondamental de l'OTAN, mais vient s'y ajouter l'obligation spécifique d'œuvrer dans le sens d'une amélioration et d'un élargissement de la sécurité pour l'Europe tout entière.

Afin d'assurer une sécurité plus grande, l'Alliance s'est fixée au fil des dernières années un certain nombre d'objectifs prioritaires :

- **Poursuite d'une politique d'élargissement** (« open door policy »). En 1999 à 3 pays (Pologne, Hongrie et République tchèque) et en 2004 à 7 nouveaux membres (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie). Cette politique d'élargissement revêt une importance particulière dans la mesure où elle devrait faire de l'Europe toute entière une zone de paix et de sécurité.
- **Développement d'une politique de bon voisinage au travers de la multiplication de partenariats et de contacts**. Depuis la chute du Mur de Berlin, l'OTAN a multiplié ses partenariats dans un esprit de « partenariat pour la paix » devant favoriser la stabilisation et la démocratisation de ces pays. Chacun de ses partenariats revêt une importance particulière dans la mesure où il accroît les perspectives de coopération et de compréhension dans la lutte contre l'insécurité et l'instabilité :
  - le partenariat avec la Russie qui a donné naissance à l'établissement d'un Conseil OTAN-Russie
  - le partenariat euro-atlantique ouvert aux pays membres de l'OSCE
  - le partenariat spécifique avec l'Ukraine
  - le Dialogue méditerranéen, regroupant 7 pays
  - l'Initiative de Coopération d'Istanbul
- **Accroissement du nombre d'opérations et missions en dehors de son territoire propre**. Afin de mieux contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en général, l'Alliance atlantique participe à un certain nombre d'opérations et de missions extérieures. En général les opérations et missions se déroulent dans le cadre d'un mandat du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Décidée suite aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis, seule l'opération « Active Endeavour » de contrôle naval et des voies maritimes en Méditerranée trouve son fondement juridique dans l'invocation de l'Article 5 du Traité de Washington.

source : http://www.nato.int/pictures/awacs/b-awacs02.jpg

Tous les pays membres qui participent au volet militaire de l'Alliance apportent des contributions en forces et en matériels, qui ensemble constituent la structure militaire intégrée de l'Alliance. Ces forces et ces moyens restent sous le commandement et le contrôle national jusqu'à ce que l'OTAN fasse appel à eux pour une mission spécifique (conflit, crise, opération de maintien de la paix). L'OTAN possède toutefois certaines capacités communes qui lui appartiennent et qu'elle exploite, telles que les avions-radars AWACS (ci-dessus) de détection lointaine.

En 2009, l'OTAN est engagée dans les opérations/missions suivantes :

- Kosovo - opération KFOR : opération débutée en juin 1999 pour faire face au désastre humanitaire et présence maintenue après l'accès à l'indépendance du Kosovo en 2008.
- Afghanistan - opération de stabilisation de la FIAS (Force Internationale d'Assistance à la Sécurité) : dans le Nord et l'Ouest du pays, lancée par la Résolution 1386 du Conseil de Sécurité du 20 décembre 2001.
- Méditerranée - opération Active Endeavour : opération de surveillance maritime lancée en 2001 pour lutter contre le terrorisme international.
- Irak - opération NTM-I : mission d'entraînement de l'armée irakienne autorisée par la Résolution 1546 adoptée le 8 juin 2004 par le Conseil de Sécurité.
- Soudan - Darfour et Somalie : appui logistique aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine dans ces régions (depuis 2005 au Soudan et 2007 en Somalie).
- Corne de l'Afrique - opération Ocean Shield : lutte contre la piraterie depuis août 2009.

- **Amélioration de ses capacités militaires**. Depuis quelques années l'OTAN adapte ses capacités militaires à l'évolution sécuritaire mondiale. Durant la Guerre Froide, l'accent était mis sur la défense territoriale contre une attaque externe. L'OTAN recherche à présent un engagement plus général et plus actif en faveur de la paix et de la sécurité dans le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies pour lutter notamment contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive en vue de protéger les populations civiles sur le territoire-même des Etats membres.

Les 3 et 4 avril 2009 a eu lieu le 21ème Sommet de l'OTAN à Strasbourg et à Kehl (Allemagne), date qui commémorait également le 60ème anniversaire de l'Organisation. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres ont décidé lors de cette réunion d'envoyer de nouveaux renforts en Afghanistan (environ 5'000 personnes) et de nommer un nouveau chef pour l'Alliance, le danois Anders Fogh Rasmussen.

Partenariat pour la Paix

Après la fin de la guerre froide, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a proposé à ses anciens adversaires du Pacte de Varsovie de créer un cadre permettant d'instaurer des relations de confiance par la coopération. Ainsi est né en 1994 le Partenariat pour la Paix (PpP), instrument de coopération pratique et souple entre l'OTAN et ses partenaires.

Aux termes de l'acte de création, aussi appelé Document-cadre du Partenariat pour la paix, tous les Etats membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont invités à participer au Partenariat pour la Paix. À ce jour, 27 Etats européens ont accepté l'invitation. Le Partenariat pour la Paix n'apporte pas de garanties en matière de défense ; il prévoit toutefois des consultations avec tout pays partenaire qui constaterait l'existence d'une menace directe pour son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité. Chaque pays est libre de fixer bilatéralement avec l'OTAN les domaines dans lesquels il désire coopérer avec l'Organisation et les autres membres du PpP.

Le 11 décembre 1996, la Suisse signe le Document-cadre du Partenariat pour la Paix. Dans la déclaration déposée à cette occasion, la Suisse indiquait ne pas avoir l'intention de devenir membre de l'OTAN. La participation suisse au Partenariat pour la paix est pourtant la décision de politique étrangère de sécurité qui démontre, mieux qu'aucune autre, le passage d'une stratégie de dissuasion à une stratégie de coopération. Elle confère aussi une plus grande importance à la mission de l'armée qui doit, aux termes de la Constitution fédérale, s'engager en faveur de la promotion de la paix.

Les buts du Partenariat pour la Paix sont restés les mêmes depuis sa création en 1994, à savoir :

- le contrôle démocratique des forces armées ;
- la transparence de la planification et des budgets de la défense ;
- la capacité d'accomplir des missions de maintien de la paix sur la base d'un mandat conféré soit par l'ONU soit par l'OSCE ;
- la collaboration avec l'OTAN dans la gestion des crises, la planification des interventions d'urgence civiles, la direction du trafic aérien et les programmes d'armement ;
- l'instruction commune et la participation à des opérations du Partenariat pour la Paix.

Le Partenariat pour la Paix offre notamment à la Suisse :

- un cadre institutionnalisé pour mener, avec les pays de son environnement stratégique, un dialogue sur la politique de sécurité. Par le biais du PpP, la Suisse a également accès à d'autres partenariats de l'OTAN avec les pays du bassin méditerranéen et du Moyen Orient. Elle peut ainsi créer des liens avec des régions d'importance pour sa politique extérieure et de sécurité.

- une plate-forme qui lui permet de faire valoir ses idées sur des sujets importants de politique extérieure et de sécurité tels que, par exemple: la diffusion du droit international humanitaire, la réforme du secteur de la sécurité, le contrôle démocratique des forces armées, la coopération à long terme dans les domaines des menaces sécuritaires, de la lutte contre le terrorisme et de la planification civile d'urgence. La Suisse propose régulièrement aux autres Etats du Partenariat des cours de formation et des séminaires consacrés à ces thèmes. Elle participe en outre à des projets de soutien technique. Ces activités lui permettent aussi d'approfondir ses relations bilatérales.

Le Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP) figure au même titre que le Centre International de déminage humanitaire (GICHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) parmi les centres les plus importants du consortium « Partenariat pour la Paix ». Ces trois centres genevois sont soutenus par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et par le Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). L'activité principale du GSCP est la formation de spécialistes de la paix et de la sécurité.

Le **Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève** (DCAF - Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces) a été créé en octobre 2000 à l'initiative du gouvernement suisse. Il s'occupe des réformes entreprises par des pays en transition et des sociétés victimes de la guerre dans le secteur de la sécurité – c'est-à-dire avec leurs armées, leurs services de renseignement, leurs services de protection des frontières, etc. Ces activités s'articulent autour de trois mandats principaux :

1. Saisir systématiquement, évaluer et rendre accessible les connaissances, ainsi que les expériences faites jusqu'à présent dans ce domaine ;
2. Mettre au point des normes et des procédures sur l'appréciation des processus de démocratisation dans le secteur de la sécurité et les rendre disponibles ;
3. L-ancer, appuyer, voire appliquer des programmes de coopération dans les régions touchées, en collaboration avec les partenaires locaux et internationaux.

➥ www.dcaf.ch

Le **Centre de politique de sécurité - Genève** (GCSP) – ou « Geneva Centre for Security Policy » – a été créé en 1995 dans le but de « promouvoir la consolidation et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité ». Le GCSP a été fondé par le Département fédéral suisse de la défense, de la protection de la population et des sports en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères, dans le cadre de la participation de la Suisse au « Partenariat pour la paix » (PpP) de l'OTAN.

La mission principale du GCSP consiste à dispenser une formation de haut niveau en matière de politique internationale de paix et de sécurité à l'intention de diplomates, officiers militaires et fonctionnaires en milieu de carrière oeuvrant au sein des ministères des affaires étrangères et de la défense ainsi que des organisations internationales.

Son offre principale est le cours de neuf mois intitulé « International Training Course », dont les thèmes majeurs sont la politique internationale en matière de sécurité, la diplomatie préventive et la maîtrise des armements. Par ailleurs, le GCSP organise des séances et des séminaires, mène et coordonne des recherches en matière de politique de sécurité. C'est une des premières institutions à avoir reçu l'appellation officielle de « PfP Training Center ». Les rencontres annuelles d'anciens participants aux cours du GCSP maintiennent et approfondissent les contacts qui y ont été noués. Le réseau des pays, des institutions et des experts représente, dès lors aussi, un pilier important du GCSP.

➥ www.gcsp.ch

Le **Centre international de déminage humanitaire - Genève** (CIDHG) oeuvre à l'élimination des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre. Le Centre appuie les programmes nationaux d'action contre les mines, tout en coopérant avec d'autres organisations compétentes, et reste attaché aux principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance. Le CIDHG apporte des conseils et un soutien au renforcement des capacités, entreprend des recherches appliquées, diffuse des connaissances et des meilleures pratiques et élabore des normes. Le Centre vise à améliorer l'efficacité et le professionnalisme de l'action contre les mines et appuie la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et les autres instruments pertinents du droit international.

Le CIDHG est une organisation internationale spécialisée, enregistrée en tant que fondation à but non lucratif en Suisse.

➥ www.gichd.org

Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité dont les 56 Etats participants couvrent une région géographique qui s'étend de Vancouver à Vladivostok (en vert sur la carte). Reconnue en tant qu'accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, **l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans sa région**. Son approche en matière de sécurité est large. Elle aborde ainsi un éventail de questions liées à la sécurité, notamment, la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, les droits de l'Homme, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de police, la lutte contre le terrorisme et les activités économiques et environnementales. Elle est coopérative en ce sens que les 56 Etats jouissent tous d'un statut égal.

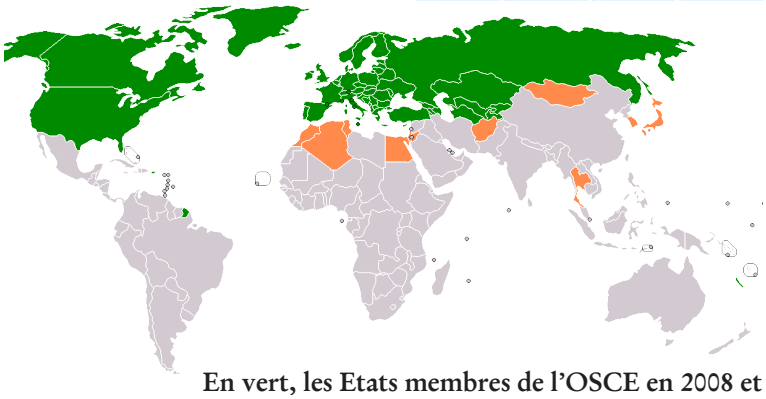

En vert, les Etats membres de l'OSCE en 2008 et en orange les partenaires pour la coopération

source : http://commons.wikimedia.org/wiki/File:OSCE_members_and_partners.png

L'origine de l'OSCE remonte à la période de détente du début des années 1970 lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été constituée pour servir d'instance multilatérale de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest. Lors des réunions, qui se sont déroulées deux années durant, à Helsinki et à Genève, la CSCE est parvenue à un accord sur l'**Acte final de Helsinki**, qui a été signé le 1er août 1975. Ce document contenait un certain nombre d'engagements clés en matière politico-militaire, économique, environnementale et de droits de l'Homme qui ont servi de base au processus dit de Helsinki. En 1990, la **Charte de Paris** pour une nouvelle Europe invita la CSCE à répondre aux nouveaux défis de l'après-guerre froide, en se dotant d'institutions permanentes et de capacités opérationnelles. Un accord capital en matière de maîtrise des armements, le **Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe** (FCE), a également été conclu en marge du Sommet de Paris. Plusieurs autres traités importants dans le domaine de la sécurité militaire, notamment le Traité sur le régime 'Ciel ouvert' de 1992 et les documents de Vienne de 1990, 1992, 1994 et 1999, ainsi que le Document clé sur les armes légères et de petit calibre (2000) font désormais partie de l'acquis de la dimension politico-militaire de la CSCE/OSCE. En 1994, reconnaissant que la CSCE n'était plus seulement une Conférence, le Sommet de Budapest a convenu d'en changer l'appellation en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ce changement d'appellation lui a donné une nouvelle impulsion sur le plan politique tout en reflétant l'évolution rapide de ses institutions depuis la fin de la guerre froide. En 1999, lors du Sommet d'Istanbul l'OSCE adopte une Charte de sécurité européenne. Cette Charte a largement contribué à améliorer les capacités opérationnelles de l'Organisation et à renforcer la coopération avec ses partenaires. Par rapport à d'autres organisations, l'OSCE occupe une place unique parmi les institutions européennes de sécurité. Elle la doit à plusieurs facteurs : sa vaste composition euro-atlantique et eurasiatique, son approche coopérative et globale de la sécurité, ses instruments de prévention des conflits, sa tradition bien ancrée de dialogue ouvert et de recherche d'un consensus, son vaste réseau opérationnel de missions de terrain et son schéma bien développé de coopération avec d'autres organisations internationales.

> Les activités de l'OSCE entrent dans le cadre de la sécurité coopérative. Avec cette approche la sécurité n'est pas un jeu à somme nulle, profitable qu'à un seul Etat, mais une entreprise d'intérêt général dont chacun des acteurs peut tirer des avantages propres.

Supervision des élections par l'OSCE

source : http://oneworld.blogsome.com/category/society/

D'autre part, l'approche coopérative sous-tend une sorte d'intrusion collective librement acceptée par les Etats. Toute sommation au sujet des droits de l'Homme n'est pas un geste hostile mais une démarche légitime destinée, sans condamnation ni jugement, à inciter l'Etat en question à mieux respecter les règles du jeu paneuropéen. La philosophie de cette méthode coopérative n'est pas de condamner un Etat défaillant mais de lui fournir une assistance directe, à travers un groupe consultatif d'observation, pour remédier à la situation. Et c'est précisément cette attitude consensuelle qui offre à l'OSCE l'avantage d'être habilitée légitimement dans les affaires intérieures des Etats.

L'OSCE compte actuellement 18 missions de terrain ou autres activités dans les 18 Etats suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Moldavie, Monténégro, Ouzbékistan, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

Désarmement et contrôle des armements

En 2006, l'étude annuel du Stockholm International Peace Research Institute (www.sipri.org) montre que les dépenses militaires mondiales en 2006 ont atteint un nouveau pic avec 1'204 milliards de dollars. Cette augmentation de 3,5 % par rapport à 2005, porte cette hausse à 37 % en 10 ans. Les dépenses militaires des Etats-Unis représentent près de la moitié du total avec 529 milliards de dollars comparativement à 455 milliards en 2005 (voir ci-contre).

Les 10 pays qui dépensent le plus pour leur armée
Dépenses militaires en 2005 en milliards de dollars

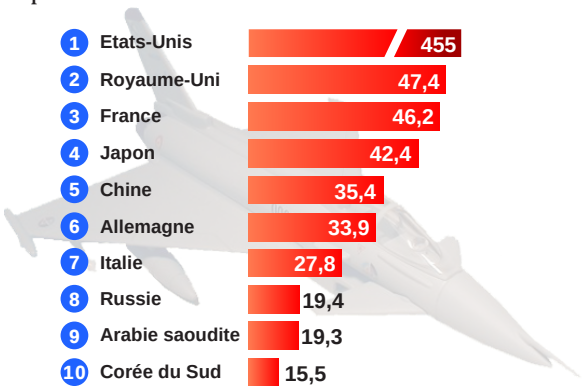

Depuis de nombreuses années, les organisations internationales travaillent à un meilleur contrôle et une limitation de certaines armes. Ces mesures visent aussi a améliorer la coopération militaire entre Etats ou du moins à mieux connaître l'évolution de l'armement des Etats afin d'en limiter les risques de guerre.

Selon l'Institut des Nations Unies sur la Recherche pour le Désarmement (UNIDIR - United Nations Institute for Disarmament Research), il existe deux types de mesures pour limiter les armements et les activités militaires : la maîtrise des armements et le désarmement.

Les mesures de maîtrise des armements (arms control) sont des restrictions politiques ou juridiques qui limitent, en types et/ou en quantités, les capacités et technologies militaires.
Ces mesures visent à réduire le risque de guerre par malentendu, d'une part, en améliorant la possibilité qu'a chacun des adversaires d'évaluer avec plus de précision les intentions de l'autre et, d'autre part, en limitant les options militaires de chacun.
Les mesures de désarmement visent à réduire le niveau des capacités militaires nationales ou à interdire complètement certaines catégories d'armes déjà déployées. Puisqu'il repose sur l'idée que les armements sont la principale source de tension et de guerre, le désarmement cherche à empêcher ou, tout au moins, à réduire le risque de conflit militaire en privant, totalement ou partiellement, les pays de leurs capacités militaires.
Les mesures de désarmement comprennent notamment :

- Toutes les dispositions prises pour éliminer complètement ou en partie les capacités militaires nationales.
- Des mesures de désarmement peuvent être imposées :
  - à la suite d'un conflit armé afin de sanctionner un pays,
  - décidées unilatéralement par un pays qui veut manifester ses intentions bienveillantes,
  - convenues à la suite de négociations pour instaurer un équilibre militaire plus stable (on parle alors de désarmement partiel),
  - pour éliminer purement et simplement le rapport de force militaire (dans le cas d'un désarmement complet).

Le concept de maîtrise des armements a permis la mise en place de plusieurs traités internationaux. Le traité ABM (Anti Ballistic Missiles) est un exemple d'interdiction d'acquisition de systèmes défensifs anti-missiles. Durant la guerre froide, les accords SALT I et II concernant la gestion des arsenaux nucléaires américains et soviétiques sont, quant à eux, l'exemple le plus connu de maîtrise des armements.

Cérémonie de signature du traité SALT I
source : www.missilenews.com/moxiepix/t161.jpg

Un Centre d'études pratiques de la négociation internationale (CASIN) a été crée en 1979 à Genève afin de former des décideurs à la diplomatie, la négociation, la gestion des conflits aux niveaux national et international. Le Centre entend aussi promouvoir le dialogue et une coopération étroite entre les grands acteurs que sont le secteur public, le secteur privé et la société civile qui ont de plus en plus à assumer conjointement la gouvernance des sociétés.

La Conférence du Désarmement

La Conférence du Désarmement est née en 1978 suite à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, succédant à d'autres instances de négociation qui avaient eu leur siège à Genève, notamment le Comité des dix puissances sur le désarmement (1960), le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (qui a siégé de 1962 à 1968) et la Conférence du Comité du désarmement. Constituée en 1979 en tant qu'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations dans le domaine du désarmement, son mandat recouvre pratiquement toutes les problématiques liées à la limitation des armements et au désarmement au niveau mondial. Ses travaux abordent essentiellement les questions suivantes : les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes; la prévention d'une course aux armements dans l'espace; les négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ; la transparence dans le domaine des armements.

Source : www.vredesmuseum.nl/affiches/affich70.html

De très importants traités ont été signés dans le cadre de la Conférence et les organes qui l'ont précédé, notamment le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP, 1968), la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, les traités relatifs au fond des mers, la Convention de 1978 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1996).

La Conférence du Désarmement entretient des liens particuliers avec l'Organisation des Nations Unies : elle adopte son propre règlement et son propre ordre du jour selon les propositions de ses membres, au nombre de 65 en 2009, et des recommandations de l'Assemblée générale. Elle conduit ses travaux sur la base du consensus et est présidée par ses membres sur la base d'un tour de rôle rotatif. Chaque président préside pendant une période de quatre semaines.

Dissuasion : concept stratégique, selon lequel un adversaire potentiel sera « dissuadé » d'attaquer s'il a la certitude qu'après l'avoir fait il subira des représailles militaires entraînant pour lui des dommages inacceptables. C'est la terreur nucléaire qui donne tout son sens à cette doctrine.

La Conférence présente un rapport à l'Assemblée générale chaque année, ou plus fréquemment si besoin est. Son budget est financé par celui de l'ONU. Le Service de Genève du Centre des affaires de désarmement fournit l'appui nécessaire aux réunions de la Conférence, qui se tiennent au Palais des Nations. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève remplit aujourd'hui les fonctions de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence.

En 2009, la Conférence a siégé de janvier à mars, de mai à juillet et enfin d'août à septembre. Les six présidents qui se sont succédés durant cette année venaient des pays suivants : Vietnam, Zimbabwe, Algérie, Argentine, Australie, et Autriche. Durant la séance du mois de mai, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon s'est adressé en personne à la Conférence pour rappeler le rôle unique de la Conférence du Désarmement en tant qu'instance mondiale de négociation multilatérale sur le désarmement.

L'ordre du jour pour la session 2009 a été adopté en janvier et contenait notamment les points suivants : la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire (point 1 de l'ordre du jour); la prévention d'une course aux armements dans l'espace (point 3); et les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi et la menace de l'emploi de ces armes (point 4). Au mois de mai, la Conférence a adopté un programme de travail et a décidé la constitution de groupes de travail afin de répondre efficacement aux défis des points 3 et 4 de l'ordre du jour. Par exemple, pour le point 3, il s'agira de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication des armes nucléaires. Cet événement a été catégorisé d' « historique », notamment par le site de la radio des Nations Unies, qui explique que la Conférence était dans une impasse depuis 12 ans. Ces groupes de travail représentent ainsi une opportunité de relancer ses travaux.

En novembre 2009, une affaire d'espionnage au Palais des Nations a été révélée au public. En 2006, puis à nouveau en 2007, des installations d'écoute très performantes ont été découvertes dans la salle où se tient la Conférence du désarmement. Les experts sont étonnés de la découverte de ces appareils étant donné la transparence concernant la Conférence. En réalité, d'autres réunions bien plus « secrètes » se sont tenues dans cette salle, comme par exemple celle des juges du tribunal sur l'assassinat du président libanais Hariri. Une liste des pays ayant pu et ayant eu un intérêt à installer ces micros durant la rénovation de la salle en 2005 comprend les Etats membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Russie, Chine), la Corée du Nord et Israël.

Le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (Office for Disarmament Affairs) a été créé en 1998 sous le nom de Département des affaires de désarmement et c'est en 1997 que l'institution a pris son nom actuel. Le Bureau est organisé en cinq services, dont l'un est le Secrétariat de la Conférence du Désarmement, qui se trouve à Genève. La priorité de l'UNODA est la réduction puis l'élimination des armes nucléaires, ainsi que la destruction des armes chimiques et l'accroissement des interdictions dirigées contre les armes biologiques. La différence entre ces trois types d'armes est expliquée plus tard dans le dossier. Aujourd'hui, le problème principal concerne la prolifération des armes légères ainsi que les mines antipersonnel. Le Haut-représentant actuel de l'UNODA s'appelle Sergio de Queiroz Duarte (depuis le 2 juillet 2007). Il est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies, en l'occurrence Ban Ki-moon.

L'UNODA travaille avec deux outils : le Registre des armes conventionnelles et les forums régionaux. Le Registre est un instrument à disposition des Etats membres des Nations Unies qui contient des informations données par les Etats sur les transferts d'armes, les possessions militaires, la production nationale d'armes ainsi que les politiques nationales concernant ce sujet. Le but est de prévenir les conflits et de construire une confiance réciproque entre les Etats. Pour y parvenir, il s'agit d'encourager un comportement prévisible et transparent au niveau de l'armement : c'est ce que tente de faire le Registre en mettant à disposition ces données. Depuis son lancement en 1991, le Registre a reçu des rapports venant de 173 Etats différents, et depuis 2003 il est possible d'inclure dans les rapports les transferts d'armes légères.

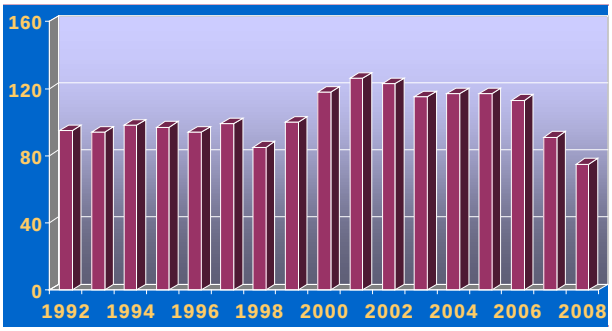

Graphique montrant l'évolution de la participation globale au Registre des armes conventionnelles entre 1992 et 2008. La colonne verticale représente le nombre de rapports nationaux envoyés par année.

source : http://www.un.org/disarmament/convarms/Register/HTML/RegisterIndex.shtml

Le Bureau des affaires de désarmement travaille avec plusieurs acteurs du système des Nations Unies afin de remplir au mieux sa mission : l'Assemblée générale et deux de ses organes subsidiaires, qui se nomment la Première Commission et la Commission du désarmement, la Conférence du Désarmement, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

La Première Commission ou Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale ainsi que **la Commission du désarmement** sont deux organes subsidiaires de l'Assemblée générale de l'ONU qui s'occupent des questions liées au désarmement. La Première Commission propose à l'Assemblée générale des projets de résolutions qui pourront ensuite être adoptés par celle-ci. La Commission du Désarmement, qui existe depuis 1959, est un organe délibératif qui a proposé au fil des années des principes de consensus, des lignes directrices et des recommandations qui ont ensuite été adoptés par l'Assemblée générale. Cette Commission se réunit trois semaines par an, elle s'organise en séances plénières ou en groupes de travail. Depuis 2000, deux thèmes de fond sont étudiés par session.

Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, établi en 1978, a pour fonction de conseiller le Secrétaire général des Nations Unies sur les questions de limitation des armements et sur le désarmement. Cette institution sert également de Conseil d'administration à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) : les tâches dans ce cadre là consistent à examiner les rapports de travail de l'Institut ainsi que les futurs projets, et à régler les questions financières et de personnel.
En 2008, 18 pays choisis par le Secrétaire général sont membres du Conseil, qui se réunit deux fois par année, à Genève et à New York alternativement.

L'**Institut des Nations Unies pour la recherche sur le Désarmement** (UNIDIR) est le programme de recherche des Nations Unies qui mène des recherches sur le désarmement et la sécurité pour soutenir la communauté internationale dans sa réflexion et dans ses initiatives et décisions de désarmement depuis 1980.

Grâce à ses projets de recherche, à ses publications, à ses conférences et à différents réseaux d'experts, l'UNIDIR favorise l'émergence d'une logique et d'un dialogue nouveaux autour des problèmes actuels et futurs de désarmement et de sécurité. Les activités de l'Institut englobent des aspects divers allant des relations diplomatiques complexes à l'échelle mondiale, aux tensions endémiques ou aux conflits violents à l'échelle locale. L'UNIDIR examine aussi bien les questions d'actualité que les problèmes futurs dans des domaines aussi différents que les armes nucléaires tactiques, la sécurité des réfugiés, la guerre informatique, les mesures de confiance au niveau régional ou les armes légères et de petit calibre.

Etabli à Genève, l'UNIDIR est un point de liaison pour les organisations intergouvernementales, la communauté diplomatique du désarmement et les gouvernements. Les activités de l'Institut ont une portée au-delà de Genève grâce aux différents partenariats et collaborations avec les instituts de recherche et universitaires, les ONG, la société civile et les étudiants à travers le monde.

Les différentes activités de l'Institut sont regroupées selon trois domaines principaux : sécurité mondiale et désarmement, sécurité régionale et désarmement et sécurité humaine et désarmement. Le programme de travail de l'Institut comprend quatre types d'activités : les projets de recherche, les conférences et réunions, un programme de bourses et le **Forum de Genève**.

Forum de Genève

Le Forum de Genève est une création conjointe du Quaker United Nations Office, Genève (QUNO), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Programme d'Etudes Stratégiques et de Sécurité Internationales (PESI) de l'Institut des Hautes Etudes Internationales.

Le Forum de Genève est l'un des rares consortiums entre une organisation non gouvernementale, une agence de l'ONU et une institution académique. Son objectif primordial est de contribuer à la paix et la sécurité internationales à travers un partenariat, avec et entre les gouvernements, les organisations internationales et les ONG, concernant les préoccupations communes du désarmement et du contrôle des armes. Le travail du Forum de Genève se focalise sur trois domaines majeurs :

1. Elaborer des agendas sur les nouvelles politiques de désarmement et de contrôle des armes.
2. Appuyer les négociations en cours sur le désarmement et le control des armes.
3. Promouvoir la mise en application des accords sur le désarmement et le contrôle des armes.

Agissant de la sorte, le Forum de Genève travaille en étroite collaboration avec les missions permanentes auprès des Nations Unies, les Organisations Internationales, les ONG et les médias. Dans ses travaux sur le désarmement, il implique activement les nombreuses et importantes communautés traitant de l'humanitaire, du développement et des droits de l'Homme qui sont présentes à Genève.

Le **Quaker United Nations Office (QUNO)** est une organisation non gouvernementale internationale, fondée en 1948 et disposant d'un statut de consultant auprès de l'Organisation des Nations Unies. Depuis sa création, les Quakers ont soutenu les objectifs de l'ONU dans la promotion du règlement pacifiques des conflits, des droits de l'homme, de la justice et de la bonne gouvernance.

Le **Programme d'Etudes Stratégiques et de Sécurité Internationales (PESI)** est un programme spécialisé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales (HEI) depuis 1978. Son objectif principal est d'offrir un cadre pour la recherche dans le domaine de la sécurité nationale et internationale, de la stratégie et de la limitation des armements, la reconstruction post-conflictuelle et la sécurité de l'environnement.

Le RUIG est un réseau international de recherche, créé par l'Université de Genève, l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED). Sa mission consiste principalement à faire interagir institutions académiques et organisations internationales - gouvernementales ou non-gouvernementales - en vue de promouvoir le rôle de la Genève internationale et de la Suisse au service de la paix et de la justice. Plusieurs organisations internationales, notamment l'Office des Nations Unies à Genève et le Comité international de la Croix-Rouge, ont également participé de manière significative à la constitution du réseau.

Armes de destructions massives

Les armes de destruction massive (ADM) sont définies par les Nations Unies comme « les armes explosives atomiques, les armes fonctionnant au moyen de matières radioactives, les armes biologiques et chimiques susceptibles d'entraîner la mort et toutes les armes découvertes dans l'avenir qui, au point de vue de leur effet de destruction, seront comparables aux armes atomiques ou aux autres armes mentionnées ci-dessus ».

DISSUASION : Concept stratégique ancien selon lequel un adversaire potentiel sera « dissuadé » d'attaquer s'il a la certitude qu'il subira, en retour, des représailles militaires entraînant pour lui des dommages inacceptables. La dissuasion prend toute sa dimension grâce à l'arme nucléaire.
MAD : acronyme de Mutual Assurance Destructions (assurance de destruction mutuelle). Doctrine visant à dissuader totalement les Soviétiques de se livrer à une première frappe. Elle suppose le renforcement mutuel des systèmes d'armes et l'accroissement de la menace directe que chaque puissance fait peser sur la population de l'autre.
REPRESAILLES MASSIVES : les Etats-Unis, dans l'hypothèse d'une attaque de l'URSS contre eux-mêmes et leurs alliés, riposteraient massivement et systématiquement sur le territoire soviétique.
RIPOSTES GRADUEES : doctrine selon laquelle les Etats-Unis répliqueront à une agression soviétique par des moyens identiques à ceux de l'agresseur. A une attaque conventionnelle, il sera riposté par des moyens conventionnels. Si ces moyens se révèlent insuffisants, il sera fait recours à des moyens nucléaires.

Source : L'Histoire, « La guerre n'est pas finie », n°267, juillet-août 2002, p. 80

Les armes nucléaires

Le 16 juillet 1945, à Alamogordo, dans le désert du Nouveau-Mexique, explose la première bombe atomique, réalisée dans le secret le plus absolu par une équipe de savants sous la conduite de R.J. Oppenheimer. Trois semaines plus tard, ce sont Hiroshima et Nagasaki qui se voient bombardées, témoignage de la doctrine clausewitzienne de l'anéantissement. Les armements nucléaires connaissent depuis une évolution permanente. Les progrès enregistrés interviennent à quelques années d'intervalle à l'Est et à l'Ouest et suivant des processus sensiblement parallèles. Les accords de désarmement en limitant la course d'un point de vue quantitatif l'intensifie d'un point de vue qualitatif. Un premier pas est accompli dans les années 1952-1953 avec l'arrivée de la bombe H qui multiplie la puissance explosive de la bombe A de première génération dans des proportions gigantesques. Un seuil quantitatif est franchi, en premier lieu par les Américains en novembre 1952 puis dix mois plus tard, par les Soviétiques. Un second est accompli à la même époque avec une autre percée technologique : l'apparition du missile intercontinental. Jusqu'alors le seul vecteur possible de l'arme nucléaire est l'avion, le bombardier lourd, le B-29, le B-36 ou le B-52. Avec la miniaturisation, il devient possible d'adapter au missile une charge nucléaire. Elle permet d'utiliser les armes nucléaires autres que stratégiques pour frapper des objectifs précis du champ de bataille. Les armes nucléaires tactiques encore appelées préstratégiques ou de théâtre représentent désormais une nouvelle forme de combat, en parallèle à celle des armes conventionnelles.

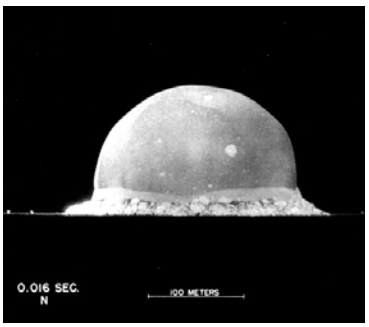

▲ **La première bombe nucléaire de l'histoire explose le 16 juillet 1945 à 5 h 29 mn. Une Bulle de gaz de 200 m de diamètre se forme 0,016 secondes après l'explosion**

Source : http://www.atomicarchive.com/Photos/Trinity/

▲ **Le test Trinity 12 secondes après l'explosion. Puissance de 19 à 21 000 t de TNT**

Source : http://www.atomicarchive.com/Photos/Trinity/

▶ **La destruction de la ville d'Hiroshima après l'explosion d'une bombe atomique**

source : http://students.umf.maine.edu/~donoghtp/Images.htm

Le territoire de l'Europe de l'Ouest étant exigu, il est difficile de résister à une attaque brutale et massive venant de l'Est qui serait lancée par surprise ; le déséquilibre des forces conventionnelles est tel qu'une confrontation livrée avec leurs seules armes serait perdue d'avance. A travers des ripostes graduées, dont la valeur est celle de l'ultime avertissement politique avant le recours aux armes stratégiques, les acteurs répondent à des seuils d'agressions mineurs qui ne justifient pas le recours immédiat au système de feu nucléaire central.

Après l'avènement des missiles balistiques intercontinentaux, une autre révolution intervient dans les armes nucléaires : l'introduction du mirvage. Ce dernier désigne la possibilité de larguer plusieurs charges, grâce à un système de têtes nucléaires multiples à guidage indépendant, éloignés de plusieurs kilomètres les uns des autres. Le mirvage permet donc grâce à la division de la charge, de compenser le nombre insuffisant de missiles par rapport à celui des cibles à détruire. Il est définitivement facteur de prolifération des armements.

Siège de l'AIEA à Vienne
source : www.interet-general.info/IMG/AIEA-Wien-1-2.jpg

L'Agence Internationale sur l'Energie Atomique (AIEA) est un organisme autonome créé en 1957 et placé sous l'égide de l'ONU. C'est un forum intergouvernemental scientifique et technique qui a pour but d'encourager et faciliter le développement et l'utilisation dans le monde de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de garantir que les produits fissiles spéciaux ne sont pas utilisés à des fins militaires : l'Agence est notamment chargée dans le cadre du TNP (Traité sur la non prolifération nucléaire) de contrôler l'usage pacifique des matières nucléaires dans les pays non dotés d'armes nucléaires, parties au Traité, par le biais d'accords de garantie signé par chaque Etat non détenteur de l'arme nucléaire avec l'Agence afin que celle-ci vérifie le respect de leurs engagements. Le siège de l'Agence est à Vienne mais elle dispose de différents bureaux à Genève, Tokyo, Toronto et New York.

On l'a vu, l'arme nucléaire n'est pas une arme comme une autre en raison de sa puissance et de ses effets dévastateurs. Cette arme fait l'objet d'un régime juridique international particulier qui a un double but. Il vise d'abord à en prévenir la prolifération au delà d'un cercle restreint d'Etats « dotés de l'arme nucléaire » : c'est l'objet du TNP (Traité sur la non-prolifération nucléaire) signé le 1er juillet 1968 et dont 188 Etats sont parties en 2009. Puis, il jette les bases de sa disparition progressive : réduction des capacités militaires, arrêt des essais nucléaires, par le biais du TICE ou CTBT (Traité d'interdiction complète des essais nucléaires), signé le 24 septembre 1996 et dont 182 Etats sont signataires en octobre 2009. Mais au cours des dernières années, les progrès de la non-prolifération ont été remis en cause ; d'une part avec la montée de deux puissances nucléaires, l'Inde et le Pakistan, non signataires du TNP ; d'autre part avec la révélation de programmes nucléaires clandestins dans certains pays signataires.

Prolifération : Augmentation du nombre d'Etats ayant acquis des technologies, savoirs et armements nucléaires (prolifération horizontale) ; augmentation des systèmes d'armes, lanceurs et charges nucléaires d'un Etat (prolifération verticale).

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

Le TNP vise à interdire la diffusion des armes nucléaires vers les pays qui n'en disposent pas, à promouvoir un processus de désarmement pour les pays dotés d'armes nucléaires et à garantir à tous les pays l'accès aux techniques nucléaires à des fins pacifiques. La surveillance de sa mise en oeuvre est assurée par l'AIEA.

Mis au point dans le cadre du Comité de désarmement à l'ONU, le TNP a été signé le 1er juillet 1968. Il est entré en vigueur en mars 1970 après avoir été signé et ratifié par quarante Etats. Aujourd'hui, le TNP est un traité quasi universel puisque seuls trois pays (Israël, Inde et Pakistan) n'y sont pas partie. Après l'adhésion de Cuba en 2002, le nombre d'Etats parties s'élève à 188. Le principe de base du TNP repose sur la discrimination opérée entre les Etats dotés de l'arme nucléaire ayant fait exploser un engin nucléaire avant le 1er janvier 1967 (EDAN), et les autres Etats, non dotés de l'arme nucléaire (ENDAN) : les premiers (Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne, France, Chine), également membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, s'engagent, en signant le traité, à ne pas aider un autre pays à acquérir des armes nucléaires ; les seconds s'engagent à ne pas fabriquer d'armes nucléaires et à ne pas essayer de s'en procurer d'une autre façon, en contrepartie. Le traité favorise les usages pacifiques de l'atome, en affirmant le droit inaliénable de toutes les parties au traité à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Les négociations entreprises dans un cadre régional permettent de procéder à une « dénucléarisation » par zones. Nous pouvons citer à titre d'exemple, le traité de l'Antarctique de 1959, le traité de Tlatelolco pour l'Amérique Latine (1967), traité de Rarotonga pour le Pacifique (1985) et le traité de Pelindaba pour l'Afrique (1995). Une approche similaire consiste à créer des « zones de paix ». Ce concept est issu de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1971. Il a été forgé à la base par un mouvement de pays non alignés, mobilisé pour l'établissement dans le monde de zones exemptes d'armes nucléaires. L'établissement de ce type de zone exige la fermeture d'installations militaires, l'interdiction d'entrée ou de retrait d'armes nucléaires ainsi que de toute manifestation de puissance militaire des grandes puissances.

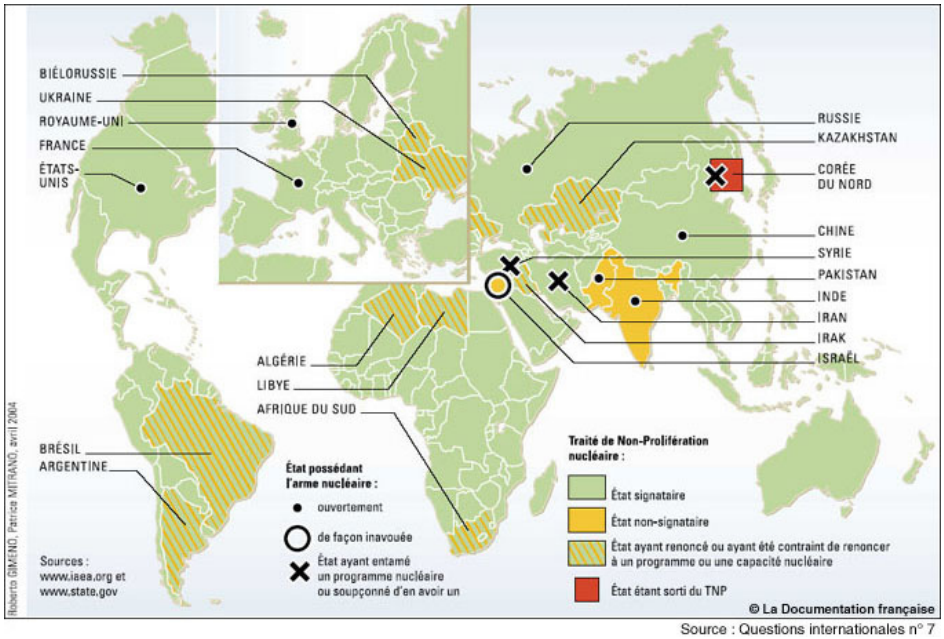

Source : Questions internationales n° 7

Source : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartotheque/proliferation-nucleaire-monde-2004.shtml
http://www.internationalsecurityresources.com/Arms%20Control%20Arms%20Trade%20and%20Arms%20Dealers.htm

Traité ABM

Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, signé à Moscou le 26 mai 1972 entre l'Union soviétique et les États-Unis. Amendé en 1974 par un protocole entré en vigueur en 1976, puis précisé en 1997 par des accords d'interprétation qui ne sont toujours pas entrés en vigueur, ce traité interdit aux parties de construire des systèmes de défense contre les attaques de missiles stratégiques et limite fortement le développement et le déploiement de missiles de défense. Le 13 décembre 2001, le président George W. Bush a annoncé le retrait des Etats-Unis du traité ABM pour pouvoir déployer un bouclier antimissile sur le territoire américain après 2004-2005.

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)

York, 24 septembre 1996 : en 2009, 182 Etats ont adhéré à ce traité qui interdit toute explosion nucléaire, quelle que soit sa nature, et tout encouragement ou participation à la préparation d'un essai nucléaire à des fins militaires ou autres. Ce texte ne pourra entrer en vigueur que lorsque 44 Etats dotés de capacité nucléaire ou électronucléaire, nommément désignés, l'auront ratifié. Or au mois d'octobre 2009, seuls 35 de ces Etats requis pour l'entrée en vigueur y ont adhéré.

Strategic Arms Reductions Treaty (START)

Traités américano-soviétique (START I, signé en 1991 et entré en vigueur en décembre 1994) et américano-russe (START II, signé en 1993, ratifié par les Etats-Unis en 1996 et par la Russie en 2000) sur la réduction des vecteurs d'armes nucléaires stratégiques terrestres et sous-marines. START II prévoit une réduction des arsenaux stratégiques au terme de laquelle chaque partie ne devra pas disposer de plus de 3'500 têtes nucléaires stratégiques. START II est en principe dépassé en raison des mesures de réduction unilatérales des arsenaux annoncées le 12 novembre 2001 par les présidents russe et américain, qui abaissent les plafonds de START II.

En marge de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, les présidents américain et russe, Obama et Medvedev, se sont rencontrés pour discuter d'un accord succédant à START I, arrivé à échéance le 5 décembre 2009. Au mois de juillet deux objectifs avaient été fixés : la réduction du nombre de têtes nucléaires ainsi que de vecteurs. Les détails à régler étant encore nombreux, l'accord se fera certainement en janvier 2010. Les deux pays réunis possèdent 95% des armes nucléaires du monde.

Le Président Obama et le désarmement nucléaire

Le Président américain Barack Obama a montré à plusieurs reprises sa volonté de lutter contre la prolifération des armes nucléaires et de favoriser le désarmement. Lors de son premier discours européen depuis son investiture prononcé à Prague le 5 avril 2009, dans le cadre du Sommet Union européenne - Etats-Unis, il a affirmé qu' « en tant qu'unique puissance nucléaire ayant eu recours à l'arme nucléaire, les Etats-Unis ont la responsabilité morale d'agir ». Son discours est en rupture avec celui de l'ancien président George W. Bush. Obama prône l'arrêt des essais nucléaires et la lutte contre la prolifération de ces armes.

Barack Obama et sa femme Michelle, lors du discours à Prague.

Le 24 septembre 2009, lors d'une réunion du Conseil de sécurité à l'ONU, Barack Obama a à nouveau montré ses engagements pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire. « Durant les six décennies d'existence du Conseil de sécurité, seulement quatre autres réunions de cette nature ont été organisées. J'ai convoqué celle-ci de façon que nous puissions aborder, au plus haut niveau, une menace fondamentale qui pèse sur la sécurité de tous les peuples de toutes les nations : la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires », a déclaré Obama.
La résolution 1887 proposée par les Etats-Unis et adoptée par les 15 membres du Conseil de sécurité à la demande du président Obama lors de cette séance, permet de créer un cadre pouvant aider les pays à stopper la prolifération des armes nucléaires. La résolution contient notamment les points suivants : le renforcement du Traité de non-proliférations des armes nucléaires (TNP), le renforcement de la sécurité afin d'empêcher des terroristes de ce procurer ces armes, et la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le nucléaire en Iran

L'Iran possède plusieurs sites d'enrichissement d'uranium sur son territoire. L'uranium enrichi sert à produire du combustible pour l'utilisation de réacteurs civils (notamment pour la production d'électricité), mais également pour la fabrication de la bombe nucléaire. D'un côté, l'Iran affirme que ses activités ont des fins civils et de l'autre certains pays l'accusent de vouloir utiliser l'uranium enrichi pour des fins militaires.

Le 4 février 2006, les 35 membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) ont voté, à 27 voix contre 3 (et 5 abstentions) le transfert du dossier de l'Iran devant le Conseil de sécurité de l'ONU. La mesure était proposée par la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, soutenues par les États-Unis. Les trois membres qui ont voté contre le renvoi étaient le Venezuela, la Syrie et Cuba. Après le vote, l'Iran a annoncé sa volonté de mettre fin à la coopération volontaire avec l'AIEA au-delà de la base du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et de reprendre l'enrichissement d'uranium.
De récentes négociations ont eu lieu à Vienne au mois d'octobre 2009 entre l'Iran, les Etats-Unis, la Russie, et la France sous l'égide de l'AIEA concernant un projet d'accord nucléaire. Il s'agissait de discuter avec l'Iran la possibilité de transférer son uranium en Russie pour l'enrichir, pour qu'il soit ensuite transformé en France en combustible pour un réacteur civil de recherche utilisé en Iran. En novembre, le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a fait savoir qu'il refusait de transférer l'uranium faiblement enrichi à l'étranger et le projet de l'AIEA a ainsi échoué.
Il n'y a actuellement pas de preuves que l'Iran se sert de ses capacités nucléaires pour produire des armes atomiques, et les installations connues n'ont pas la possibilité de produire du matériel de qualité militaire. N'importe quel usage militaire en dehors de la production d'énergie électrique serait une violation du TNP, que l'Iran a ratifié en 1970.

Source : http://lautrefraternite.com/2010/02/17/armes-de-destruction-massive-tout-sur-le-programme-nucleaire-civil-iranien/

Les armes chimiques

Les Nations Unies définissent les armes chimiques comme « toute substance chimique qui, à cause de ses effets sur les organismes vivants, peut entraîner la mort, une perte temporaire de performance ou une lésion permanente aux humains ou aux animaux ». Leur potentiel de nuisance est tel qu'elles ont été classées parmi les armes de destruction massive.

L'histoire des armes chimiques est aussi ancienne que celle de la guerre : depuis l'Antiquité, les soldats empoisonnent leurs ennemis en contaminant les puits à l'aide de fumées soufrées par exemple ou en provoquant des incendies. Cependant, le développement de l'industrie chimique, à la fin du XIXème siècle, a permis l'apparition de nouvelles armes au potentiel destructeur terrifiant. Ainsi, pendant la Première Guerre mondiale, des gaz nocifs sont utilisés pour la première fois : chlore, gaz lacrymogène, acide cyanhydrique et surtout gaz moutarde. On estime à 90'000 le nombre de victimes des armes chimiques au cours de ces quatre années de conflit.

Le 22 avril 1915, en plein conflit mondial, près de 150 tonnes de chlore sont déversées par les troupes allemandes sur le front des Flandres, en Belgique. Le bilan est lourd : 5'000 français sont tués et 15'000 autres gravement blessés. Ce triste épisode correspond à la première attaque au gaz de l'histoire militaire.

Entre les deux guerres, la plupart des puissances européennes cherchent à perfectionner leurs armements chimiques. **De nouveaux gaz sont conçus, en particulier des neurotoxiques tels que le sarin dont une très faible quantité suffit à provoquer la mort**. Le développement de l'aviation rend l'utilisation des armes chimiques plus dangereuse encore. Les améliorations techniques et le développement du **napalm**, produit qui colle à la peau en la brûlant, conduisent ainsi à une utilisation largement répandue des armes à flamme au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Le 8 juin 1972, Kim Phuc, alors âgée de neuf ans, fuit son village du Sud Vietnam, bombardé au napalm. Publiée par les journaux du monde entier, cette photo remportera le prix Pulitzer. En dessous, la photo de Kim Phuc aujourd'hui.

Sources images: http://www.uiowa.edu/~policult/politicalphotos/vietnam4.html et http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=8323&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Aujourd'hui, on distingue différents groupes d'agents chimiques :

- les **agents incapacitants** dont l'objectif est de neutraliser sans tuer ;
- les **suffocants** qui sont des gaz qui agissent principalement sur les poumons en lésant les tissus des voies respiratoires ;
- les **vésicants** qui détruisent les tissus cellulaires avec lesquels ils entrent en contact ;
- les **toxiques sanguins** qui provoquent un empoisonnement du sang ;
- les **neurotoxiques** qui agissent sur le mécanisme de conduction de l'influx nerveux.

Dès 1918, le **Comité International de la Croix-Rouge (CICR)** s'engage dans la lutte contre ces armes dévastatrices. Il lance, le 6 février 1918, un appel contre l'emploi des gaz vénéneux. Cet appel ainsi que celui adressé lors de la Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1921 contribueront à l'élan diplomatique qui culminera en 1925. Un protocole de la Société des Nations, visant à interdire la guerre chimique et biologique, est en effet signé à Genève le 17 juin 1925 : il s'agit du **Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques**, mieux connu sous le nom de **Protocole de Genève**.

Les armes chimiques

Agents toxiques	Effets sur l'homme
Irritants Gaz lacrymogène Gaz urticant	**Démangeaisons** de la **peau** **Larmes**
Vésicants Ypérite (gaz moutarde)	**Brûlures** graves de la **peau** **Brûlures dans la bouche** et les **voies respiratoires**
Suffocants Phosgène Chlore	**Lésions pulmonaires** Troubles de la **circulation**
Toxiques sanguins Acide cyanhydrique Chlorure de cyanogène	Inflammation des **voies respiratoires**. Perturbent l'**utilisation de l'oxygène** par les cellules, conduisant à l'**asphyxie**.
Neurotoxiques Sarin VX Tabun Soman	**Nausées**, perturbation des **fonctions vitales**, arrêt respiratoire. Inodores, incolores, ce sont **les toxiques les plus mortels** (une fine goutelette sur la peau suffit à tuer).

Source image : http://www.ide.fr/boj-eve-13.htm

Au 1er août 2008, 135 Etats avaient ratifié le Protocole de Genève, se réservant cependant le droit de riposter à une attaque avec des armes de même nature. Signalons également que le Protocole de Genève n'interdit les armes chimiques que dans le cas d'un conflit entre deux pays. Il ne concerne ni leur utilisation par un pays contre une partie de sa population ni la possibilité pour un pays de développer, de produire et de vendre de telles armes.

Parallèlement, en mai 1991, 19 nations industrielles s'engagent à adopter des mesures de contrôle sur l'exportation de cinquante produits chimiques utilisés dans la production d'armes. Puis, en 1993, la **Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC)** est négociée lors de la conférence sur le désarmement se tenant à Genève. Depuis l'entrée en vigueur de la CIAC en 1997, l'**Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)** est chargée de veiller à l'élimination définitive des armes chimiques et de vérifier que les stocks déclarés d'armes chimiques sont détruits dans les délais prévus. Selon l'OIAC, 100 % des installations déclarées de fabrication d'armes chimiques ont été mises hors service. Cependant, certains pays comme la Somalie ou la République populaire démocratique de Corée n'ont pas signé cette convention.

Etats signataires de la CIAC, état en mars 2009

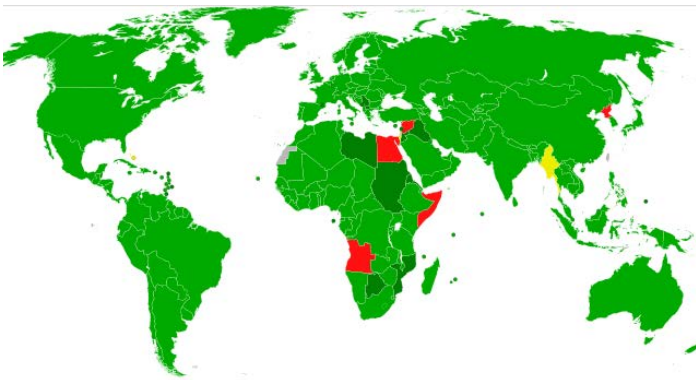

source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:CWC_Participation.svg

186 nations sont membres de la CIAC (vert) et quatre autres sont signataires (jaune). Seuls cinq États (rouge) restent en dehors de la Convention. Il s'agit de l'Angola, l'Égypte, la République arabe syrienne, la République populaire démocratique de Corée et la Somalie.

A Genève, l'**Institut des Nations Unies pour la recherche et le désarmement (UNIDIR)** consacre de nombreux travaux au problème de l'armement et du désarmement chimique. Il analyse notamment les effets des traités conclus et les questions relatives à des négociations potentielles ou en cours.

Les armes biologiques

Les armes biologiques consistent en **l'utilisation de germes pathologiques** - virus, bactéries, champignons, toxines et micro-organismes - **dans le but de provoquer intentionnellement la maladie ou le décès d'êtres humains, d'animaux ou de plantes**. Leur potentiel de nuisance est tel qu'elles ont été classées parmi les armes de destruction massive.

Les armes biologiques sont utilisées depuis de nombreux siècles. L'exemple historique le plus connu est certainement celui du **siège de Caffa** en 1346. Ce comptoir génois de la mer Noire était, en effet, assiégé par une armée tatare, dirigée par le général Kiptchäk khän Jambeg. Lors de l'été 1346, une épidémie éclata dans les rangs du général, à la plus grande joie des défenseurs du port. Mais le général tartare retourna cette situation à son avantage en décidant de projeter derrière les murs de la ville les cadavres de ses soldats contaminés, provoquant ainsi rapidement la mort de la plupart des assiégés.

Les armes biologiques sont nombreuses et leur nature dépend des objectifs recherchés : mise hors de combat ou élimination d'individus, destruction des récoltes ou du bétail. On peut, par exemple, utiliser contre l'homme et les animaux des germes pathogènes causant la peste ou la fièvre aphteuse. Pour détruire les végétaux, il est possible d'utiliser des micro-organismes ou des insectes (sauterelles, doryphores).
Aujourd'hui, **avec le développement important du génie génétique**, certaines organisations redoutent la création de nouvelles souches virales très toxiques, contre lesquelles un pays touché ne serait pas préparé et ne posséderait pas d'antidote. **On craint alors principalement les attaques bioterroristes.**

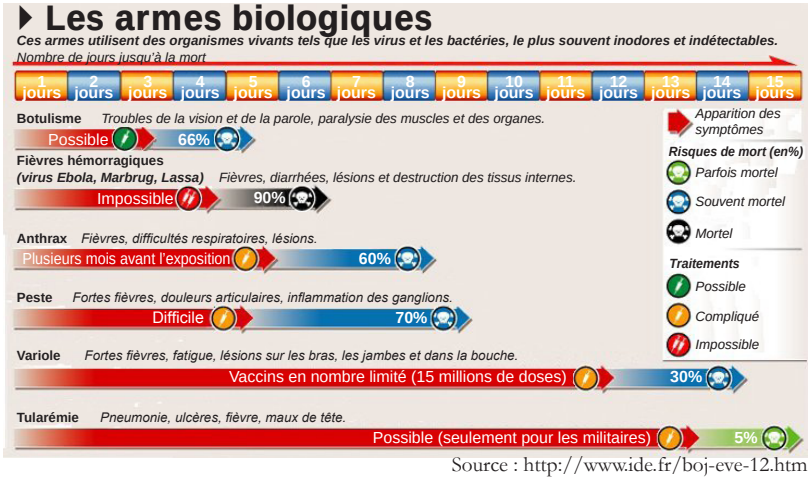

Source : http://www.ide.fr/boj-eve-12.htm

Le bioterrorisme consiste en l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes biologiques sans déclaration de guerre officielle ni même nécessité que l'agresseur soit un État. Il se distingue en cela de la simple guerre biologique.
En 2001, des individus (qui ne sont toujours pas identifiés) ont diffusé délibérément des bacilles du charbon (Anthrax) par l'intermédiaire du service postal des Etats-Unis, provoquant 22 infections et 5 décès. L'effet de panique engendré par cette attaque a mobilisé les services d'urgence ainsi que les services de police et de justice dans le monde entier. La menace du bioterrorisme, longtemps jugée hypothétique, est devenue une réalité.

Source : www.thesahara.net/anthrax_rules.htm

Le CICR liste un certain nombre de **dangers biologiques pour les années à venir**. Citons, entre autres :

- La création de virus à partir de matériaux de synthèse en utilisant une formule trouvée sur Internet et des séquences de gènes achetées par correspondance ;
- L'altération d'agents infectieux existants, rendus plus virulents ;
- La production d'agents biologiques qui pourraient attaquer les infrastructures agricoles ou industrielles ;
- La création d'agents biologiques de guerre destinés à être utilisés en conjonction avec des mesures de protection (vaccins) de ses propres troupes ou de sa population.

L'utilisation des armes biologiques est interdite par une convention internationale depuis 1925, et leur mise au point et leur possession depuis 1972. Les initiatives mondiales visant à limiter l'utilisation d'armes biologiques commencèrent en réaction contre l'emploi massif des gaz de combat lors de la première guerre mondiale. Le **Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (Protocole de Genève)**, conclu en 1925, interdisait l'emploi d'armes chimiques tout comme celui d'armes biologiques.
En août 1971, l'Union soviétique et les États-Unis soumirent des projets identiques pour une convention sur les armes biologiques. Le 10 avril 1972, la **Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines** fut signée ; elle interdisait la mise au point, la fabrication, le stockage et l'acquisition d'agents biologiques ou de toxines à des fins non pacifiques ainsi que des vecteurs destinés à l'emploi de tels agents ou toxines.

Les mines antipersonnel

Historiquement, utilisées durant la Seconde Guerre mondiale, les premières mines antipersonnel servent à empêcher le vol des mines antichars qui permettent la destruction des chars d'assaut. Mais celles-ci sont rapidement repérées par les soldats qui les réutilisent dans leurs champs de mines. Durant la Guerre froide, ces engins ont été perfectionnés et leur emploi s'est répandu.
Peu coûteuses et faciles d'emploi, les mines sont utilisées dans de très nombreux conflits armés. Malgré les progrès accomplis ces dernières années, le nombre des victimes civiles reste élevé. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ou « Convention d'Ottawa », signée en 1997, interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel.

Signature de la Convention d'Ottawa, 1997 ▲
source : http://www.patricklagadec.net/fr/pdf/security_f_final.pdf

▲
Un jeune garçon essayant sa prothèse dans un centre de la Croix Rouge
source : http://www.exileimages.co.uk/MasanoriK/Masanori_K.html

La Convention définit les mines antipersonnel comme des mines « conçues pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes ». Ces mines sont dissimulées et ne font pas la distinction entre un soldat et un enfant, continuant ainsi à tuer et estropier longtemps après la fin d'un conflit.
Les 155 Etats parties s'engagent à détruire l'ensemble des mines antipersonnel stockées dans une période de quatre ans et à déminer leurs terres sur une durée de dix ans. Ils assurent, en outre, leur soutien aux pays affectés par les mines dans leurs opérations de déminage et de destruction des mines, leur assistance aux victimes et la prévention des accidents. Diverses commissions permanentes veillent à ce que cette Convention soit appliquée et améliorée. Les Etats parties rendent compte des progrès accomplis à l'occasion de conférences annuelles.

Le rôle de la Société civile a été déterminant dans l'élaboration de la Convention d'Ottawa. C'est grâce à l'impulsion de la **Campagne internationale contre les mines antipersonnel (ICBL)** que le traité a été adopté en 1997. Pour cet engagement, l'ICBL a reçu, la même année, le Prix Nobel de la Paix. La Campagne est le produit du rassemblement de plusieurs organisations parmi lesquelles figurent Handicap International et Human Rights Watch. Elle constitue un réseau flexible de plusieurs organisations qui partagent le même objectif de lutte contre les mines antipersonnel. Ce réseau représente aujourd'hui l'action de plus de 1'100 groupes différents (démineurs, humanitaires…) travaillant dans plus de 60 pays.

Par ailleurs, des membres de l'ICBL ont aussi lancé l' **Appel de Genève** (Geneva Call), lors d'une conférence à Genève qui s'est tenue en mars 2000, appelant les groupes armés actifs à s'engager eux aussi à interdire l'usage des mines. L'Appel de Genève a ainsi commencé à collaborer avec d'autres organisations, telles que la Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats et l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), afin de développer une action plus efficace en faveur du respect des normes humanitaires par les groupes armés. L'Appel de Genève a développé un processus complémentaire à celui d'Ottawa afin d'engager les groupes armés, parties aux conflits et au problème des mines, à renoncer eux aussi aux mines. La Convention d'Ottawa comme tous les traités ne peut être signé que par des Etats.

« L'Appel de Genève pour l'adhésion des acteurs non-étatiques à une interdiction totale des mines antipersonnel et aux autres normes humanitaires » est née de ce constat. Concrètement, cette initiative appelle les groupes armés actifs dans le monde entier à signer une déclaration unilatérale les engageant à : adhérer à une interdiction totale des mines antipersonnel ; entreprendre et coopérer à la destruction des stocks existants, aux opérations de déminage, aux programmes d'assistance aux victimes et de sensibilisation aux dangers des mines ainsi qu'à d'autres formes d'action humanitaire contre ces armes ; accepter des missions de vérifications.

source : http://www.exileimages.co.uk/MasanoriK/Landmines/landmines_02.html

Ouverture du conteneur et dispersion des munitions

Les mines ne confèrent guère à leurs utilisateurs un avantage stratégique durant le conflit et ne sont finalement en aucun cas des instruments militaires indispensables. C'est ce qu'a conclu une étude réalisée par la Croix-Rouge en 1996 et l'examen de vingt-six conflits armés réalisé par des experts militaires. Leur effet se résume plus à semer la terreur et à causer des maux au sein d'une population civile qu'à dissuader les armées d'avancer. D'autant plus qu'une mine terrestre est dix fois plus susceptible de tuer ou de blesser un civil bien après un conflit qu'un combattant pendant les hostilités. Tant qu'elles ne sont pas éliminées, elles continueront de tuer et de mutiler des civils, des années après la fin d'un conflit.

Les conséquences touchent l'ensemble d'une société, sur le long terme, entravant tout processus de reconstruction et de développement socioéconomique. Les régions minées empêchent le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

De nombreux pays produisent ce type d'arme. La Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres a recensé treize pays n'ayant pas interdit la production de ces mines : la Birmanie (Myanmar), la Chine, Cuba, l'Inde, l'Iran, la Corée du Nord, la Corée du Sud, le Népal, le Pakistan, la Russie, Singapour, les États-Unis et le Vietnam. Même si certains n'ont pas fabriqué de mines ces dernières années, ils refusent tout de même d'en interdire la production de manière officielle.

Production des mines antipersonnel dans le monde
source : http://www.icbl.org/lm/2006/maps/

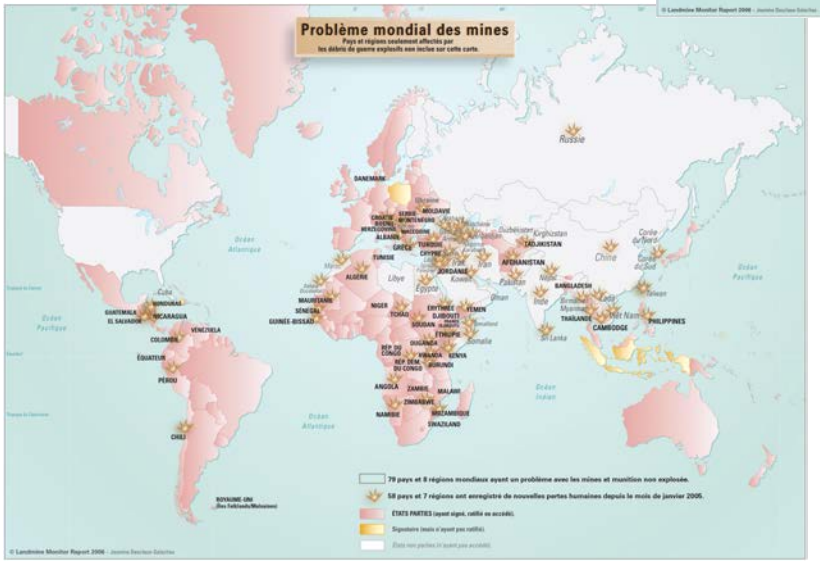

Le déminage est une tâche délicate. Dans beaucoup de cas, l'information et le matériel cartographique nécessaire à la localisation des champs de mines, font souvent défaut. Une mine antipersonnel coûte entre 3 et 30$ US. Par contre, le déminage d'un petit champ peut coûter des milliers de dollars même s'il ne comporte qu'une seule mine.

Problème mondial des mines
source : http://www.icbl.org/lm/2006/maps/

La Fondation Digger dont le but est de promouvoir des projets d'assistance technologique à caractère humanitaire dans le domaine du déminage a mis au point un véhicule de déminage télécommandé, le « D2 », destiné à faciliter le travail des démineurs, évitant ainsi 80% des accidents dont ils sont victimes. Le D2 est actuellement testé au Soudan avec la Fondation Suisse de Déminage et vient de recevoir l'approbation officielle des Nations Unies pour pouvoir effectuer des opérations de déminage sur le terrain.

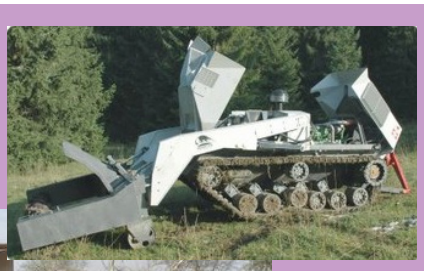

Le Digger D2 est blindé et résiste aux explosions. Il est téléguidé par un démineur, protégé par un blindage et situé à 50m de distance du véhicule.
source : http://www.digger.ch/news/?lang=fr#news[3]

Les conséquences des mines antipersonnel sur le développement

Aux coûts directs du déminage et de l'aide aux victimes s'ajoutent des coûts économiques et sociaux plus importants. Les sociétés rurales pauvres sont rapidement dépassées et incapables de réparer les infrastructures ou de remplacer la production agricole perdue.
Les mines entravent aussi les échanges commerciaux, produisant des pénuries et de l'inflation, empêchant ainsi une stabilisation économique dans les sociétés après une situation de conflit. En somme, les mines perpétuent la pauvreté et constituent un obstacle majeur à la paix et au développement.

Quelques-uns des principaux secteurs à être touchés par le fléau des mines sont les suivants :

> **Effets sur la santé et le bien-être de la communauté**
> **Effets sur le système de santé** : Il est difficile de mettre en place des programmes de services de santé efficace les pays touchés.
> **Effets sur l'agriculture** : Lors d'un conflit, un belligérant peut avoir délibérément miné les terres agricoles. Les gens vont alors se déplacer dans des zones moins productives mais plus sûres, où les guetteront peut-être la malnutrition ou la famine.
> **Effets sur l'éducation** : On garde les enfants à la maison si on craint qu'ils doivent traverser des zones minées pour se rendre à l'école. Les enfants déjà blessés par des mines sont souvent incapables de s'y rendre.

➥ http://www.international.gc.ca/mines/background-apercu/barriers-obstacles.aspx?lang=fra

source : http://ec.europa.eu/europeaid/projects/mines/introduction_en.htm

Face au besoin d'une procédure méthodique dans la lutte anti-mines, les Nations Unies ont déclenché un processus de consultations afin d'élaborer de nouvelles normes dans ce domaine. Ainsi, sont apparues les **Normes Internationales de la Lutte Anti-Mines** (NILAM) qui constituent un ensemble de directives sur la gestion et la surveillance, la destruction des stocks, l'élimination des munitions non explosées et l'éducation aux dangers des mines. Elles représentent désormais les normes en vigueur dans toutes les opérations de lutte anti-mine des Nations Unies. Dès lors qu'un Etat les adopte, les NILAM deviennent juridiquement contraignantes dans toute opération menée par l'Etat en question.

IMAS

➥ http://www.mineactionstandards.org/

C'est suite à une initiative suisse qu'est fondé en 1999, le **Centre International pour le Déminage Humanitaire** (CIDHG). C'est cette structure qui développe les Normes Internationales de la Lutte Anti-Mines (NILAM), sous mandat des Nations Unis. Le Centre coordonne le processus de préparation, la révision des normes à travers l'assistance des comités techniques et le support d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Le Centre a lancé un programme de formation sur le terrain qu'il met à disposition des Etats affectés par les mines. Son objectif est de les assister dans l'application des normes internationales et le développement de normes nationales. Il fournit entre autre un système de gestion de l'information (IMSMA) pour les opérations de déminage et organise l'ensemble des séances de travail entre les conférences des Etats Parties. Il s'agit d'une sorte d' « état-major » à disposition des Nations Unies et de la communauté internationale qui s'enrichit peu à peu de spécialistes fournissant les éléments pertinents pour une mise en place de programmes de réhabilitation, et ce, en coopération avec des organisations non – gouvernementales et internationales. Sa raison d'être, en somme, est d'apporter des éléments de décision pour la gestion des projets de déminage à la « United Nations Mine Action Service » (http://www.mineaction.org/). Ce Centre assure depuis 2001 le secrétariat de la Convention d'Ottawa.

Geneva International Centre for Humanitarian Demining
Centre International de Déminage Humanitaire - Genève

Par ailleurs, le **Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** est très actif dans le domaine de la campagne contre les mines antipersonnel. La « stratégie anti-mines », débutée en 1999, doit être poursuivie jusqu'en 2009. Elle constitue un acteur incontournable en matière d'élaboration et d'interprétation du droit international, de sensibilisation aux dangers des mines et de services orthopédiques.

Ayant largement participé à la réalisation de la « Convention d'Ottawa » et aux efforts de sa mise en œuvre, la Suisse s'est engagée dans les négociations internationales en vue de l'interdiction générale des mines antipersonnel. Genève devient ainsi le centre de la coopération internationale en matière de lutte anti-mines, ayant accueilli déjà à deux reprises la Conférence des Etats Partie en 2000 et 2002.

Enfants-soldats et Armes légères

Source : http://www.croix-rouge.be/page.aspx?PageID=124

L'éclatement de guérillas, rébellions et autres conflits armés favorise l'exploitation des enfants en tant que soldat. Ils constituent en d'autres termes un palliatif conjoncturel. Autrement dit, plus un conflit dur et plus les enfants sont en danger : l'alternative de leur recrutement est motivée par le besoin de remplacer les combattants morts, blessés ou déserteurs par d'autres, de préférence plus dociles.

Selon l'UNICEF, un enfant soldat est une personne – garçon ou fille – de moins de 18 ans, qui est intégré à une force armée ou à un groupe armé régulier ou irrégulier quelconque, pour y remplir des fonctions de tous types, y compris, mais non exclusivement celles de cuisinier, porteur, planton, et toute personne accompagnant les groupes de ce type à l'exclusion des parents proches, ce qui inclut les filles et les garçons recrutés aux fins de rapports sexuels forcés et/ou de mariage forcé. On voit que la définition ne s'applique pas uniquement à un enfant qui porte ou a porté des armes.

Les enfants-soldats constituent pour les rebelles une aubaine du fait de leur incapacité de discernement. Ils sont en effet facilement manipulables et sont moins enclins à la désertion. Selon un « officier » de la rébellion congolaise, les enfants sont « de très bon soldats car ils n'ont peur de rien. Ils obéissent aux ordres et ne pensent pas à retourner chez leurs épouses ou familles ». De plus, le salaire ne constitue pas leur préoccupation première.

Source : http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/OFPA/UNPAN012060.pdf

Leur circonscription par les rebelles ou autres groupes armés se fait presque systématiquement par la force. Rapts et enlèvements sont courants. Certains sont brutalement arrachés à leurs familles quelque soit l'endroit : écoles, églises… D'autres rejoignent les rangs des groupes armés de leur « propre gré », par nécessité, parce que l'armée peut constituer dans certains cas une famille d'accueil lorsque les parents ont disparu. Elle peut aussi être le seul moyen de survivre car ceux « qui ont un fusil ont à manger ».

Quand ils n'endurent pas de mauvais traitements physiques, les enfants-soldats subissent un endoctrinement politique ou idéologique. Le recours aux enfants-soldats n'est pas que l'apanage des milices, parfois ce sont aussi les forces gouvernementales qui recrutent directement des enfants.

Le Red Hand Day se tient chaque année le 12 février pour protester contre le recrutement d'enfants-soldats. Partout dans le monde, International Coalition to Stop the Use of Child Soldiers (ICSUCS) et diverses autres organisations de la société civile utilisent le symbole de la main rouge pour dire « non » à l'enrôlement des enfants et attirer l'attention des médias ainsi que les leaders d'opinion. ICSUCS a été crée par les organisations internationales humanitaires et des droits de l'Homme en 1998. Son comité de coordination est, par ailleurs, composé entre autre d'Amnesty International, Human Right Watch, de la Fédération Internationale Terre des Hommes, Save the Children et le Bureau Quaker auprès des Nations Unies.

Red Hand Day à Genève

source : http://www.redhandday.org/index.php?l=fr&view=home

Le phénomène des enfants-soldats est intimement lié à la **prolifération des armes légères et de petit calibre**.

source: http://www.oxfam.org.uk/generationwhy/blog/archive/2006_01_01_index.html

On classe parmi les armes légères les revolvers, les pistolets à chargement automatique, les fusils, les mitraillettes, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères. Elles se distinguent des armes portatives telles que les mitrailleuses lourdes, les mortiers, les grenades à main, les lance-grenades, les canons aériens portatifs, les canons antichars portatifs et les lance-missiles portatifs.

Le problème est que le recours à ces armes n'est pas uniquement réservé aux forces officielles. Très faciles à dissimuler, ces armes se retrouvent entre les mains des jeunes enfants qui apprennent facilement à s'en servir. Même si elles ne demandent pas beaucoup d'entretien, leur durée de vie est très longue : la grande quantité d'armes à disposition des civils est souvent la conséquence directe des conflits antérieurs ou encore en cours dans la région. Sans munitions et explosifs, ces armes sont inoffensives c'est pourquoi ils sont classés dans la catégorie des armes légères.

Les armes légères représentent 50 à 60% du commerce mondial légal mais même si celles-ci sont exportées légalement, elles finissent toujours sur un marché illicite. Il s'agit notamment du stock accumulé durant la guerre froide qui, aujourd'hui encore alimente les marchés des pays en développement (Afghanistan, Afrique de l'Ouest et l'Amérique centrale). Il se forme alors un cercle vicieux dans lequel la violence entretient la demande d'armes. Beaucoup de gouvernements (quant ils existent) sont irresponsables et les efforts déployés par d'autres Etats afin de détecter et de saisir les armes illicites sont vains.

La prolifération de ces armes envenime non seulement les conflits et entrave les activités de développement mais représente un danger pour la vie du personnel humanitaire, des partenaires non gouvernementaux et des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

En raison du blocage de Cuba, Inde, Iran, Israël, Pakistan, mais aussi États-Unis, aucun accord sur un système mondial de contrôle n'a pu se dégager de la Conférence de révision des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères.

source: http://www.un.org/french/events/smallarms2006/poster.html

Terrorisme

Le terrorisme est un phénomène très ancien et qui a connu plusieurs évolutions. On peut remonter son histoire à l'antiquité, époque où les **Zélotes** luttent contre les Romains. Au XIème siècle, dans le nord de l'Iran, la secte des assassins fait de l'attentat-suicide son arme favorite contre l'empire des Turcs seldjoukides.

Les Zélotes et la forteresse de Massada

source : http://bbs.keyhole.com/ubb/printthread.php/Board/modEarthTourism/main/720181/type/post

Au début de la guerre des Juifs contre Rome, en l'an 66 de l'ère chrétienne, un groupe de rebelles juifs vainquit la garnison romaine de Massada. Après la chute de Jérusalem et la destruction du Temple, ils y furent rejoints par des zélotes et leurs familles, fuyant Jérusalem. Prenant Massada pour base (ci-contre), ils effectuèrent des raids et harcelèrent les Romains durant deux ans. En l'an 73 de l'ère chrétienne, le gouverneur romain Flavius Silva marcha contre Massada avec la Dixième légion romaine, des unités auxiliaires et des milliers de prisonniers de guerre juifs. Les Romains dressèrent des camps au pied de Massada, mirent la place en état de siège et édifièrent des retranchements. Puis ils construisirent un rempart de milliers de tonnes de pierres et de terre battue contre le flanc ouest de la forteresse et, au printemps 74, ils firent monter un bélier mobile le long de cette rampe et opérèrent une brèche dans la muraille de la forteresse. Flavius Josèphe relate sur le mode dramatique le récit qui lui a été rapporté par deux survivantes. Dirigés par Eleazar ben Yaïr, les défenseurs - presque un millier d'hommes, de femmes et d'enfants - décidèrent de brûler la forteresse et de se suicider plutôt que d'être pris vivants.

Source : http://www.mfa.gov.il/MFAFR/MFAArchive/1990_1999/1999/11/Sites%20Archeologiques-%20Massada%20-%20Une%20forteresse%20du

En 1789, c'est la Révolution française qui invente le nom de terrorisme avec la période de la Terreur, système de gouvernement révolutionnaire, qui sévit de septembre 1793 à juillet 1794.

Le terrorisme est à nouveau très actif vers la fin du XIXème siècle. Parmi ces groupes, on peut citer les divers groupes anarchistes partout en Europe et en Amérique du Nord. Ainsi, les assassinats et autres attentats deviennent courants et visent des bâtiments ou différentes personnalités comme le tsar russe Alexandre II, le président américain William McKinley en 1901 ; le roi Umberto d'Italie ; l'impératrice Sissi de la monarchie austro-hongroise ; le président français Sadi Carnot en 1894 ; ou l'assassinat de François-Ferdinand, héritier du trône autrichien, à Sarajevo en 1914, qui déclencha la Première Guerre mondiale.

A la fin des années 1960 différents mouvements revendiquent des attentats comme l'IRA en Irlande du Nord, l'ETA en Espagne ou les Brigades rouges en Italie. Certains parlent aussi de terrorisme d'Etat lorsque ce dernier perpétue directement ou indirectement des attentats/assassinats contre des adversaires du régime en place. Dans tous les cas le terrorisme a connu depuis quelques années d'importants changements. Il a évolué pour devenir ce que le politologue français François Heisbourg appelle « l'hyperterrorisme » pour marquer le changement d'époque : « C'est qualitativement nouveau. Là où le 11 septembre a marqué un tournant, c'est dans la matérialisation de la capacité de groupes armés non étatiques à passer de la destruction de faible niveau à la destruction de masse. [...] Pendant les années 1990, on parlait de nouveau terrorisme, en fondant notamment les analyses sur la secte japonaise Aoun, la première à avoir employé l'arme chimique, avec un succès limité, dans le métro de Tokyo, qui a fait cependant plusieurs morts et des centaines de blessés. A partir de là, la question était : n'allait-on pas changer d'univers, assister à une transformation du terrorisme, un phénomène vieux comme les sociétés humaines ? On a la réponse. Avec le 11 septembre, on a un vrai tournant, qui accompagne un mouvement de fond de la deuxième moitié du XXème siècle : l'appropriation par des collectivités humaines non étatiques de moyens d'information, de moyens d'action - constructifs ou destructifs - de plus en plus importants par rapport aux moyens d'un Etat. C'est une tendance lourde qui n'a évidemment pas commencé le 11 septembre, une tendance qui doit beaucoup au développement des technologies de l'information, au fait qu'un étudiant bien câblé, dans tous les sens du terme, puisse à partir de son ordinateur acquérir rapidement, sur un sujet donné, une capacité d'information, d'intelligence égale à ce qui était accessible il y a encore vingt ans aux seules bureaucraties d'Etat. Le 11 septembre se situe dans ce mouvement général d'appropriation de la puissance par des groupes non étatiques. Je ne proclame pas la mort de l'Etat. L'Etat est concurrencé. C'est autre chose. Et ce mouvement-là interfère avec l'autre mouvement, le passage au monde de l'après-guerre froide ».

Source : Débat entre Hubert Védrine et François Heisbourg sur le terrorisme après les attentats de Madrid, Le Monde du 27 Mars 2004, disponible en ligne sur http://www.hubertvedrine.net/index.php?id_article=92

La résolution 1373 du 28 septembre 2001 condamnant les événements du 11 septembre investi la communauté internationale d'un mandat élargi pour mener cette lutte et mettre sur pied un Comité contre le terrorisme. La fonction de ce dernier est d'aider les pays à remplir leurs obligations dans ce domaine et de surveiller le contrôle du respect de la résolution 1373 et les progrès accomplis. Ce comité est composé des 15 membres du Conseil de sécurité et rassemble des experts qui élaborent la première source mondiale d'informations sur les moyens nationaux de lutte contre le terrorisme.

Des progrès significatifs ont été accomplis depuis l'adoption la résolution du 28 septembre 2001. 550 rapports ont été reçus de la part des Etats comprenant les actions concrètes destinées à réviser la législation interne et assurer sa mise en œuvre et de manière générale, les ratifications d'instruments de lutte contre le terrorisme ont sensiblement augmenté.

Lors du Sommet mondial tenu à New York en septembre 2005, les dirigeants du monde ont, après de longues années de négociation et de débat, abouti à la définition selon laquelle, le terrorisme consiste en « tout acte qui vise à tuer ou à blesser grièvement des civils ou des non-combattants, et qui, du fait de sa nature ou du contexte dans lequel il est commis, doit avoir pour effet d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à renoncer à agir d'une façon quelconque ». Lors du Sommet international de Madrid de mars 2005, Koffi Annan présenta une stratégie antiterroriste mondiale reposant sur les cinq « D » : décourager, dénier, dissuader, développer et défendre. Autrement dit, il s'agit de dissuader les groupes de recourir au terrorisme, les priver des moyens de lancer une attaque, dissuader les Etats de soutenir les groupes terroristes, renforcer les capacités des Etats à prévenir le terrorisme, défendre les droits de l'homme dans le contexte du terrorisme et du contre-terrorisme. La stratégie a été reprise en septembre 2006 sous la forme d'une résolution de l'Assemblée générale, assortie d'un plan d'action, représentant un instrument unique. C'est en effet la première fois que tous les Etats membres adoptent une démarche stratégique et opérationnelle de manière aussi consensuelle. Cette stratégie prévoit des initiatives importantes pour l'amélioration de la cohésion et l'efficacité des prestations d'assistance, faire face à la menace du terrorisme biologique en élaborant une base de données sur les incidents biologiques, impliquer la société civile et les organisations régionales… Les Etats ont par ailleurs la responsabilité de refuser de donner refuge aux terroristes, les soutenir financièrement ou encore d'un point de vue opérationnel, les empêcher de profiter du système d'asile politique. Il est aussi clairement notifier dans cette Stratégie que le terrorisme « ne saurait ni ne devrait être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou une origine ethnique donnée ». En adoptant cette stratégie, l'Assemblée générale renforce son pouvoir d'action et réaffirme son rôle en matière de lutte contre le terrorisme.

SOMMET MONDIAL 2005

60

NATIONS UNIES

De nombreuses organisations rappellent que la lutte contre le terrorisme ne doit pas se faire au détriment des droits de l'Homme. Ces organisations dénoncent les dérives en cours dans le contrôle des citoyens et les cas de détentions arbitraires. Ainsi, le Rapporteur spécial des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme […] a plaidé pour que la lutte contre le terrorisme ne serve pas de prétexte à la répression de droits et d'aspirations légitimes.
Rappelant clairement qu'en toute hypothèse « les actes de terrorisme sont moralement et légalement inexcusables quelles qu'en soient l'origine et la cause », Martin Scheinin a déploré que les gouvernements ne se servent du prétexte de la lutte contre le terrorisme, en l'absence de définition claire du phénomène, pour réprimer les minorités et combattre le droit à l'auto-détermination. A cet égard, il a rappelé que les discriminations religieuses et ethniques et l'exclusion socio-économique et politique créent un terrain favorable au terrorisme.

Source : http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13128&Cr=terrorisme&Cr1=droits

▲ **Des enquêteurs examinent les débris du vol 103 de la Pan Am qui explosa au dessus de la ville de Lockerbie (Ecosse) le 22 décembre 1988, tuant les 259 personnes à bord et 11 autres au sol. Les victimes et les débris étaient éparpillés sur une superficie de 2'189 km²**

©AP Images - Source : http://usinfo.state.gov/journals/itps/0507/ijpf/laqueur.htm

Culture de la paix

CULTIVONS LA PAIX
2001-2010 DECENNIE INTERNATIONALE
DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA NON-VIOLENCE
ET DE LA PAIX AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE

L'année 2000, proclamée Année internationale de la culture de la paix, a marqué le début d'un mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix. Il s'agissait d'une « grande alliance » unissant les mouvements existants et les individus déjà engagés dans la cause. L'Année s'est achevée pour faire place à la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

Selon la définition des Nations Unies, « la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats ».

L'UNESCO établit les critères suivant pour que la paix et la non-violence prévalent :

- **renforcer une culture de la paix par l'éducation**
  par la révision des programmes d'enseignement afin de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens d'une culture de la paix tels que la résolution pacifique des conflits, le dialogue, la recherche de consensus et la non-violence.
- **promouvoir le développement économique et social durable**
  par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, l'autonomisation des femmes, des mesures spéciales pour les groupes aux besoins particuliers, la durabilité environnementale,…
- **promouvoir le respect de tous les droits de l'Homme**
  les droits de l'homme et la culture de la paix sont complémentaires : lorsque la guerre et la violence prédominent, il est impossible d'assurer les droits de l'homme; de la même façon, sans droits de l'homme, sous toutes leurs formes, il ne peut exister de culture de la paix…
- **assurer l'égalité entre les femmes et les hommes**
  par la pleine participation des femmes dans la prise de décision économique, sociale et politique, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, par l'appui et l'aide aux femmes qui se retrouvent dans le besoin, …
- **favoriser la participation démocratique**
  parmi les fondations indispensables à la réalisation et au maintien de la paix et de la sécurité figurent des principes, des pratiques et une participation démocratique dans tous les secteurs de la société, un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent…
- **développer la compréhension, la tolérance et la solidarité**
  pour abolir les guerres et les conflits violents, il faut transcender et dépasser les images de l'ennemi par la compréhension, la tolérance et la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures. Apprendre de toutes nos différences par le dialogue et l'échange d'informations est un processus qui ne peut être qu'enrichissant…
- **soutenir la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances**
  la liberté de l'information et de la communication et le partage de l'information et des connaissances sont indispensables pour une culture de la paix. En même temps, des mesures doivent être prises pour contrecarrer la promotion de la violence par les médias, y compris par les nouvelles technologies de l'information et de la communication…
- **promouvoir la paix et la sécurité internationales**
  les acquis de ces dernières années en matière de sécurité humaine et de désarmement - dont les traités concernant les armes nucléaires et le traité contre les mines anti-personnelles – devraient nous encourager dans nos efforts en ce qui concerne, par exemple, la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires dans les situations de conflit, les initiatives visant à remédier aux problèmes qui surgissent après les conflits…

➥ http://www3.unesco.org/iycp/default.htm

Uel, 1993, Congo Kinshasa

source : http://www.genevaworld.com/wilson.htm

A l'initiative de l'association GenevaWorld, des enfants de 6 à 16 ans ont offert aux Nations Unies, pour leur 60e anniversaire, un dessin sur le thème « Dessine le monde comme tu le vois ».
Sur les 3'500 dessins reçus et répertoriés, 191 (un par pays) ont été sélectionnés et exposés à l'Office des Nations Unies à Genève, de fin décembre 2005 à mi-février 2006. Exactement selon le modèle de l'Assemblée Générale des Nations Unies : un représentant par État Membre, une voix par pays.

Quelques recherches sur la paix

L'Hexagone de civilisation

On peut relever les importants travaux sur la paix de Dieter Senghaas, professeur de politique internationale à l'université de Brême. En 1994, celui-ci a identifié six éléments complémentaires et obligatoires qui caractérisent une paix durable par le biais de l'Hexagone de civilisation. Ces six facteurs doivent être considérés comme un tout et non pas être pris isolément. Ils s'appliquent à l'intérieur d'un pays. En outre, il a rappelé régulièrement que la paix n'est pas un état mais un processus et que les régressions étaient toujours possibles.

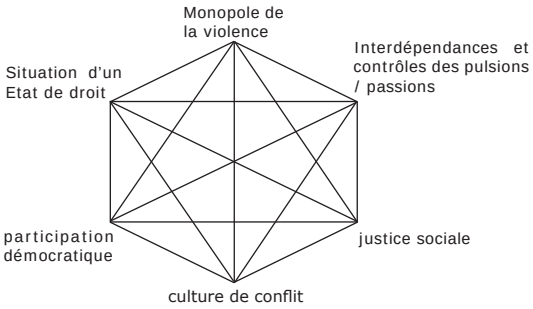

Une proposition de palmarès de la paix dans le monde

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) basé à Bruxelles et le magazine GEO ont proposé un palmarès 2005 de la paix dans le monde en utilisant 20 indicateurs dans trois thèmes :

1. Sécurité : ratification de cinq conventions internationales ; contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ; aide publique au développement ; poids des dépenses militaires.
2. Droits de l'Homme : ratification de quatre conventions internationales ; liberté de la presse ; corruption.
3. Environnement : ratification de quatre conventions internationales ; espaces protégés ; empreinte écologique.

Le but était de mesurer l'effort consenti par chaque pays pour contribuer à la paix dans le monde en se basant sur la définition positive de la paix. « Contribuer à la paix, c'est aussi, nous semble-t-il, respecter les droits de l'homme et se soucier de notre environnement à tous en mettant en oeuvre un développement durable. »

L'association de ces paramètres débouche sur l'indice GEO/GRIP de contribution à la paix dans le monde (ICPM). 152 pays sont classés sur une échelle décroissante allant d'un maximum théorique de 5 à un minimum de 0. Seuls 11 pays obtiennent un résultat supérieur à la moitié (2,5) et 70 Etats n'arrivent pas à atteindre la note de 1,5.

Classement de l'Indice 2005 de contribution à la paix dans le monde

les 25 premiers :			les 25 derniers :		
1	Islande	3,550	128	Erythrée	1,185
2	Danemark	3,279	129	Ouzbékistan	1,182
3	Suisse	3,177	130	Russie	1,172
4	Irlande	3,148	131	Soudan	1,151
5	Norvège	3,124	132	Kirghizistan	1,146
6	Pays-Bas	3,056	133	Guinée équatoriale	1,133
7	Finlande	3,048	134	Égypte	1,131
8	Nouvelle-Zélande	2,971	135	Libéria	1,126
9	Suède	2,574	136	Guinée	1,101
10	Luxembourg	2,548	137	Kazakhstan	1,093
11	Costa Rica	2,539	138	Turkménistan	1,086
12	Allemagne	2,495	139	Guinée-Bissau	1,073
13	Autriche	2,472	140	Ukraine	1,068
14	Belgique	2,437	141	Syrie	1,038
15	Slovaquie	2,393	142	Libye	1,032
16	Malte	2,330	143	Iran	1,016
17	Royaume-Uni	2,327	144	Haïti	0,976
18	Canada	2,287	145	Myanmar	0,959
19	Espagne	2,247	146	Angola	0,942
20	France	2,181	147	Mauritanie	0,930
21	Japon	2,096	148	Liban	0,895
22	Portugal	2,086	149	Irak	0,859
23	Estonie	2,075	150	Djibouti	0,789
24	Jamaïque	2,067	151	Somalie	0,540
25	Ghana	2,056	152	Corée du Nord	0,489

Le calcul de l'indice ICPM 2005 GEO/GRIP a été arrêté au 30 juin 2005 et publié dans le numéro de septembre 2005 du magazine GEO.

➥ http://www.geomagazine.fr/contenu_editorial/pages/special_paix/palmares/page_1.php

La Projection de Fuller

Aussi appelé Dymaxion, la projection de Fuller est la seule qui représente la surface de la planète sans grande distorsion de la forme ni de la taille des continents. Buckminster Fuller a utilisé un polyèdre à 20 faces (un icosaèdre) et a distribué de manière uniforme dans ces 20 triangles la représentation du globe sur une surface plane. Les continents forment une continuité et il n'y a ni « nord » ni « sud ».

Designer, inventeur, ingénieur, mathématicien, architecte, cartographe, philosophe, poète et plus encore, l'Américain Richard Buckminster Fuller (1895 - 1983), parfois appelé le Léonard de Vinci du XX^{ème} siècle, a voué sa vie à l'amélioration du sort de l'humanité. Il croyait qu'un grand nombre des problèmes de l'humanité pouvait notamment être résolu par une adaptation massive des nouvelles technologies ainsi que par une meilleure utilisation des ressources de la planète.

Buckminster Fuller inventa aussi le jeu World Game, un jeu consacré à la paix. Il utilisait la mappemonde Dymaxion pour favoriser l'esprit de coopération. En imitant les stratégies de populaires jeux de guerre, le jeu consiste à gérer la distribution des ressources dans le monde, sans jamais avoir recours à la guerre.

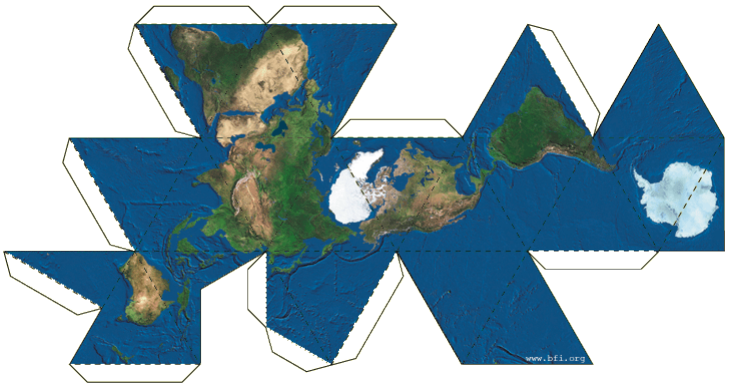

➥ La carte sous forme de puzzle : http://eris.bytecamp.net/~su/buckymap/index.htm

"Nous vivons tous sur une seule grande île entourée d'un immense océan. C'est notre unique vaisseau pour naviguer dans l'espace : notre vaisseau spatial Terre ! Il possède les ressources suffisantes pour prendre soin de 100 % de l'humanité, mais il faut le piloter avec soin ! "

Richard Buckminster Fuller

Source : http://biosphere.ec.gc.ca/Planete_Bucky-WS07EFC402-1_Fr.htm

Trois symboles de paix

1. La colombe

Le symbole de la colombe tenant une branche d'olivier est le plus répandu. Il tient son origine des récits de la Bible et plus précisément avec l'épisode de l'arche de Noé. Après la fin du déluge, Noé envoie la colombe pour savoir si l'eau commence à se retirer. A son deuxième envole, la colombe revint vers lui avec dans son bec un rameau d'olivier. Ainsi Noé connut que les eaux avaient diminué à la surface de la terre ; consacrant la fin des inondations et le début de la paix sur terre.

Après la Seconde Guerre mondiale, un Congrès de la paix est organisé par le Mouvement mondial des partisans de la paix d'inspiration communiste à Paris. En 1949, le Parti communiste demande alors à Picasso de produire une affiche symbolisant le Mouvement de la Paix (ci-contre).

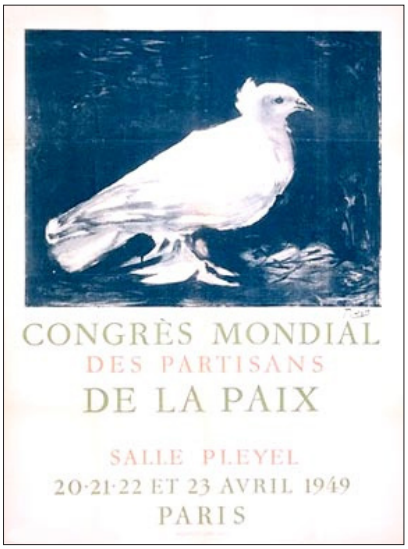

source:http://www.designboom.com/contemporary/peace.html

2. Le drapeau arc-en-ciel « pace »

Le drapeau a vu le jour en Italie lors de la première marche de la paix entre Pérouge et Assise en septembre 1961. Inspiré du drapeau des pacifistes anglo-saxons, le premier drapeau arc-en-ciel avait en son centre la colombe blanche de Picasso. Néanmoins, la colombe est jusqu'à la fin des années cinquante, un symbole qui ne pouvait être hissé sur un édifice car interdit par la loi. C'est pourquoi elle a été remplacée par le mot « pace » (Paix en italien).
Dans la Bible, l'arc-en-ciel est considéré comme sceau de l'alliance de Dieu avec les hommes et la nature, devenant ainsi symbole de la paix entre le ciel et la terre et par extension, entre tous les hommes. L'arc-en-ciel est donc rassembleur.
Le recours au drapeau de la paix a été généralisé à partir des années quatre-vingt à toutes les manifestations italiennes et dans les initiatives de paix entreprises par des volontaires italiens dans les pays étrangers (Sarajevo, Irak, Kosovo, République Démocratique du Congo). Depuis 2002, ce drapeau devient populaire avec le slogan « pace da tutti i balconi » (paix sur tous les balcons) en protestation à la guerre en Irak et notamment à l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des troupes américaines.

source:http://theatresolidaire.mosaiquedumonde.org/breve.php3?id_breve=2

3. « Campaign for Nuclear Disarmament »

Autre symbole, celui de la Campagne pour le désarmement nucléaire. Universellement connu comme symbole de paix et de pacifisme, il est lors de sa création, en 1958, l'emblème des opposants à l'armement nucléaire et le demeure jusqu'à nos jours en Grande-Bretagne. Gerald Holtom, son artisan, s'est basé sur le code sémaphore britannique selon lequel le demi cercle représente un « C », les deux branches qui vont vers la gauche et la droite représentent un « N » et la barre centrale avec la courbe un « D », pour « Campaign for Nuclear Disarmament ». Le symbole apparaîtra ensuite aux Etats-Unis dans les marches pour les droits civiques puis deviendra mondialement célèbre dans les manifestations contre la guerre du Vietnam.

Sélection d'organisations

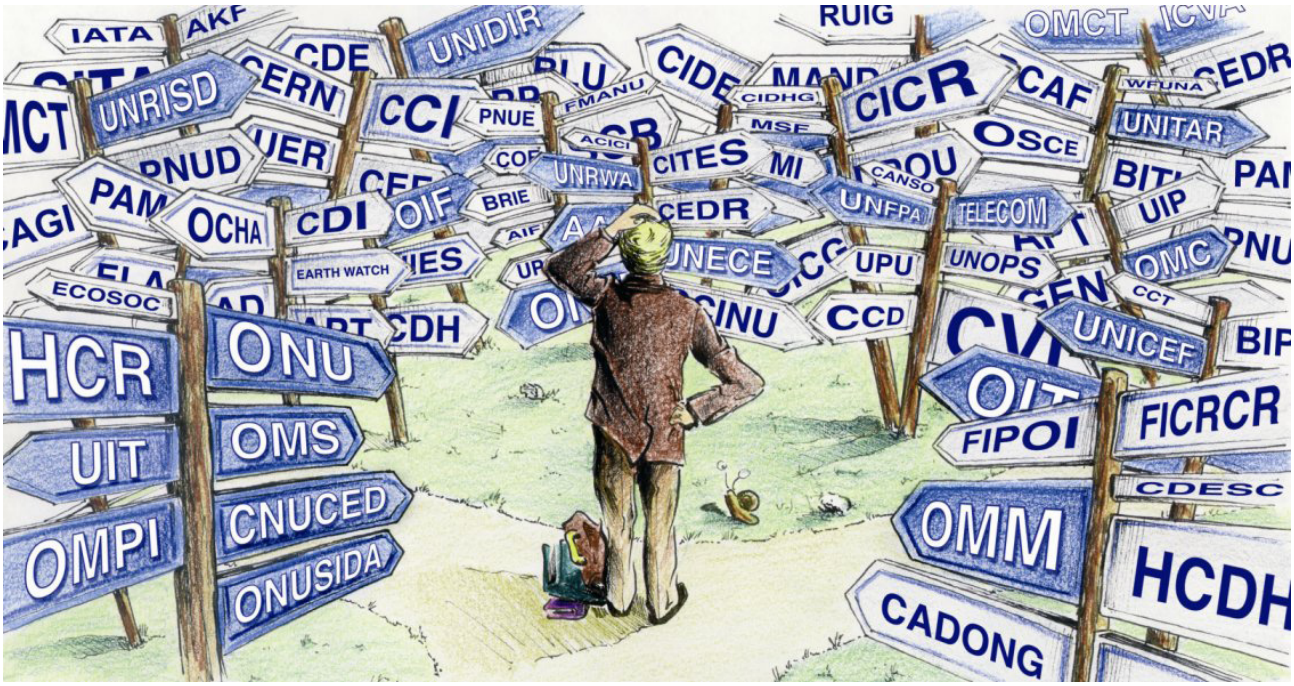

- Bureau International de la Paix
- Campagne internationale pour l'éradication des mines antipersonnelles (ICBL)
- Centre de Politique de Sécurité (GCSP)
- Centre International de Déminage Humanitaire - Genève (GICDH)
- Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF)
- Conférence du Désarmement (CD)
- Geneva International Peace Research Institute (GIBPRI)
- Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR)
- Pugwash

Bureau International de la Paix

41, rue de Zurich
CH-1201 Genève
Tel: + 41 (22) 731 64 29
Fax: + 41 (22) 738 94 19

Buts : Le Bureau International de la Paix est la plus ancienne et la plus vaste des fédérations internationales pour la paix. L'organisation s'occupe notamment de servir la cause de la paix par la promotion d'un désarmement général et complet, par des solutions non violentes aux conflits et par la coopération internationale.

Principales activités :

- Faciliter la communication entre les groupes et les individus qui travaillent pour la paix, en les aidant à partager des idées, des ressources et de l'information ;
- Organiser des conférences internationales et des séminaires ;
- Représenter et assister ses membres aux Nations Unies, aux autres forums internationaux et aux missions diplomatiques ;
- Faire la publication de revues et autres matériaux ;
- Soutenir des campagnes internationales en vue d'une issue pacifique aux conflits ;
- Effectuer des programmes de recherche dans le domaine de la paix ainsi que d'autres tâches préalablement approuvées par les membres et leurs représentants.

Quelques dates :

1901 Prix Nobel de la paix.
1915 Création de la Ligue Internationale des femmes pour la paix.
1960 Lutte contre la guerre du Viet-Nâm.
1984 Emergence de la Conférence Internationale pour le désarmement et la paix
1991 Entre 1919 et 1982, plusieurs membres de l'association se sont vus attribuer un Prix Nobel de la Paix.

Statut juridique : Organisation non gouvernementale.

Siège de l'organisation : Genève.

Site web : www.ipb.org

Campagne Internationale pour l'Éradication des Mines Antipersonnelles (International Campaign to Ban Landmines, ICBL)

Chemin de Balexert 7
1219 Genève
Tel. : 022 920 03 20
E-mail : icbl@icbl.org

But : Promouvoir le consensus mondiale pour l'entière application du traité sur les mines antipersonnelles établi en 1977 et la totale éradication des ces dernières ainsi que de soutenir divers projet dans l'assistance aux victimes des mines antipersonnelles.

Principales activités :

- Éradiquer les mines antipersonnelles ;
- Promouvoir l'adhésion universelle de tous les Etats au traité de 1977 sur les mines antipersonnelles ;
- Soutenir les victimes des mines antipersonnelles ainsi que leurs droits ;
- Eduquer les gens sur les risques de déminage pour préserver leur sécurité et leurs vies ;
- Faire pression sur les gouvernements et les rendre attentifs à la problématique des mines antipersonnelles.

Date de création : 1992, sur initiative de six ONG, à savoir Handicap International, Human Rights Watch, Medico International, Mines Advisory Group, Physicians for Human Rights, and Vietnam Veterans of America Foundation.

Type d'organisation : Organisation non gouvernementale.

Siège de l'organisation : Genève.

Site web : www.icbl.org

Geneva Center for Security Policy – GCSP
Centre de Politique de Sécurité

7 bis, Avenue de la Paix
1211 Genève 1
Tel. : 022 906 16 00
E-mail : info@gcsp.ch

But : Promouvoir l'établissement et le maintien d'une paix durable, de la sécurité internationale et de la stabilité mondiale.

Principales activités :

- Procurer un entraînement spécialisé pour une bonne compréhension des problèmes liés aux politiques de paix et de sécurité internationale, et destinés aux diplomates de carrière, aux militaires, aux civils travaillant dans les organisations internationales et aux organisations non gouvernementales ;
- Développer des travaux de recherche dans les domaines de la paix et de la sécurité ;
- Organiser des conférences et permettre la mise en place de lieux de dialogue.

Date de création : 1995, sur l'initiative du Département Fédéral de la défense, de la protection civile et des sports, et en collaboration avec le Département Fédéral de affaires étrangères.

Type d'organisation : Fondation internationale de droit suisse.

Siège de l'organisation : Genève.

Directeur (2006) **:** Mr. l'Ambassadeur Gérard Stoudmann (Suisse).

Nombre de collaborateurs : Environ 30 collaborateurs à Genève.

Site web : www.gcsp.ch

Conférence du Désarmement (CD)

Palais des Nations
1211 Genève 10
Tel. : 022 917 34 40

Buts : Servir de forum principal au monde des négociations sur le désarmement. Elle se réunit chaque année à Genève pour des délibérations en vue d'étudier et de potentiellement négocier des mesures multilatérales de désarmement et de la non-prolifération.

Principales activités :

- Mener à bien des négociations sur le désarmement et la non-prolifération sur base de l'agenda qui est annuellement adoptée. Cet agenda comprend pour l'instant huit volets :
  1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire ;
  2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris de toutes les questions qui y sont liées ;
  3. Prévention de la course aux armements dans l'espace ;
  4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ;
  5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et d'armes radiologiques ;
  6. Programme global de désarmement ;
  7. Transparence dans le domaine des armements ;
  8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Date de création : 1979.

Sessions annuelles : Les sessions annuelles sont subdivisées en trois parties. La première partie commence à l'avant dernière semaine du mois de janvier.

Type d'organisation : Instance multilatérale unique pour les négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Siège de l'organisation : Genève.

Secrétaire Général de la CD : M. Sergei Ordzhonikidze

Membres de la CD : En ce moment, la CD compte 65 Membres.

Présidence de la CD : La présidence se fait par tour de rôle (pendant quatre semaines pour chaque président), basé sur l'alphabet anglais.

Nombre de collaborateurs du Secrétariat : 5 professionnels et 3 services généraux.

Site web : www.unog.ch/disarmament

Centre International de Déminage Humanitaire (GICHD)

Avenue de la Paix 7bis
Case postale 1300
CH - 1211 Genève 1
Tél. : 022 906 16 60
Fax : 022 906 16 90

Geneva International Centre for Humanitarian Demining
Centre International de Déminage Humanitaire - Genève

Buts : Promouvoir la coopération internationale dans le domaine du déminage humanitaire en formant des spécialistes, en développant des méthodes et en procurant aux différents acteurs les informations dont ils ont besoin. Travailler dans l'espoir de voir un monde libre de mines antipersonnelles et réduire l'impact que les restes explosifs de guerre ont sur les êtres humains. Sa mission consiste aussi à créer et partager un savoir-faire utile dans le domaine de la lutte contres les mines antipersonnelles et d'appuyer les efforts vers l'adoption de nouveaux instruments du droit international.

Principales activités :

- Créer un système de gestion de l'information adapté aux besoins des Nations Unies et des divers centres d'action contre les mines ;
- Assister les gouvernements dans le but d'implanter des législations de lutte contre les mines antipersonnelles.
- Promouvoir l'adhésion des pays à la Convention internationale interdisant les mines antipersonnelles et faire en sorte qu'elle soit appliquée ;
- Organiser des cours de formation pour de futurs responsables d'opérations de déminage ainsi que pour les spécialistes de la gestion de l'information ;
- Organiser périodiquement des conférences pour permettre aux spécialistes en déminage d'échanger leurs expériences.

Date de création : 28 avril 1998, à l'initiative de la Suisse ; quelques 20 pays siègent dans le Conseil de fondation.

Type d'organisation : Fondation de droit privé suisse.

Siège de l'organisation : Genève.

Président : Dr. Cornelio Sommaruga (Genève).
Directeur : Ambassadeur Stephan Nellen.

Nombre de collaborateurs : 35 collaborateurs à Genève.

Site web : www.gichd.ch

Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF)

Rue de Chantepoulet 11
P.O.Box 1360
CH-1211 Genève 1
Tel. : 022 741 77 00

But : Encourager et soutenir les Etats et la société civile dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer le contrôle démocratique et civil sur les forces armées, de police, paramilitaires, forces de sécurité intérieure et de renseignement ainsi que de promouvoir la réforme du secteur de la sécurité conforme aux normes démocratiques.

Principales activités :

- Recueillir de l'information et entreprendre des recherches pour identifier les problèmes en ce qui concerne la sécurité ;
- Fournir conseils et assistance pratique aux gouvernements, aux parlements et aux organisations internationales dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité ;
- Aider les gouvernements à faire preuve de la plus grande transparence dans les domaines que sont le budget de la défense, l'acquisition de matériel militaire ou la planification financière ;
- Pourvoir une assistance spécialisée aux pays membres qui le souhaitent dans le contrôle des forces de sécurité.

Date de création : 2000, à l'initiative du gouvernement suisse.

Type d'organisation : Fondation internationale de droit suisse.

Siège de l'organisation : Genève.

Directeur actuel (2006) **:** Theodor H. Winkler (Suisse).

Nombre de collaborateurs : 60 personnes issues de 30 pays différents.

Site web : www.dcaf.ch

Geneva International Peace Research Institute - GIPRI
Institut International de Recherches pour la Paix à Genève

Voie Creuse 16
1202 Genève
Tél. : 022 919 79 40

Buts : Depuis 1984, l'Institut International de Recherches pour la Paix à Genève (GIPRI) est une fondation indépendante de toute organisation politique ou religieuse, destinée à promouvoir l'étude, l'enseignement et la discussion interdisciplinaire des problèmes qui se posent à la paix. Il se veut un lieu de rencontre pour toutes les personnes qui s'intéressent à ces questions : les citoyens tout autant que les spécialistes des sciences humaines ou naturelles.

Principales activités :

- Organisation, chaque été, en collaboration avec l'UNIDIR et le pôle Bernheim de l'Université de Bruxelles de cours sur les grands problèmes de la paix ;
- Organisation de conférences sur tous les thèmes critiques en relation avec la paix afin de dégager des éléments positifs ;
- Publication de ses travaux au moyen d'Internet, d'un bulletin d'information et d'un cahier de publication.

Date de création : 1984.

Type d'organisation : Organisation non gouvernementale avec statut consultatif auprès de l'ONU, messager de la Paix de l'ONU en 1988.

Siège de l'organisation : Genève.

Président actuel : Jean-Pierre STROOT.

Nombre de collaborateurs : 15 membres du conseil de fondation bénévoles, 2 collaborateurs fixes, et des stagiaires.

Site web : www.gipri.ch

Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR)

Palais des Nations
1211 Genève 10
Tél. : 022 917 31 86
E-mail : unidir@unog.ch

But : Effectuer des recherches indépendantes sur les problèmes de désarmement, tels que ceux relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements ou au désarmement des domaines comme le nucléaire, afin de faire procurer ces informations à la communauté internationale. En outre, l'UNIDIR cherche à faciliter les progrès, par la voie des négociations, vers une sécurité accrue pour tous les États et vers le développement économique et social de tous les peuples.

Principales activités :

- Faciliter les négociations diplomatiques et les efforts de désarmement ;
- Attirer l'attention de la communauté internationale sur les questions relatives au désarmement et à la maîtrise des armements dans divers domaines de la sécurité ;
- Jouer un rôle influent dans les nouveaux débats sur la sécurité ;
- Servir de point de liaison de toutes les organisations internationales qui s'occupent du désarmement ;
- Mener à bien différents projets de recherche et l'organisation de cours et de conférences.

Quelques dates :

1978 Proposition par le gouvernement français d'un organisme qui traiterait des questions relatives au désarmement et se basant sur la charte des Nations Unies, qui stipule que le bien-être de tous les peuples ne peut être obtenu que grâce au désarmement.
1980 L'UNIDIR commence ses travaux.

Statut de d'organisation : Organisation intergouvernementale dépendant du système des Nations Unies.

Siège de l'organisation : Plusieurs offices dans le monde, dont un à Genève.

Directeur actuel (2006) **:** Mme Patricia Lewis.

Nombre de collaborateurs : 25 personnes à Genève.

Site web : www.unidir.org

PUGWASH
Conférences sur la Science et les affaires du monde

Association Suisse de Pugwash (ASP)
La Voie Creuse 16
CH - 1202 Genève
Tél. : 022 919 79 23
Fax : 022 919 79 43

Buts : Pugwash est un réseau international constitué de scientifiques et de personnalités publiques (politiques, économiques, militaires, diplomatiques, etc.) concernés par la réduction des conflits de toute nature et de toute origine. Son principal objectif est l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Dans sa recherche pour la paix, il s'appuie sur la responsabilité sociale et l'éthique des scientifiques. L'emploi dévoyé des découvertes et des connaissances scientifiques et techniques est une menace pour la paix. Une autre préoccupation majeure est la sécurité des hommes, liée à la détérioration de l'environnement, à certaines conditions économiques régionales, ainsi qu'à la disparité des ressources et du développement.

Principales activités :

- Organiser des conférences internationales et des groupes de travail spécifiques ;
- Sensibiliser la communauté internationale sur l'existence des armes de destruction massive et la nécessité absolue de leur élimination ;
- Concourir à la résolution de conflits, armés ou non, par la mise en oeuvre de conditions favorables au dialogue entre les parties prenantes ;
- Inciter les gouvernements à utiliser toutes les découvertes scientifiques, à des fins pacifiques uniquement.

Quelques dates :

1955 Manifeste de Bertand Russell et Albert Einstein sur les dangers de la prolifération nucléaire.
1957 Création des Conférences sur la Science et les affaires du monde à Pugwash, Nouvelle Écosse, Canada, inspiré par le manifeste de 1955.
1995 Prix Nobel de la Paix en partage avec son président, Sir Joseph Rotblat.

Type d'organisation : Organisation non gouvernementale.

Siège de l'organisation : Rome (siège international) ; bureaux régionaux à Genève, Washington et Londres.

Président de Pugwash international : Prof. M.S. Swaminathan (Inde).

Site web : www.pugwash.org (site de Pugwash international).

Références sur Internet

www.onug.ch
Le site de l'Office des Nations Unies à Genève comporte une rubrique consacrée au désarmement à Genève avec des liens vers la conférence sur le désarmement et différentes Conventions existantes en la matière :

➥ http://www.onug.ch/80256EE600585943/%28httpHomepages%29/6A03113D1857348E80256F04006755F6?OpenDocument

www.eda.admin.ch
Le site du Département fédéral des Affaires étrangères met à disposition de la documentation relative à la paix et au désarmement.

➥ www.eda.admin.ch/eda/fr/home/doc/publi/ppese.html

www.securitehumaine.ch
Le Département fédéral des Affaires étrangères propose un dossier pédagogique sur le thème de la sécurité humaine avec des modules, des ressources pour les enseignants ainsi qu'un glossaire.

www.unidir.org
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le Désarmement

www3.unesco.org/iycp/default.htm
Site de l'UNESCO d'information sur la culture de la paix qui comporte plusieurs pages avec des documents de référence, les logos et outils de communication.

www.osce.org
Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

www.nato.int/home-fr.htm
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

www.dcaf.ch
Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées

www.gcsp.ch
Centre de Politique de Sécurité, Genève

www.gichd.ch
Centre International de Déminage Humanitaire Genève

www.gipri.ch
Fondation GIPRI

www.geneva-forum.org
Le Forum de Genève est une création conjointe du Quaker United Nations Office, Genève (QUNO), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Programme d'Etudes Stratégiques et de Sécurité Internationales (PESI) de l'Institut des Hautes Etudes Internationales (HEI).

www.ipb.org
Bureau International de la Paix

www.interpeace.org

Alliance internationale pour la consolidation de la paix

www.nobel-paix.ch

Site Internet développé par deux enseignants de l'école publique genevoise qui recense et explique qui sont les lauréats du prix Nobel de la paix de 1901 à 1999.

www.casin.ch

Centre d'études pratiques de la négociation internationale

www.hdcentre.org

Centre pour le Dialogue Humanitaire

www.hirondelle.org

Fondation Hirondelle

www.pugwash.org

Mouvement Pugwash

www.peacebrigades.ch

Brigades Internationales de la Paix

www.swisspeace.org

Swisspeace, Fondation suisse pour la paix

www.icbl.org

Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres

www.international.gc.ca

Site du Département canadien des affaires étrangères. Le site comporte plusieurs pages consacrée aux thèmes des mines anti-personnel. Vous pouvez notamment consulter la page intitulée « Quel est l'impact humanitaire des mines antipersonnel ? ».

➥ http://www.international.gc.ca/mines/background-apercu/use-mines-utilisation.aspx?lang=fra

www.mineactionstandards.org

Site en anglais consacré aux Normes Internationales de la Lutte Anti-Mines

Sources couverture

1. Radio des Nations Unies - http://www.unmultimedia.org/radio/french/detail/92321.html
2. Hiroshima - http://www.wagingpeace.org/menu/issues/nuclear-weapons/hiroshima.htm
3. Porte-avions - http://www.ship-n-planes.com/
4. Kim PHUC PHAN THI, UNESCO
   http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=8323&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
5. Cambodge - http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/en/Aussenpolitik/Themen/HumanitaereHilfe/Minenraeumen/Minen-Kambodscha.html
6. Burundi - http://www.un.org/french/geninfo/faq/teacherskit/thisistheun.html
7. Mur de Berlin, 1989 - http://en.wikipedia.org/wiki/Berlin_Wall
8. © Mike Segar / Reuters
   http://www.parismatch.com/Actu-Match/Monde/Actu/Une-semaine-avec-Match-131208/